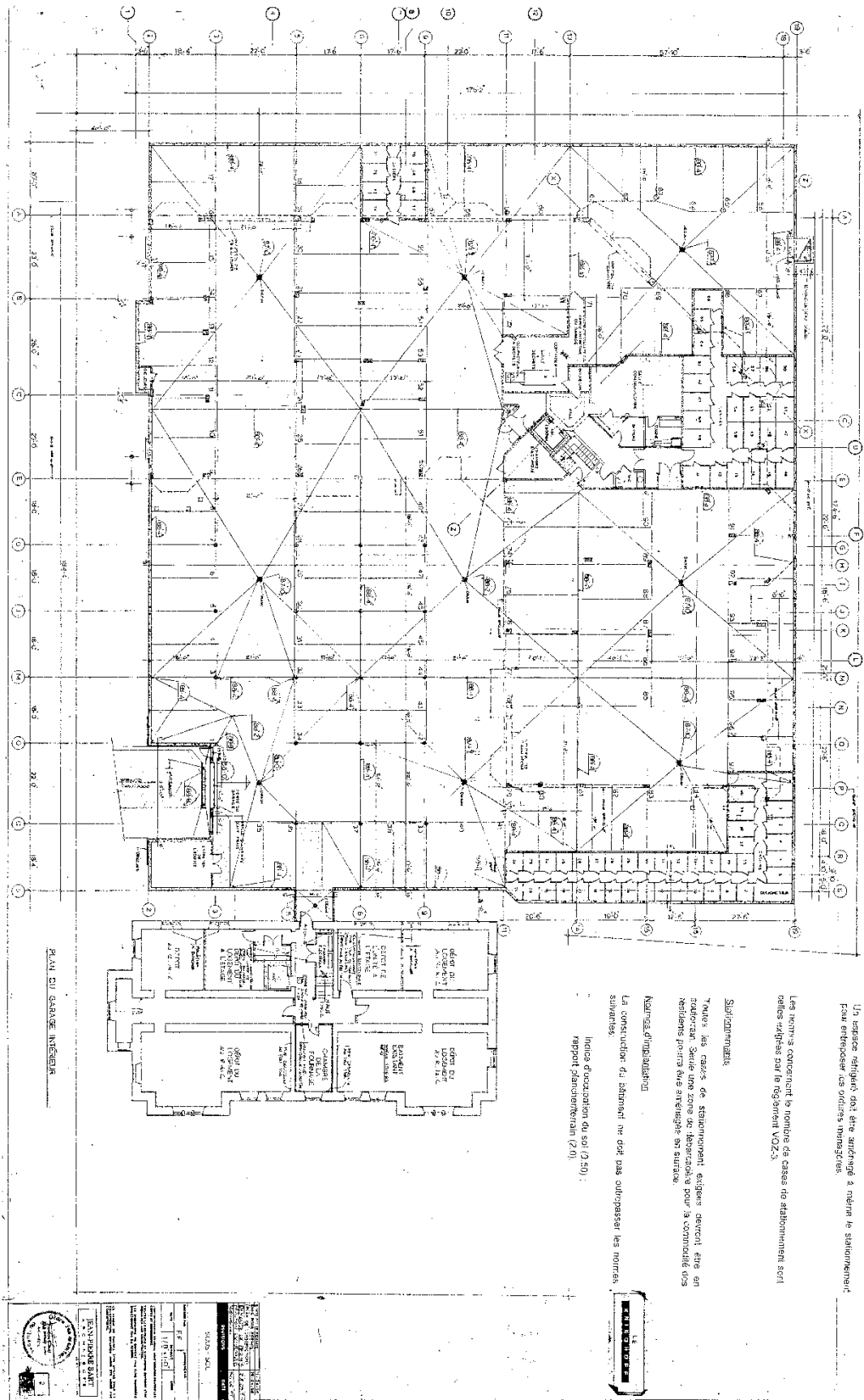


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN DU GARAGE INTERIEUR

Notes importantes
 Un espace adéquat doit être aménagé à même le stationnement pour entreposer les oracles météorologiques.

Les notes concernant le nombre de cases de stationnement sont celles régies par le règlement VOZS.

Stationnement

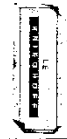
Toutes les cases de stationnement existantes seront être en stationnement. Seule une zone de stationnement pour la clientèle des résidents pourra être aménagée en surface.

Normes d'ingénierie

La construction de l'édifice ne doit pas outrepasser les normes suivantes:

Norme d'occupation du sol (O.50) : rapport plancher/mètre (2/1)

PROJET DE CONSTRUCTION
 PLAN DE CONSTRUCTION APPROUVÉ
 LOT 1314804 ET 1314805
 VILLE DE QUÉBEC
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME
 17/03/2014
 M.M.

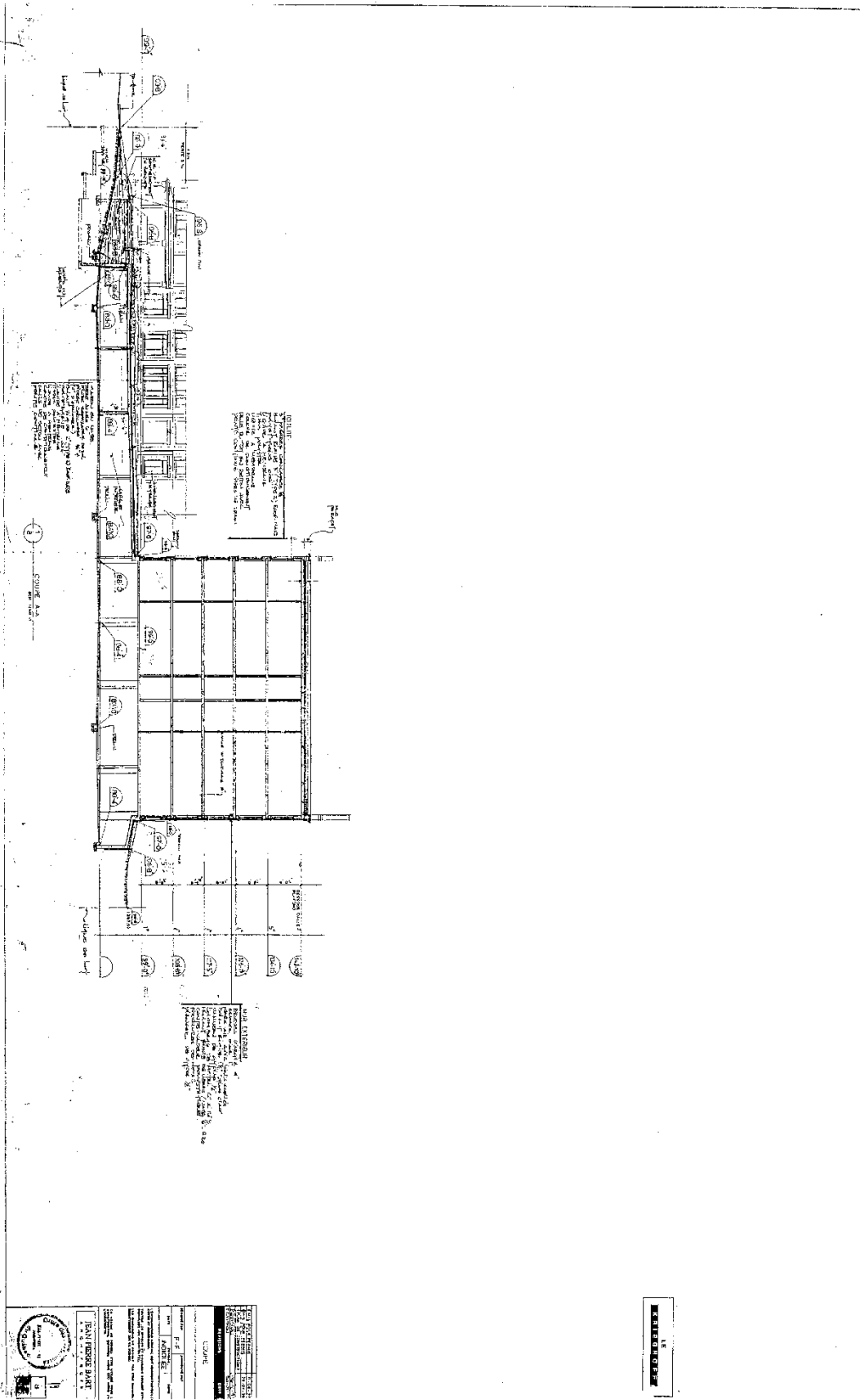


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



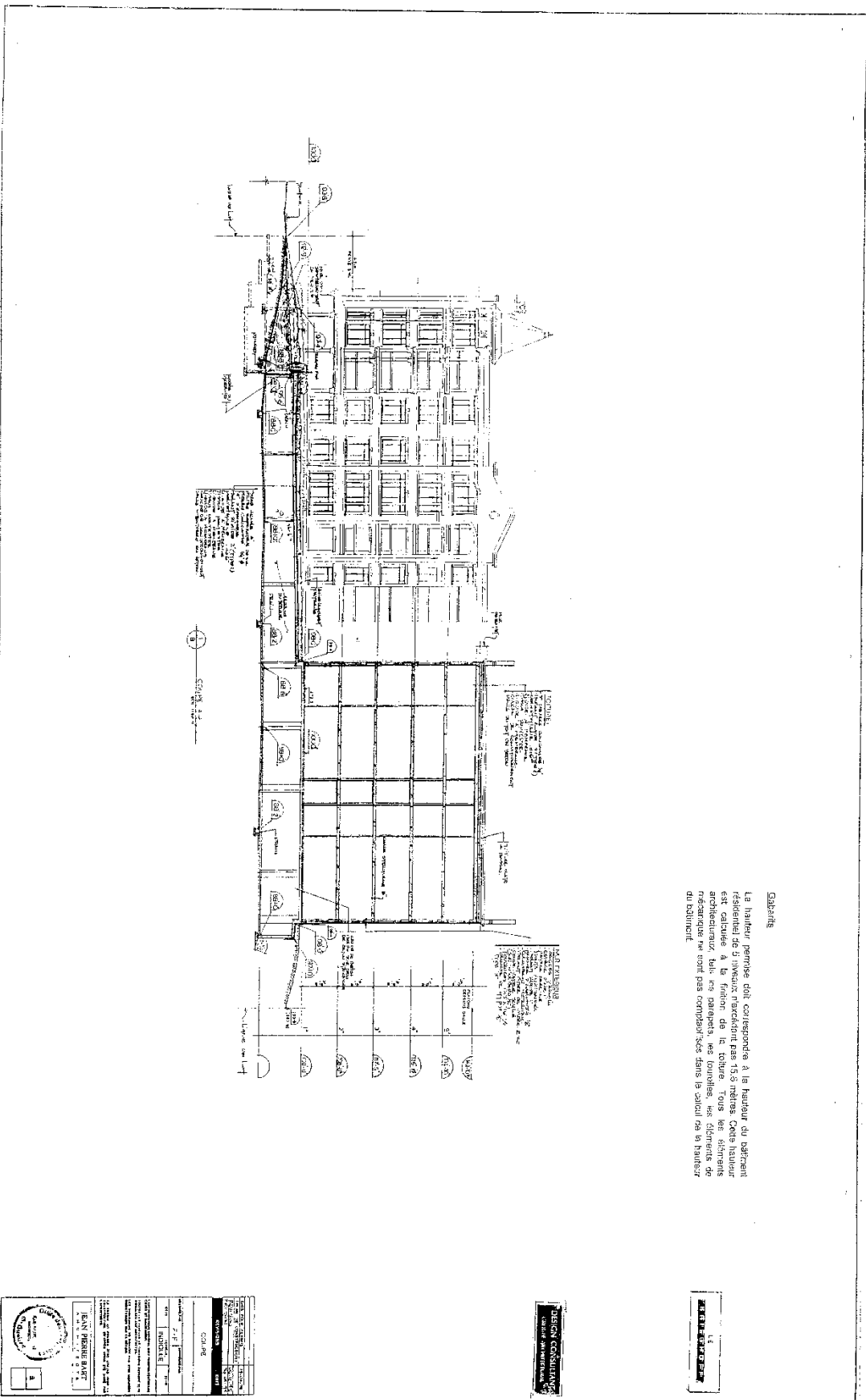
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

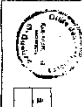
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment existant. Les hauteurs de 3 niveaux maximum sont autorisées. Cette hauteur est celle de la toiture. Tous les éléments architecturaux tels que les corniches, les décrochs de façades, etc. ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

	
JEAN-PIERRE MART Architecte 1000, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 1A2 Téléphone : (418) 693-1111 Télécopieur : (418) 693-1112 Courriel : jpmart@martmart.com	COLLABORATEUR M. M. M.

JEAN-PIERRE MART
 Architecte
 1000, rue Saint-Jacques
 Québec, Québec G1R 1A2
 Téléphone : (418) 693-1111
 Télécopieur : (418) 693-1112
 Courriel : jpmart@martmart.com

M. M. M.

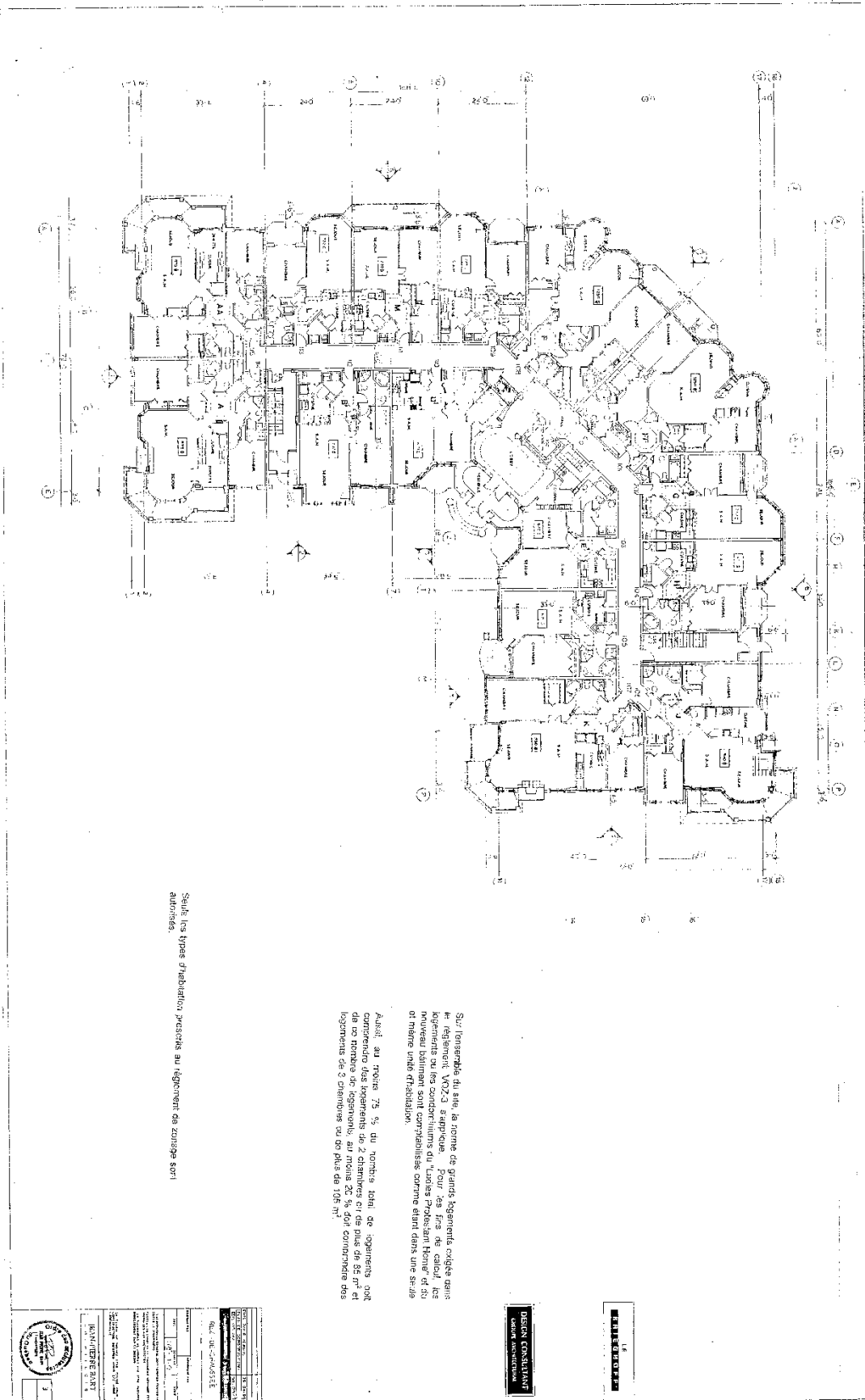


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Seuls les types d'habitation présents au règlement de zonage sont autorisés.

Sur l'ensemble du site, le nombre de grands logements, c'est-à-dire ceux du règlement VOZ-3, s'élève à 100. Pour ces 100 logements, les nouveaux bâtiments sont conçus comme étant dans une seule et même unité d'habitation.

Aussi, au point 73 % du nombre total de logements soit 70 logements, les logements de 2 chambres et de plus de 55 m² et les logements de 3 chambres ou de plus de 105 m².

	M. J. GAUTHIER Architecte No. 12345 Québec, Québec
	M. J. GAUTHIER Ingénieur No. 12345 Québec, Québec
	M. J. GAUTHIER Ingénieur-geotechnicien No. 12345 Québec, Québec

DESIGN CONSULTANT
 16
 16

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

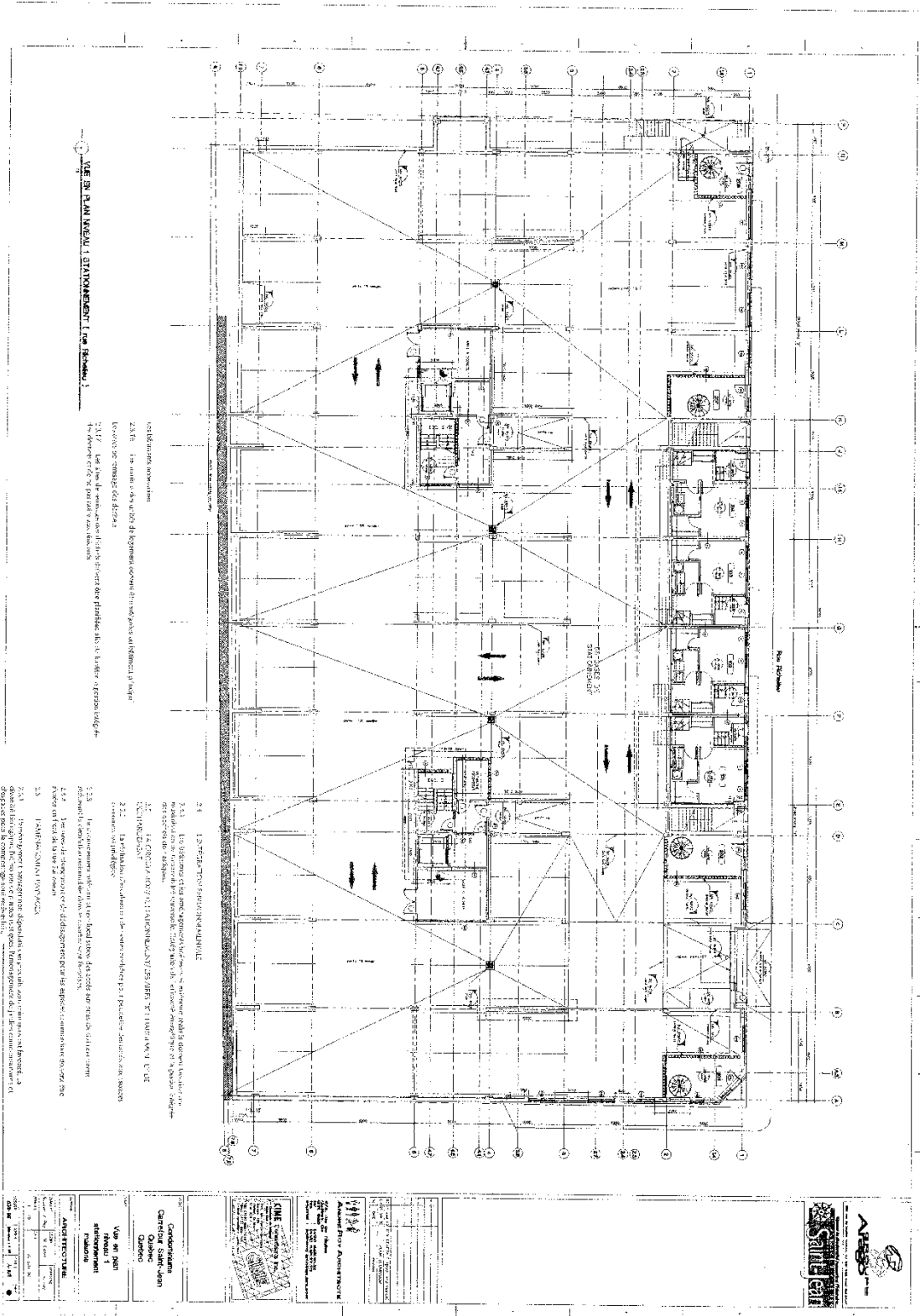
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 2

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 177 686 ET
2 177 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



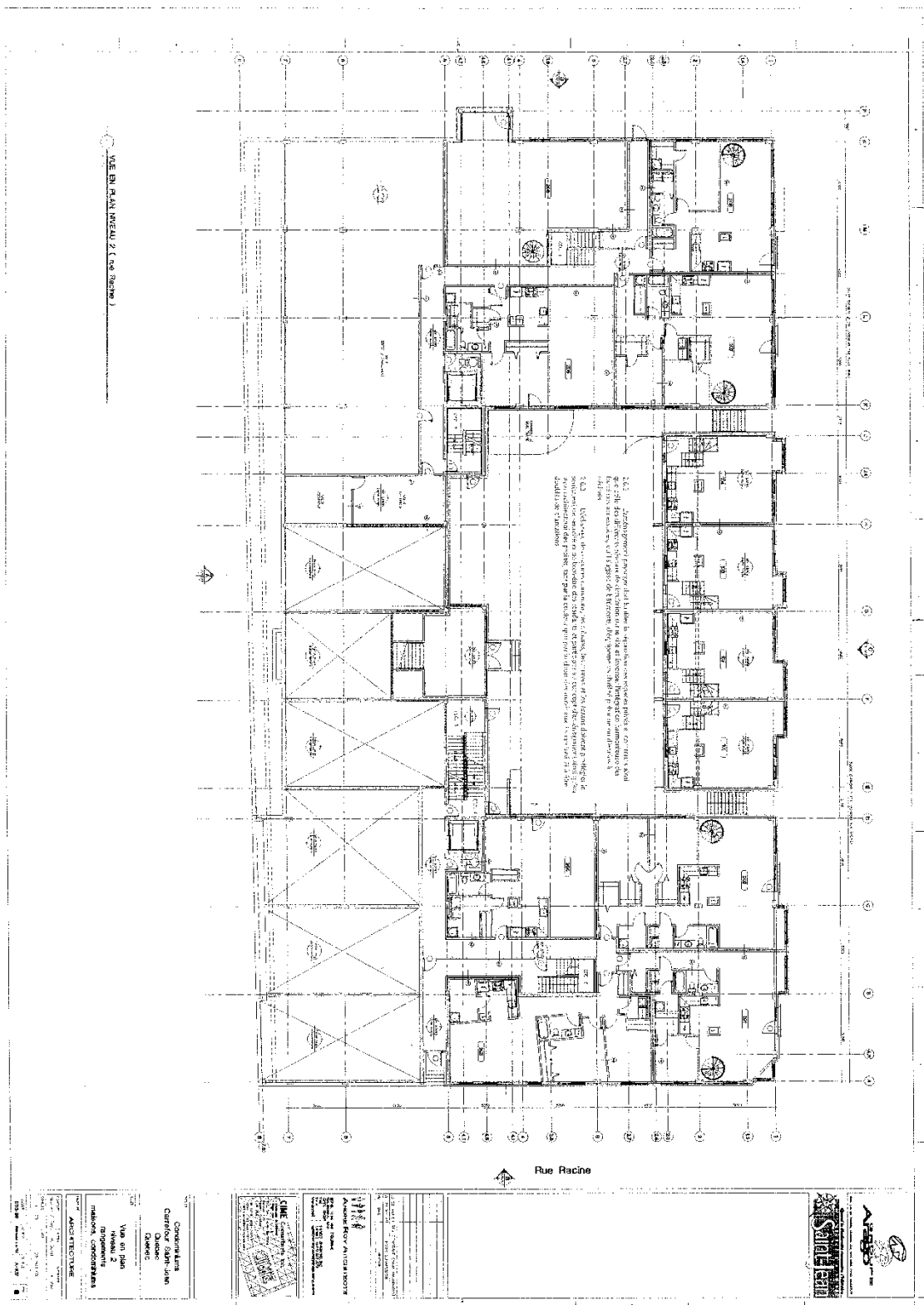
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

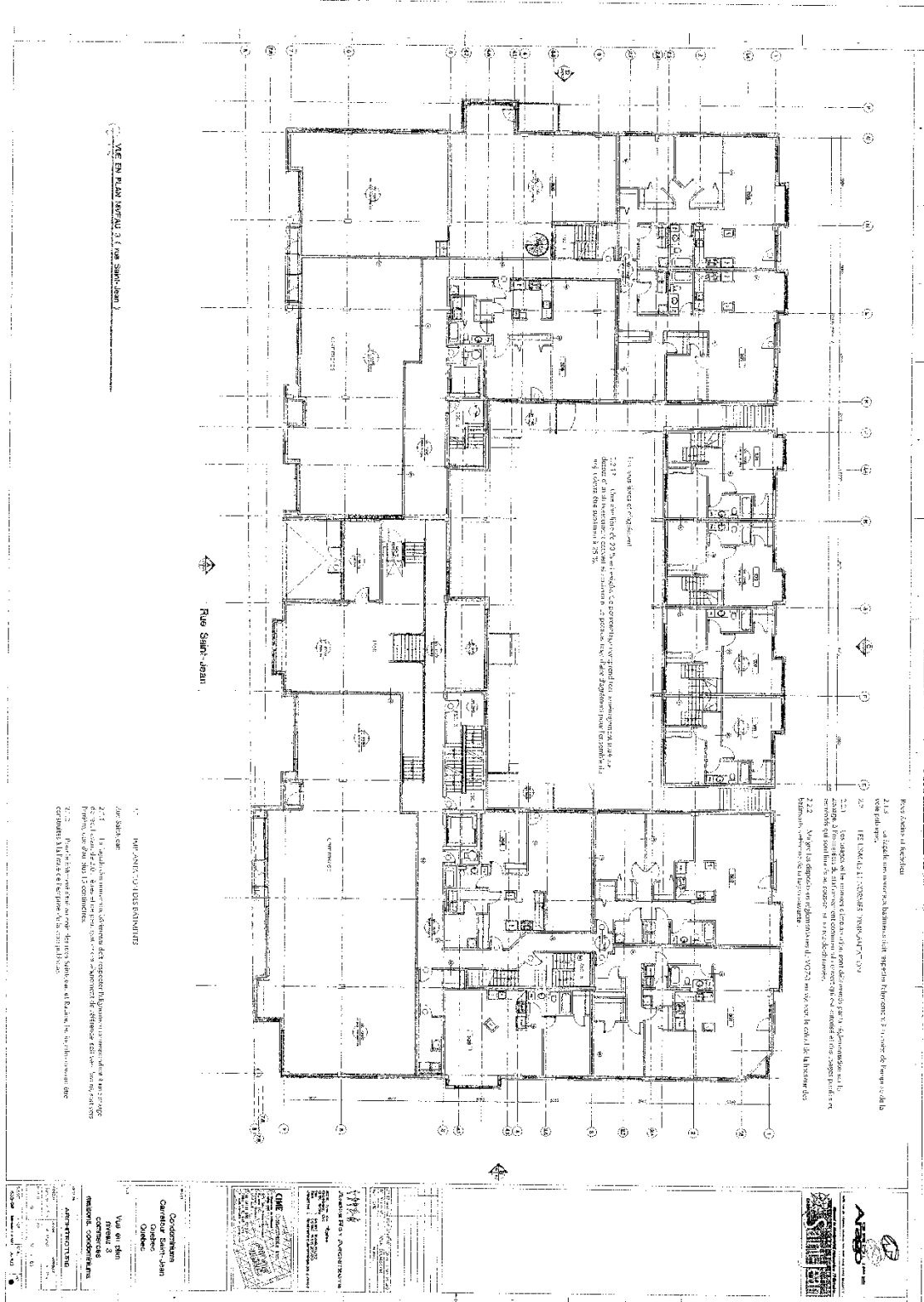
LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**



VUE EN PLAN NORD 2 (RUE SAINT-JEAN)

Rue Saint-Jean

2.1.1. Les unités de logement sont destinées à être occupées par une seule famille ou par un couple marié. Elles ne sont pas destinées à être louées séparément.

2.1.2. Les unités de logement doivent être occupées par une seule famille ou par un couple marié. Elles ne sont pas destinées à être louées séparément.

2.1.3. Les unités de logement doivent être occupées par une seule famille ou par un couple marié. Elles ne sont pas destinées à être louées séparément.

2.1.4. Les unités de logement doivent être occupées par une seule famille ou par un couple marié. Elles ne sont pas destinées à être louées séparément.

2.1.5. Les unités de logement doivent être occupées par une seule famille ou par un couple marié. Elles ne sont pas destinées à être louées séparément.

2.1.6. Les unités de logement doivent être occupées par une seule famille ou par un couple marié. Elles ne sont pas destinées à être louées séparément.

<p>PROJET</p> <p>ANNEXE VI</p> <p>LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>
<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>
<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>	<p>PROJETANT</p> <p>M.M.</p>



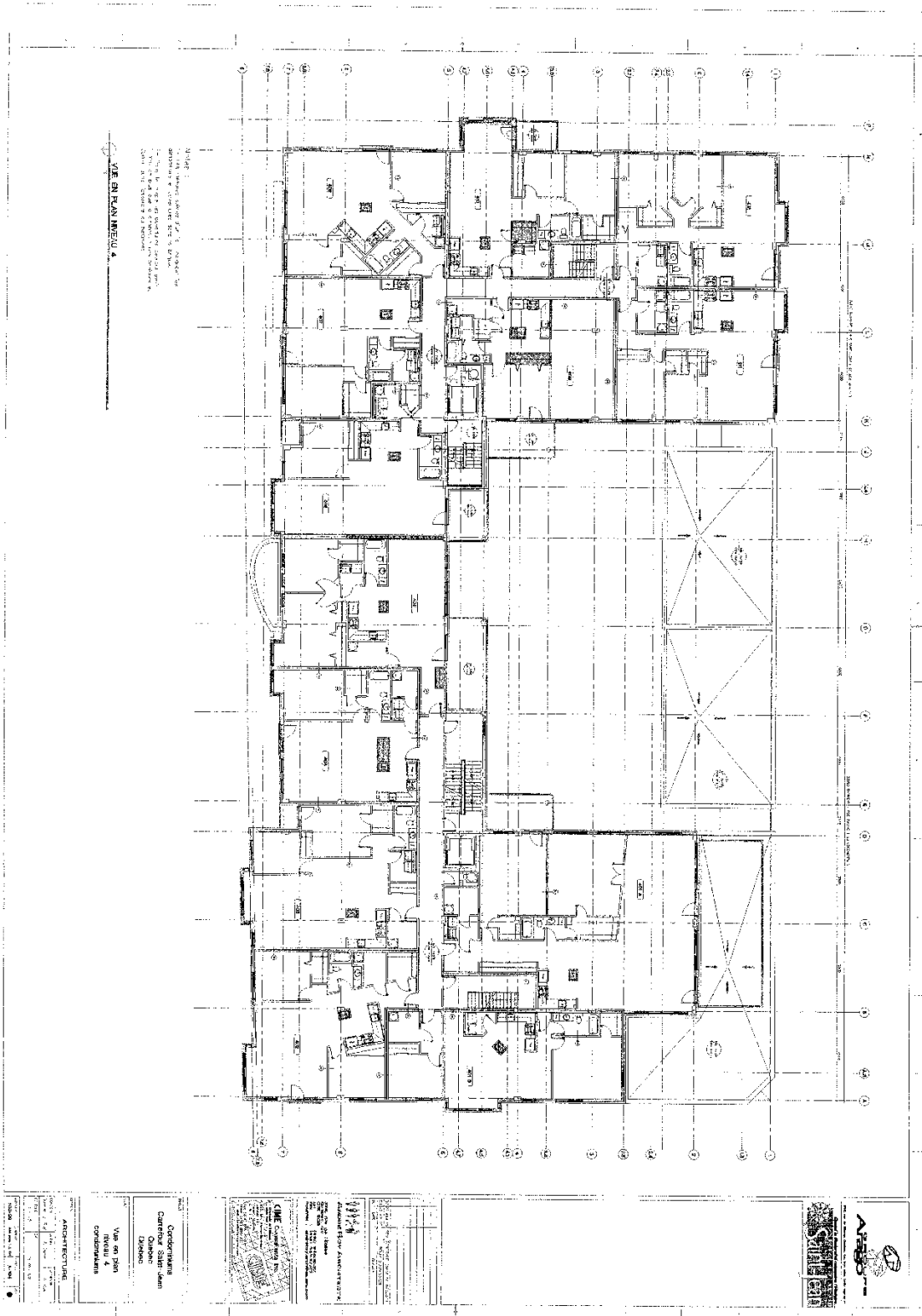
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



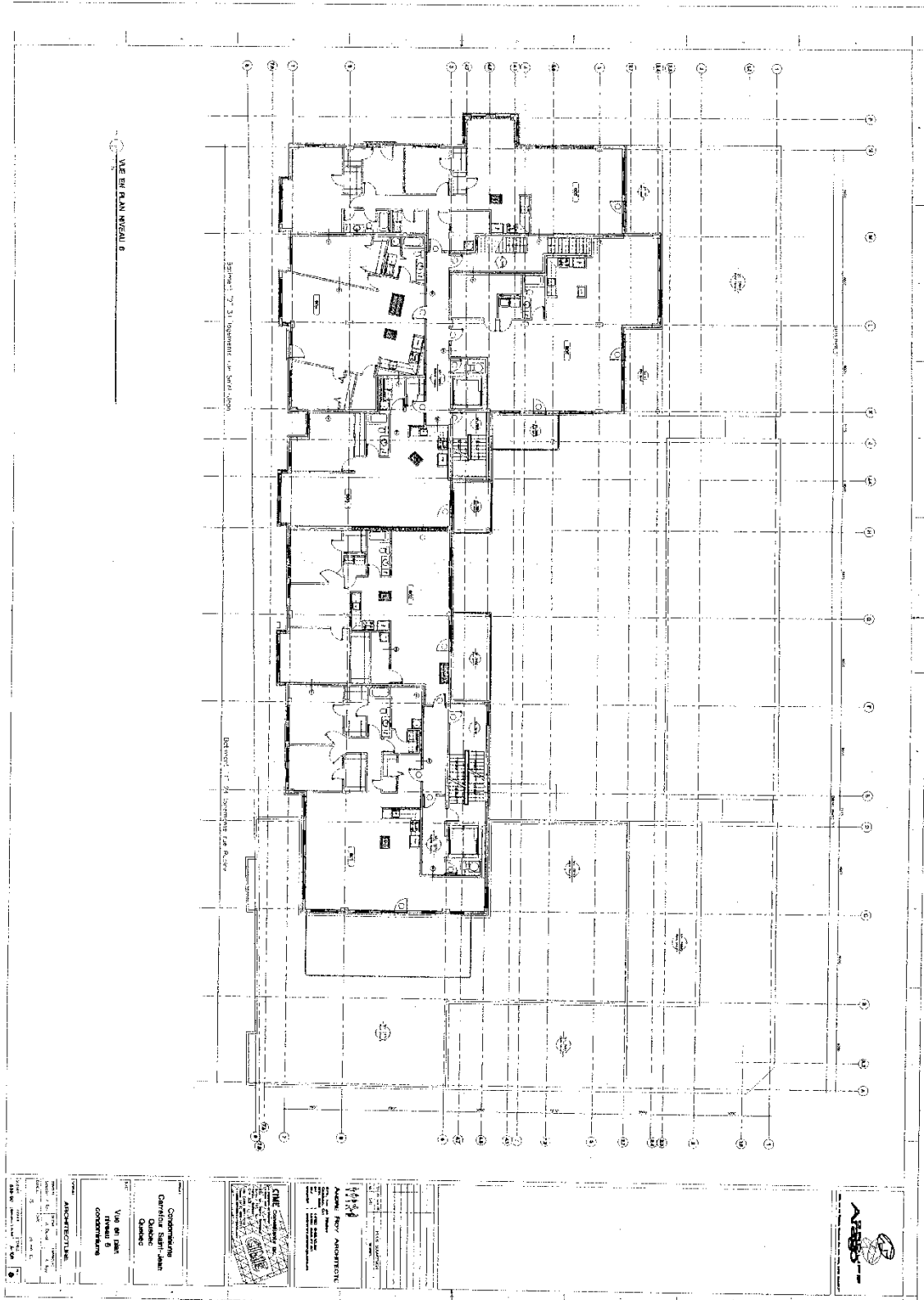
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



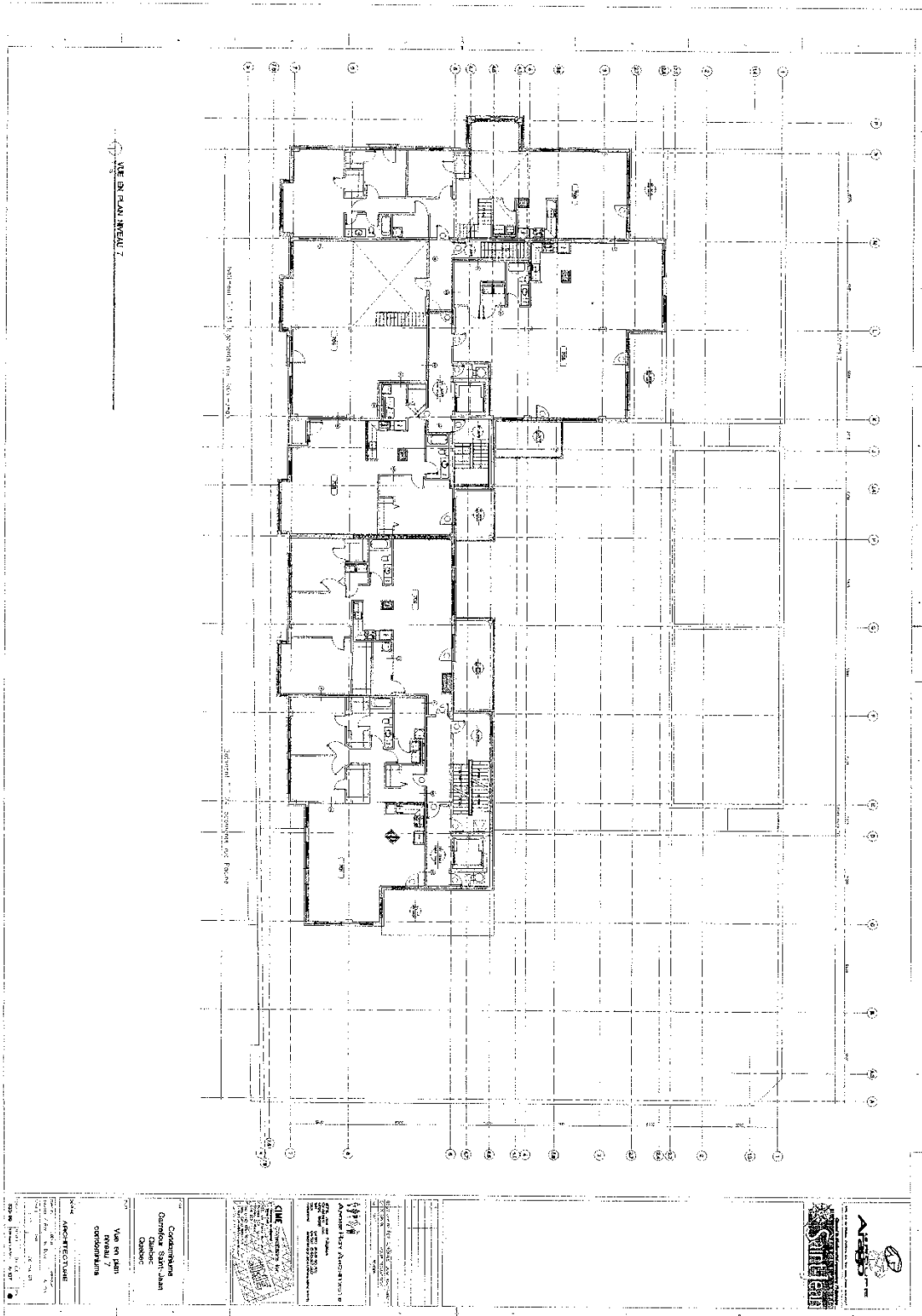
ANCIENNE VILLE DE QUÉBEC 100, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 2K5 Téléphone : (514) 681-1000 Télécopieur : (514) 681-1001 Site Web : www.ville.quebec.qc.ca	Commanditaire Desjardins Québec Québec	Ville de Québec Commanditaire		ARCHITECTURE ANDRÉ BOUAFIA 100, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 2K5 Téléphone : (514) 681-1000 Télécopieur : (514) 681-1001 Site Web : www.ville.quebec.qc.ca
---	---	----------------------------------	--	---

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



<p> ARCHITECTURE 1000, rue Saint-Jean Québec, Québec G1R 2H4 Téléphone : (418) 693-1111 Télécopieur : (418) 693-1112 Fax : (418) 693-1113 Courriel : info@architecte.com </p>	<p> CONSEIL D'ARCHITECTURE 1000, rue Saint-Jean Québec, Québec G1R 2H4 Téléphone : (418) 693-1111 Télécopieur : (418) 693-1112 Fax : (418) 693-1113 Courriel : info@architecte.com </p>	<p> ARCHITECTURE 1000, rue Saint-Jean Québec, Québec G1R 2H4 Téléphone : (418) 693-1111 Télécopieur : (418) 693-1112 Fax : (418) 693-1113 Courriel : info@architecte.com </p>	<p> ARCHITECTURE 1000, rue Saint-Jean Québec, Québec G1R 2H4 Téléphone : (418) 693-1111 Télécopieur : (418) 693-1112 Fax : (418) 693-1113 Courriel : info@architecte.com </p>
---	---	---	---



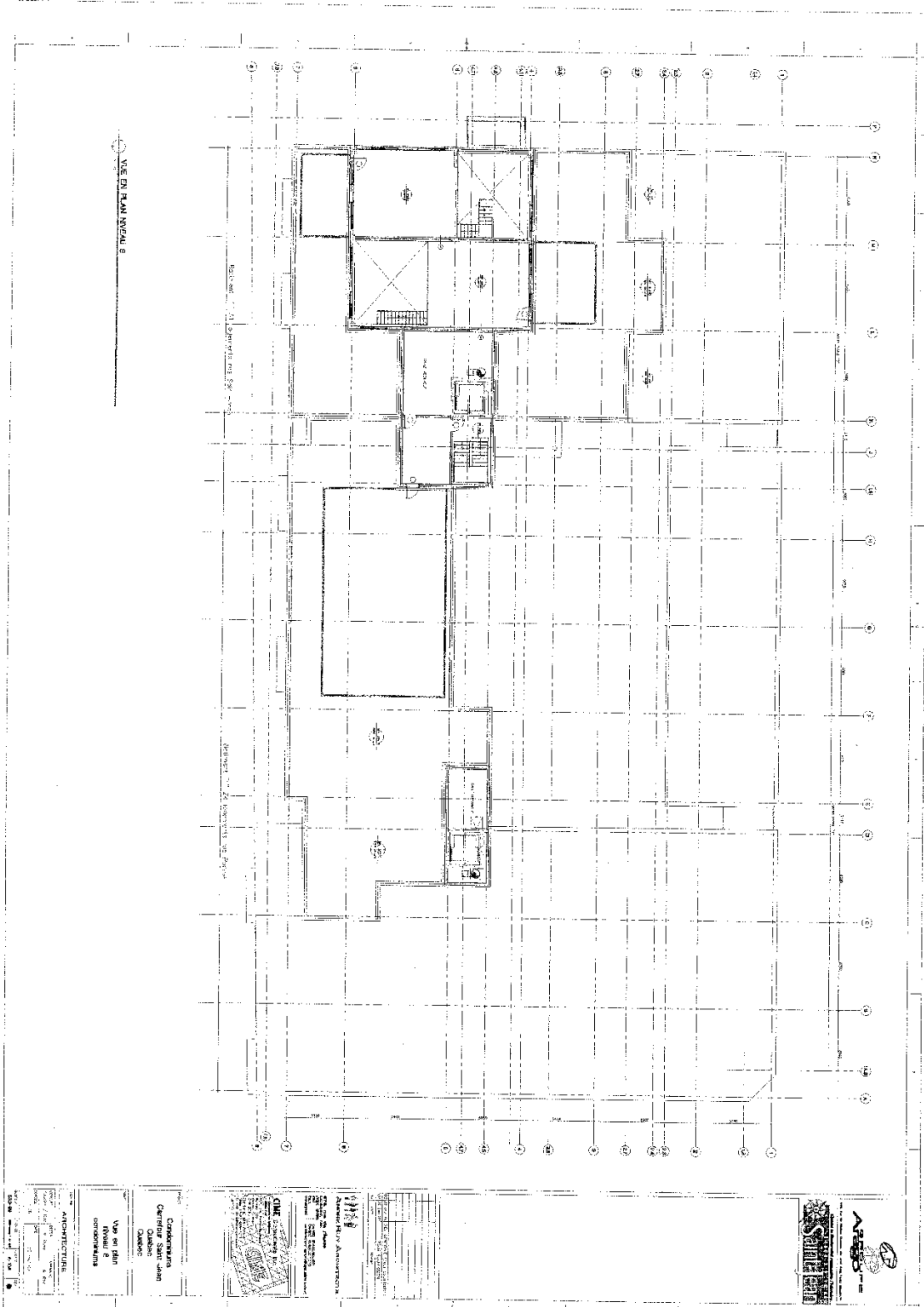
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



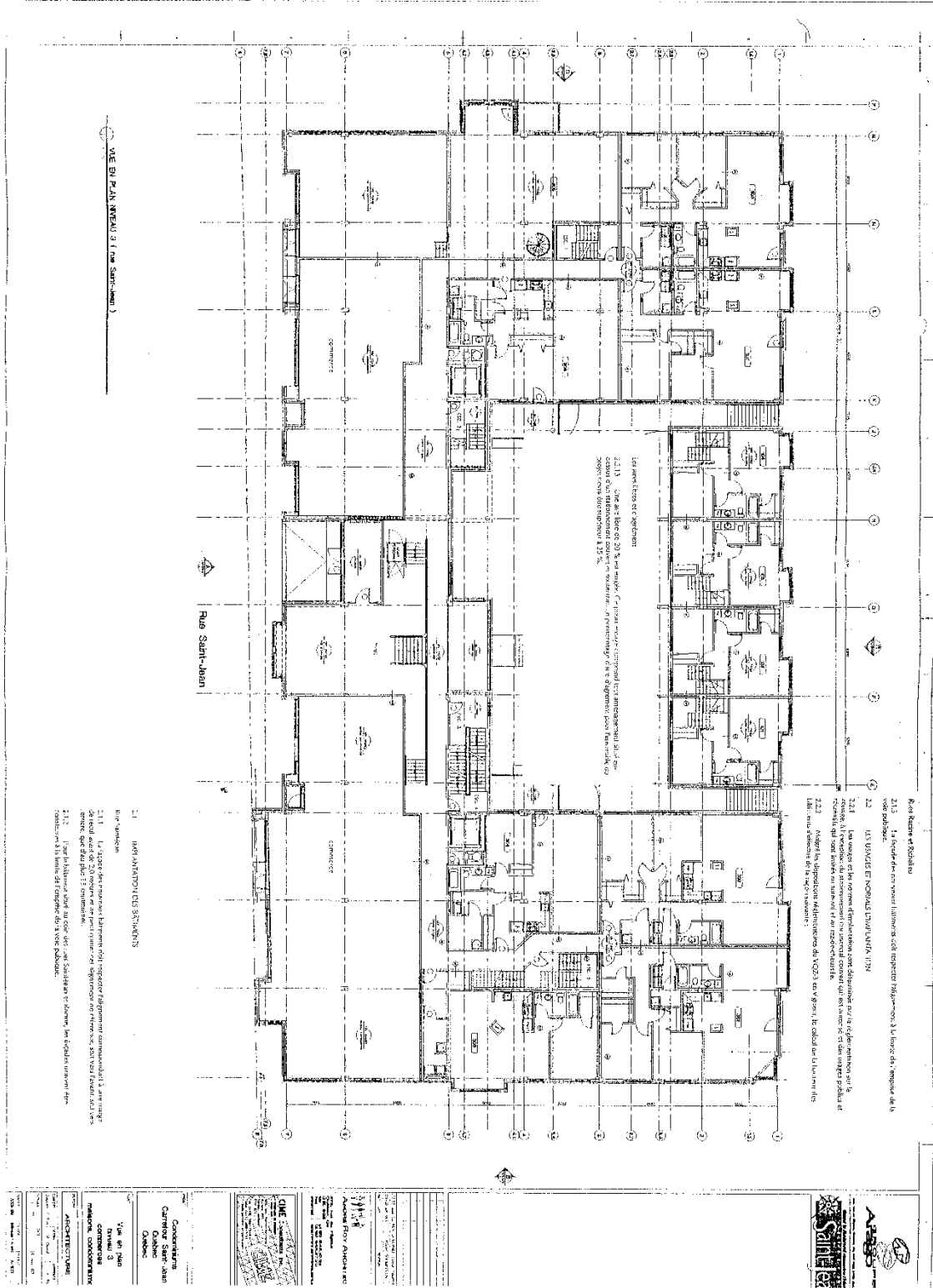
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



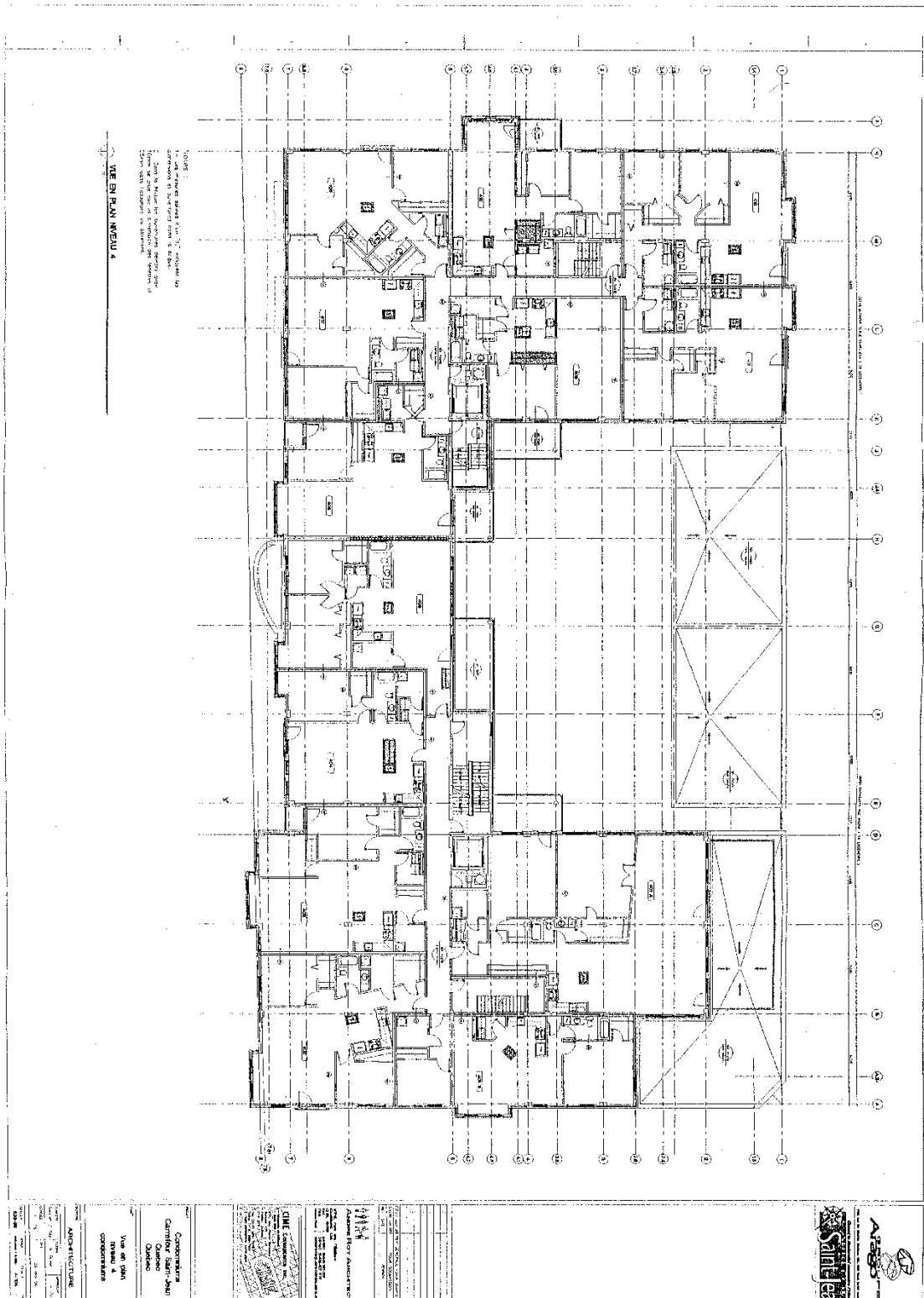
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**



ANNEXE VI

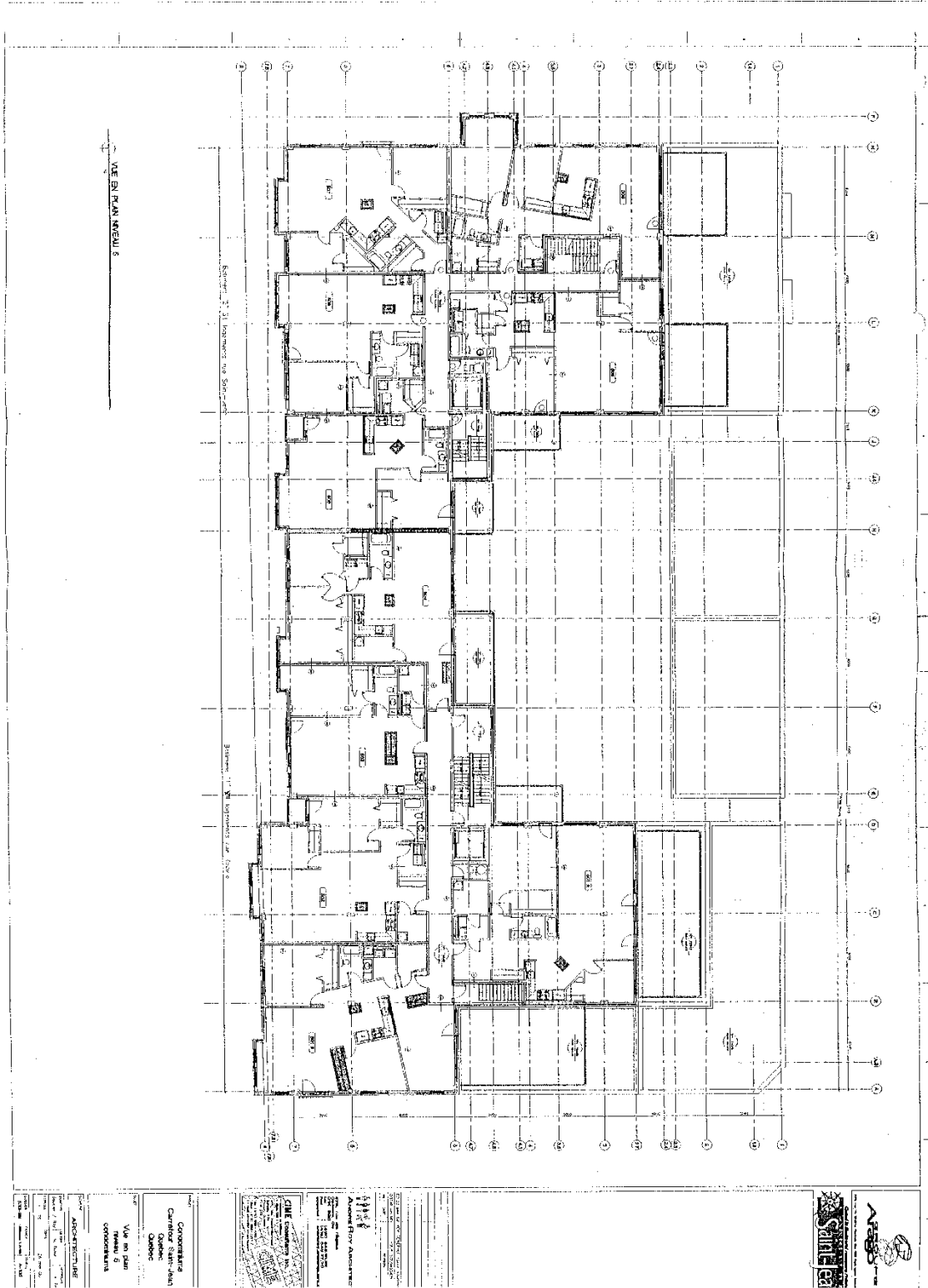
LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC020
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



 <p>VILLE DE QUÉBEC</p>	<p>ANNEXE VI</p> <p>LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS</p>	
<p>SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME</p>	<p>No du règlement : <u>R.C.A.IV.Q. 4</u> No du plan : <u>RCA1VQ4PC02P</u></p> <p>Préparé par : <u>M.M.</u> Échelle : _____</p>	<p>_____ Directeur Service de l'aménagement du territoire</p>



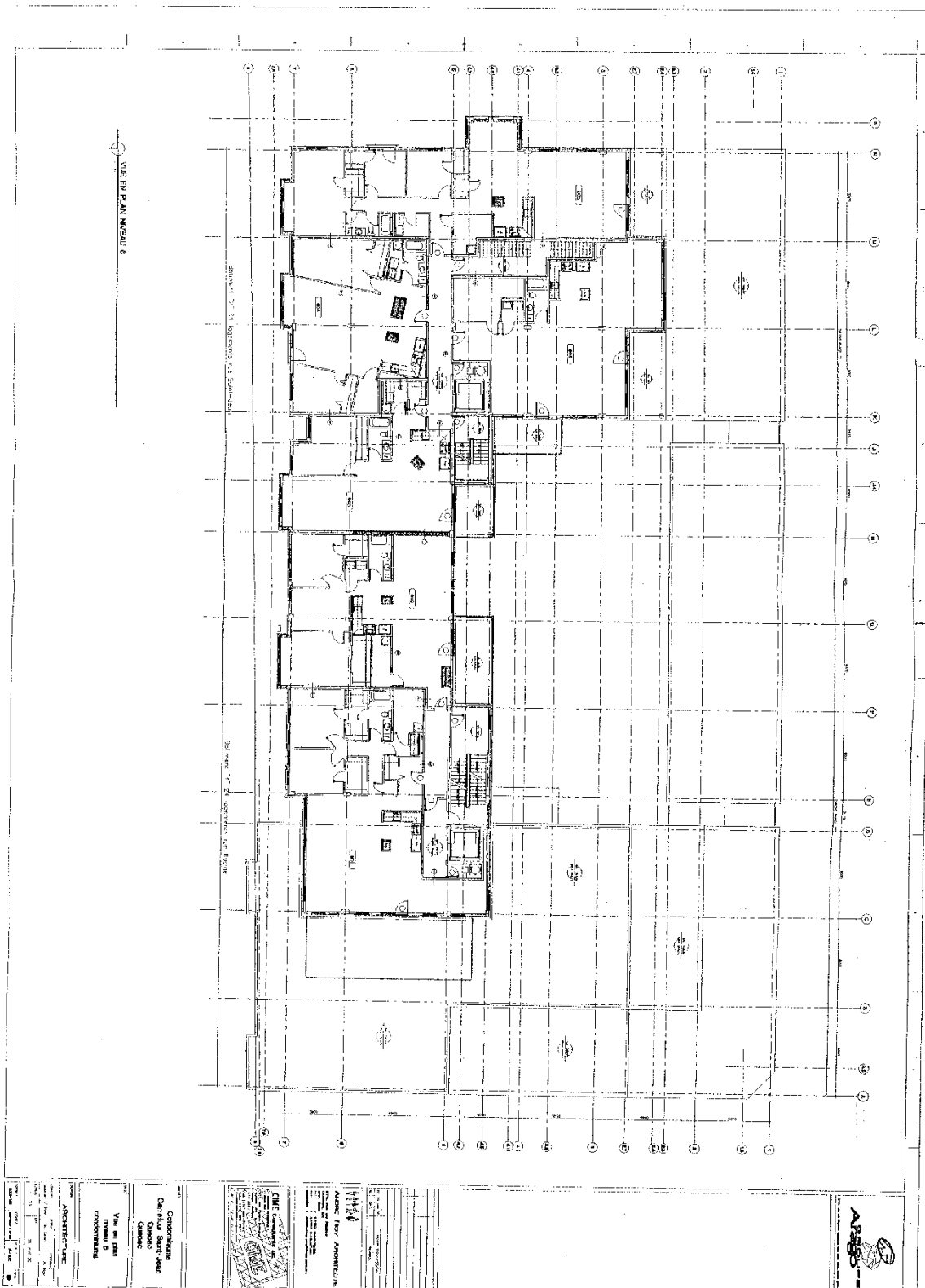
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC02Q
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



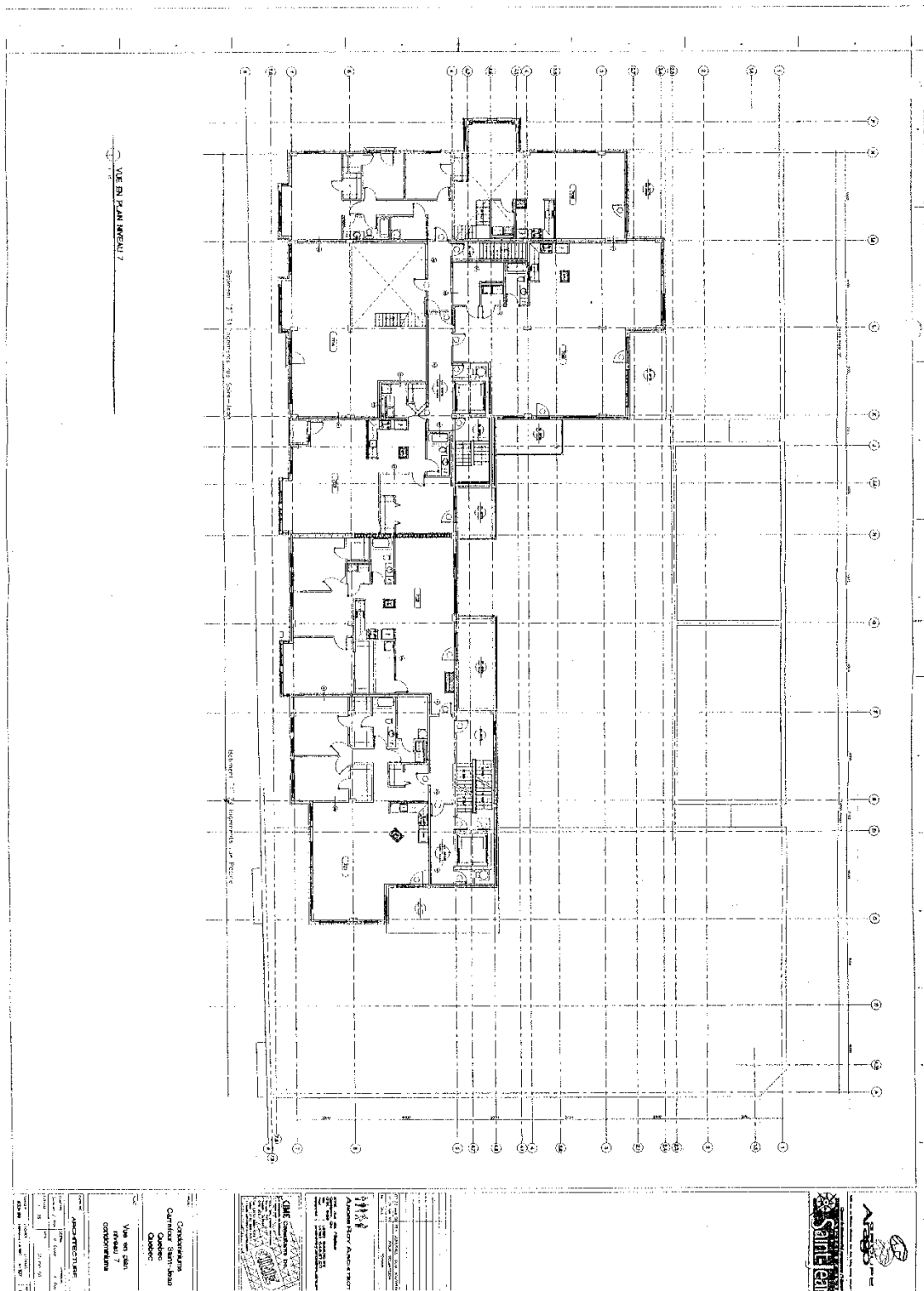
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02R
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



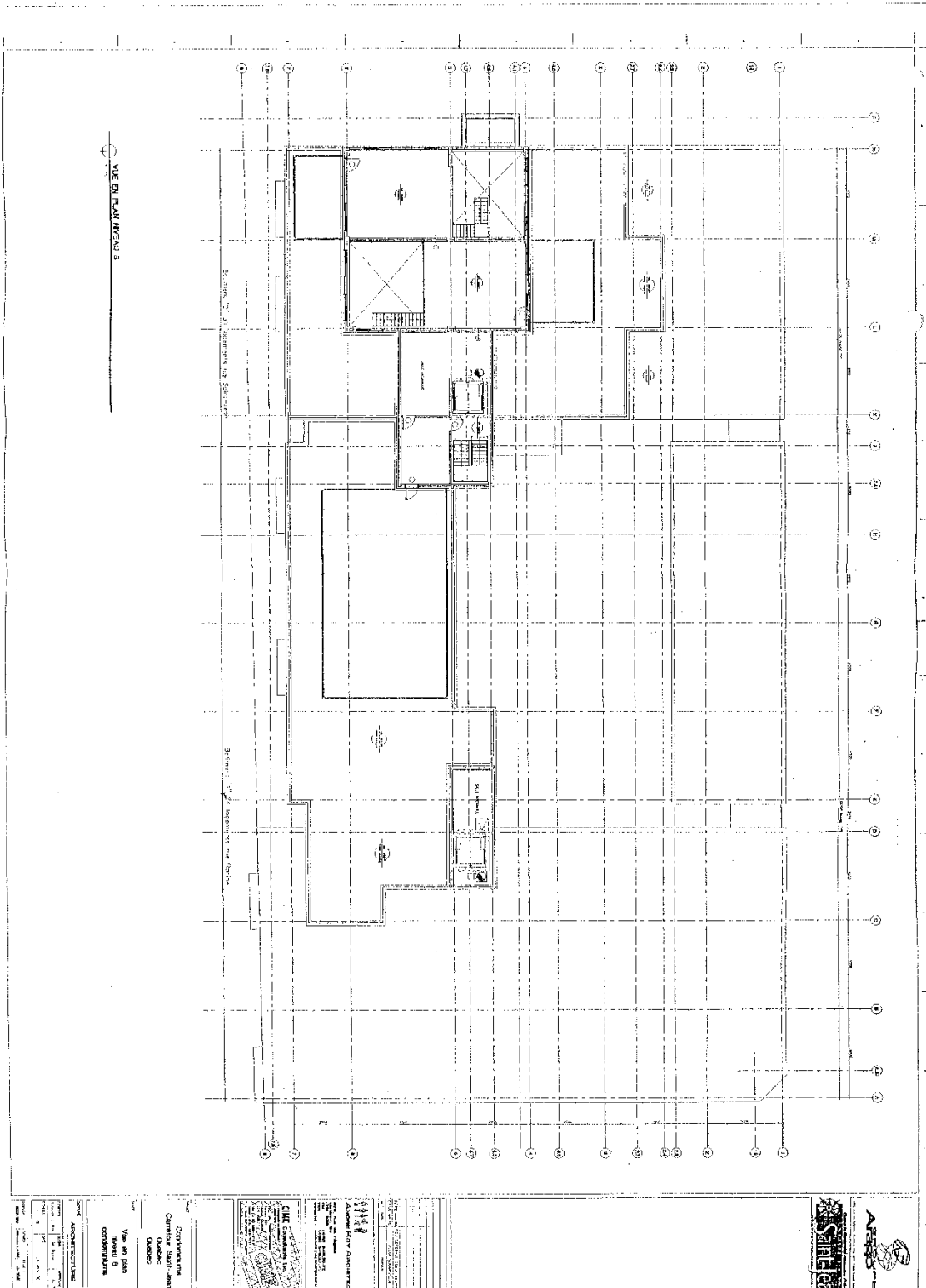
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02S
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



VUE EN PLAN INTÉRIEUR B

Architecte
 Claude St-Onge
 Québec
 Québec

PROJET
 2177686 ET 2177687
 PLAN DE CONSTRUCTION APPROUVÉ



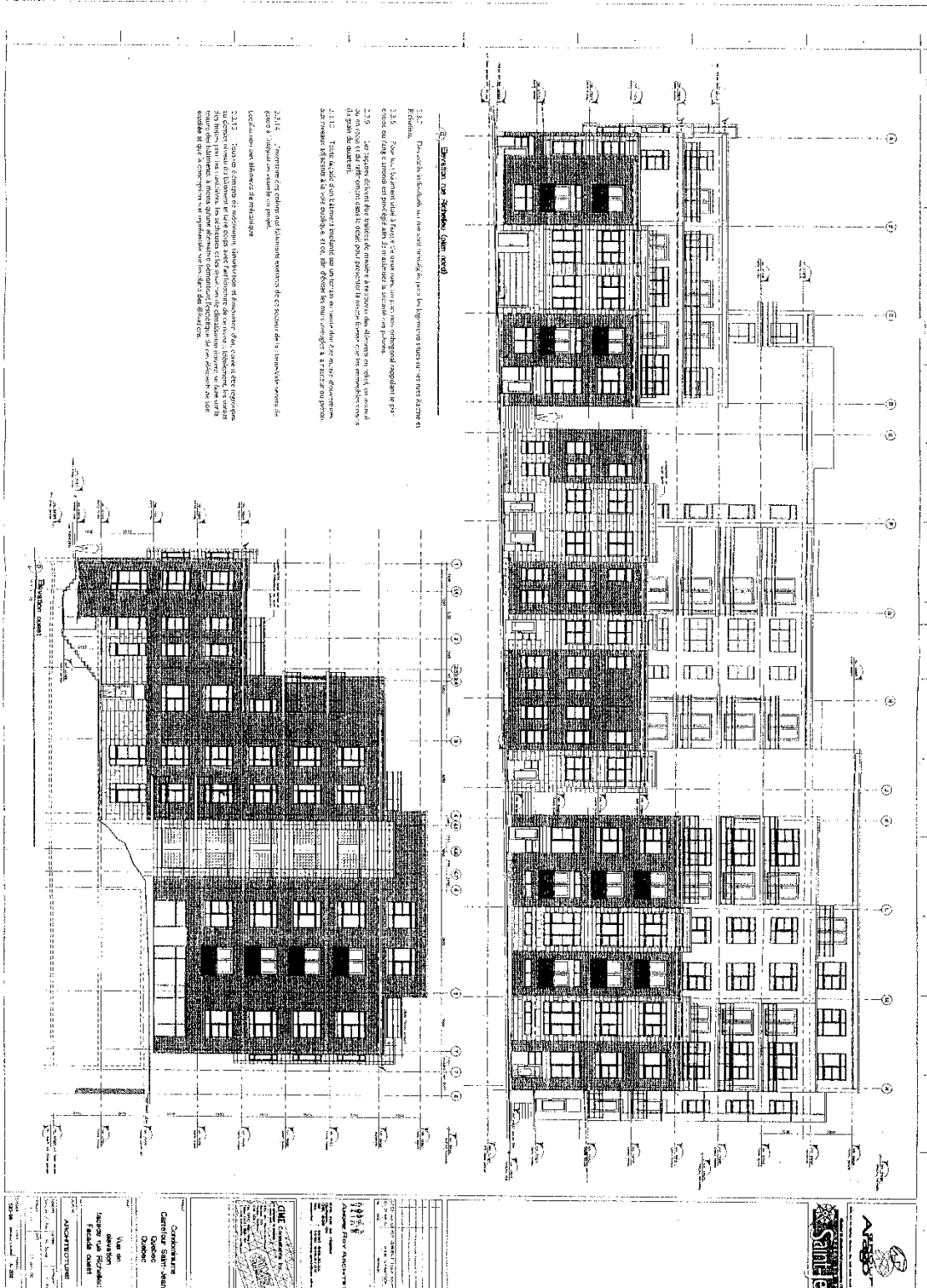
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02T
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



2.1.13.1.1.1. Toute façade ou élément extérieur du bâtiment, quel qu'il soit, doit être traité de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.2. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.3. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.4. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.5. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.6. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.7. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.8. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.9. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

2.1.13.1.1.10. Les façades doivent être traitées de manière à assurer une harmonie globale et à respecter l'échelle humaine.

CONSTRUCTEUR
 GUYONNEAU
 GUYONNEAU
 GUYONNEAU

Architecte
 GUYONNEAU
 GUYONNEAU
 GUYONNEAU

PROJETANT
 GUYONNEAU
 GUYONNEAU
 GUYONNEAU

DATE
 2018

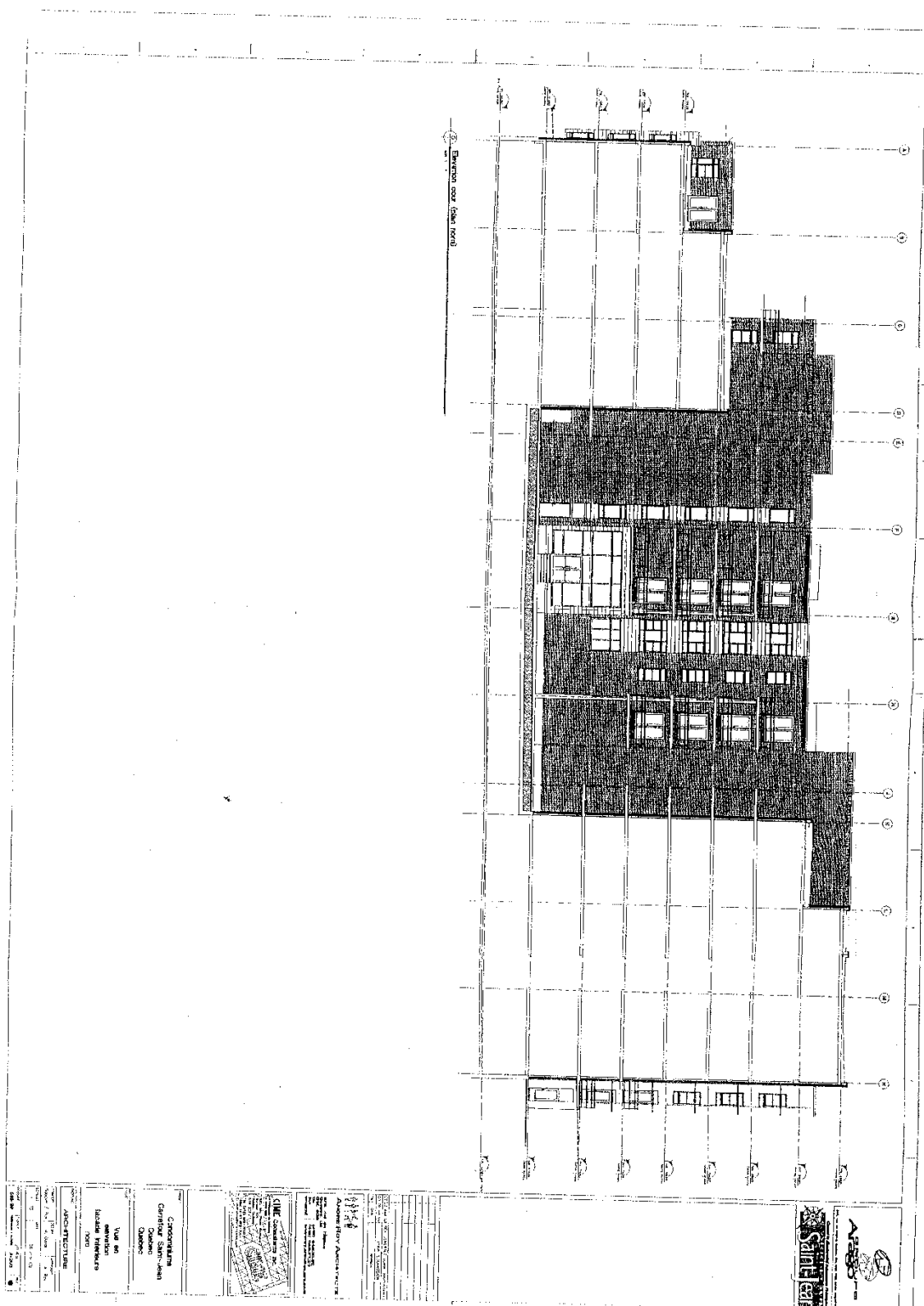


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02V
 Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

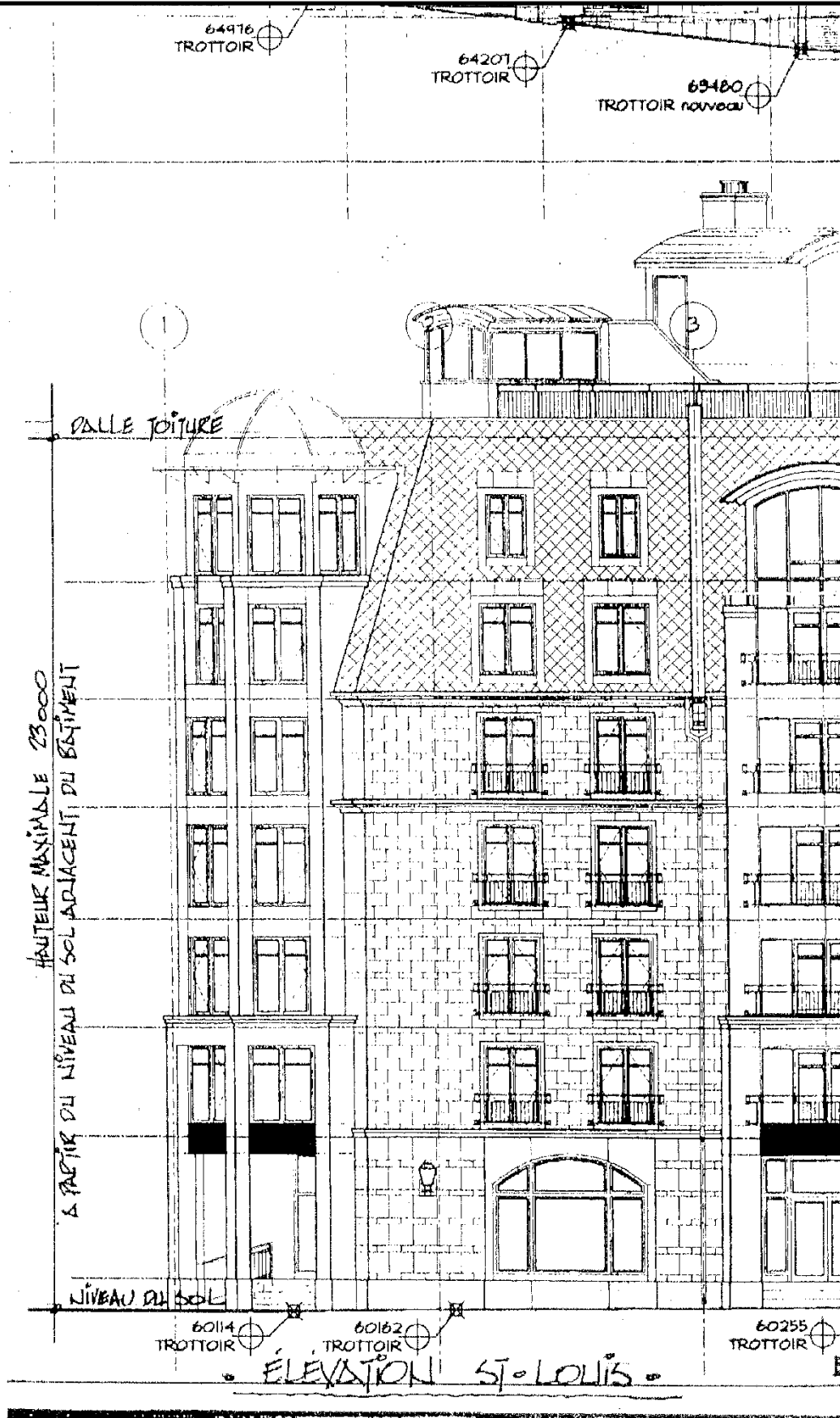
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02W
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



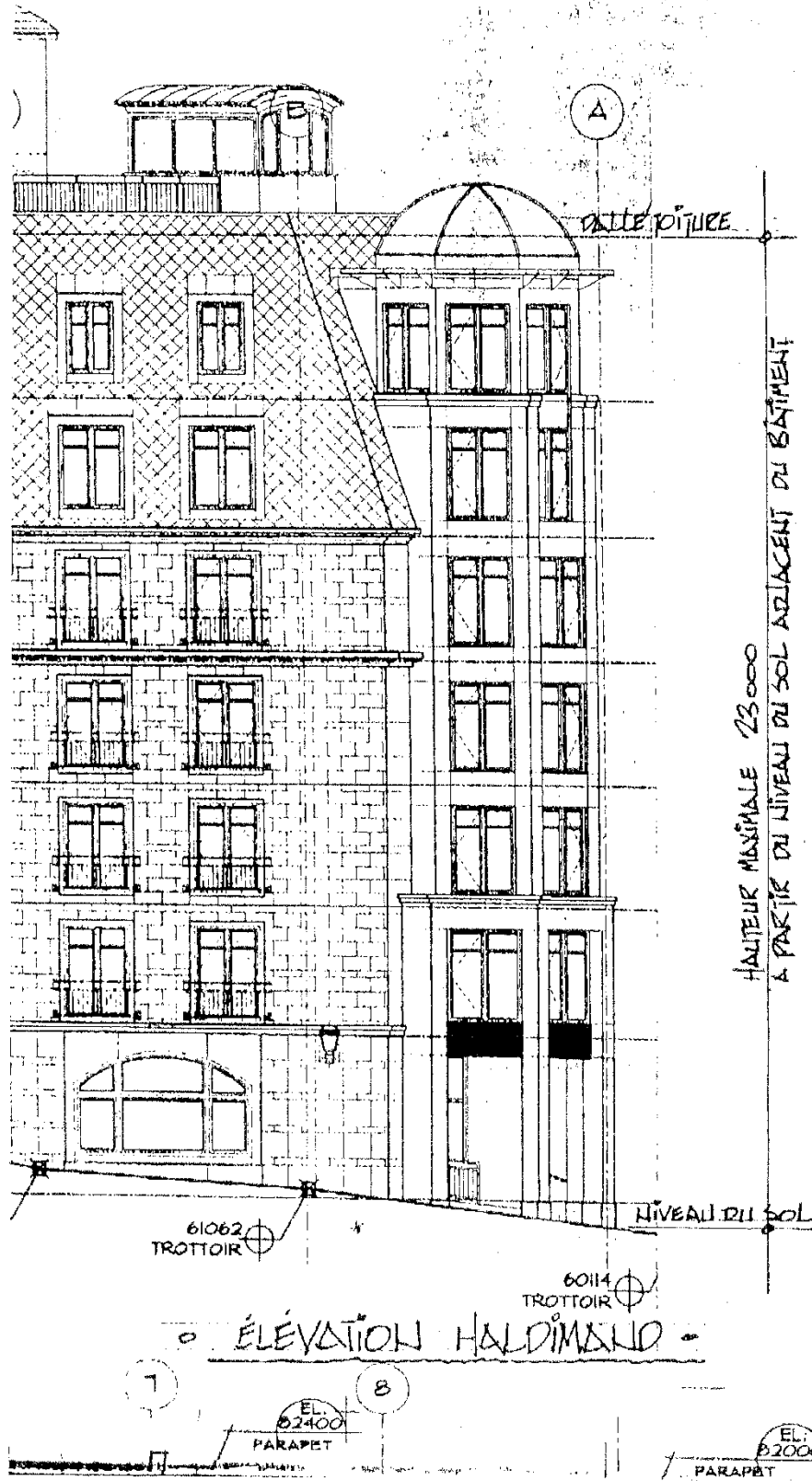
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



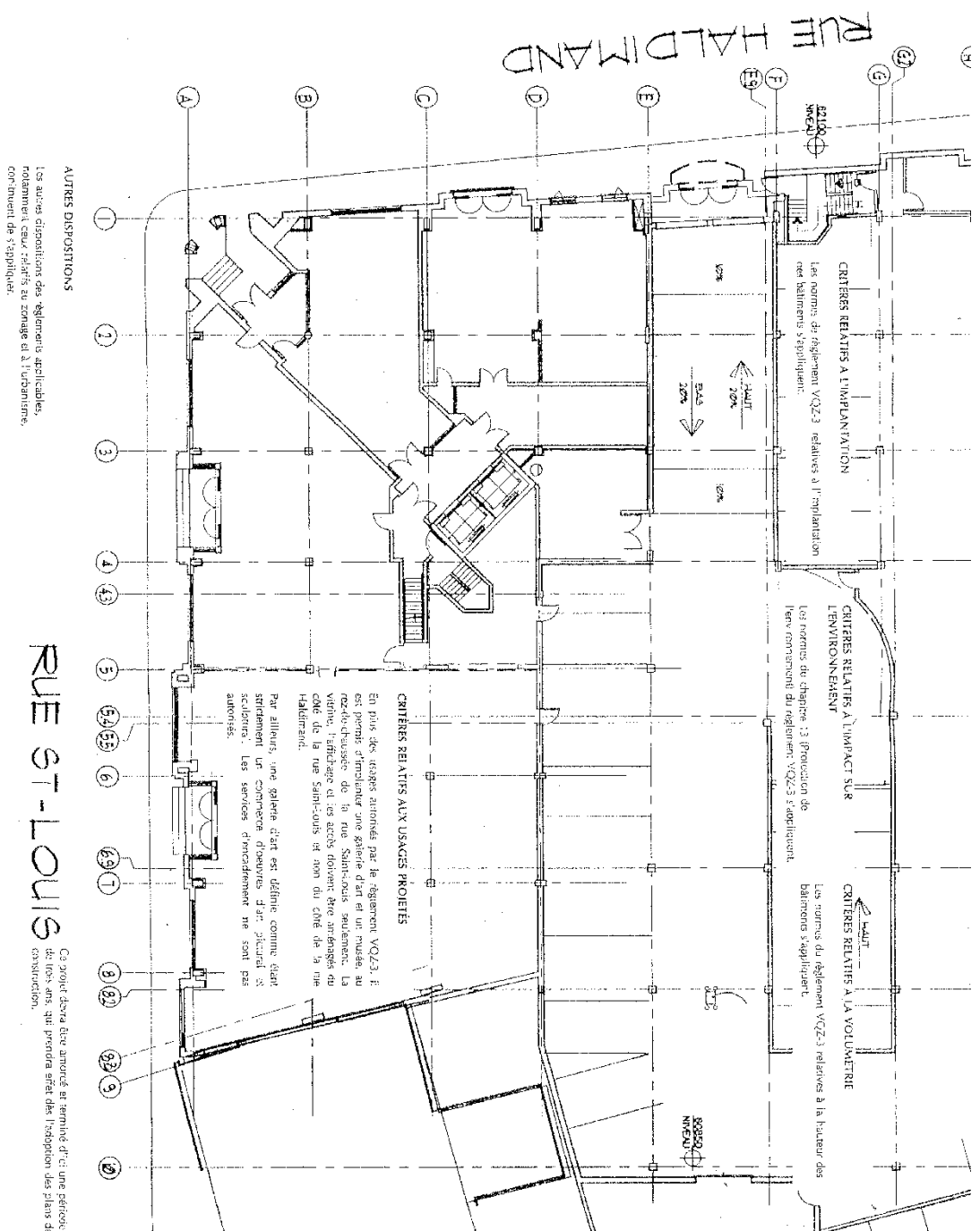
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



AUTRES DISPOSITIONS
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

RUE ST-LOUIS
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG
 ST ASSOCIÉS
 ARCHITECTES
 860, Côte D'art, Québec, Québec, G1K 8W6
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5065

LES MAISONS
 DE
 BEAUCOURS

CONTRACTANT (PROJETANT)
Orpin & Sevrain inc
 4700, boulevard de la Concorde
 Québec, Québec, G1K 2S6
 Téléphone: (418) 531-5544

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLÉMENTAIRE)
GENIVAR
 2225, boulevard des Jolies Eaux, Québec, Québec, G1K 2S2
 Téléphone: (418) 271-2211 Télécopieur: (418) 271-2272

NOTES:
 1. L'APPREUVEMENT DE CE PLAN DE CONSTRUCTION EST SUBORDONNÉ À L'APPROBATION PRÉALABLE DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC.
 2. L'APPREUVEMENT DE CE PLAN DE CONSTRUCTION EST SUBORDONNÉ À L'APPROBATION PRÉALABLE DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC.
 3. LE PROJETANT EST RESPONSABLE DE LA RÉVISION DE CE PLAN DE CONSTRUCTION EN FONCTION DES ÉVALUATIONS ÉMISSES PAR LE COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

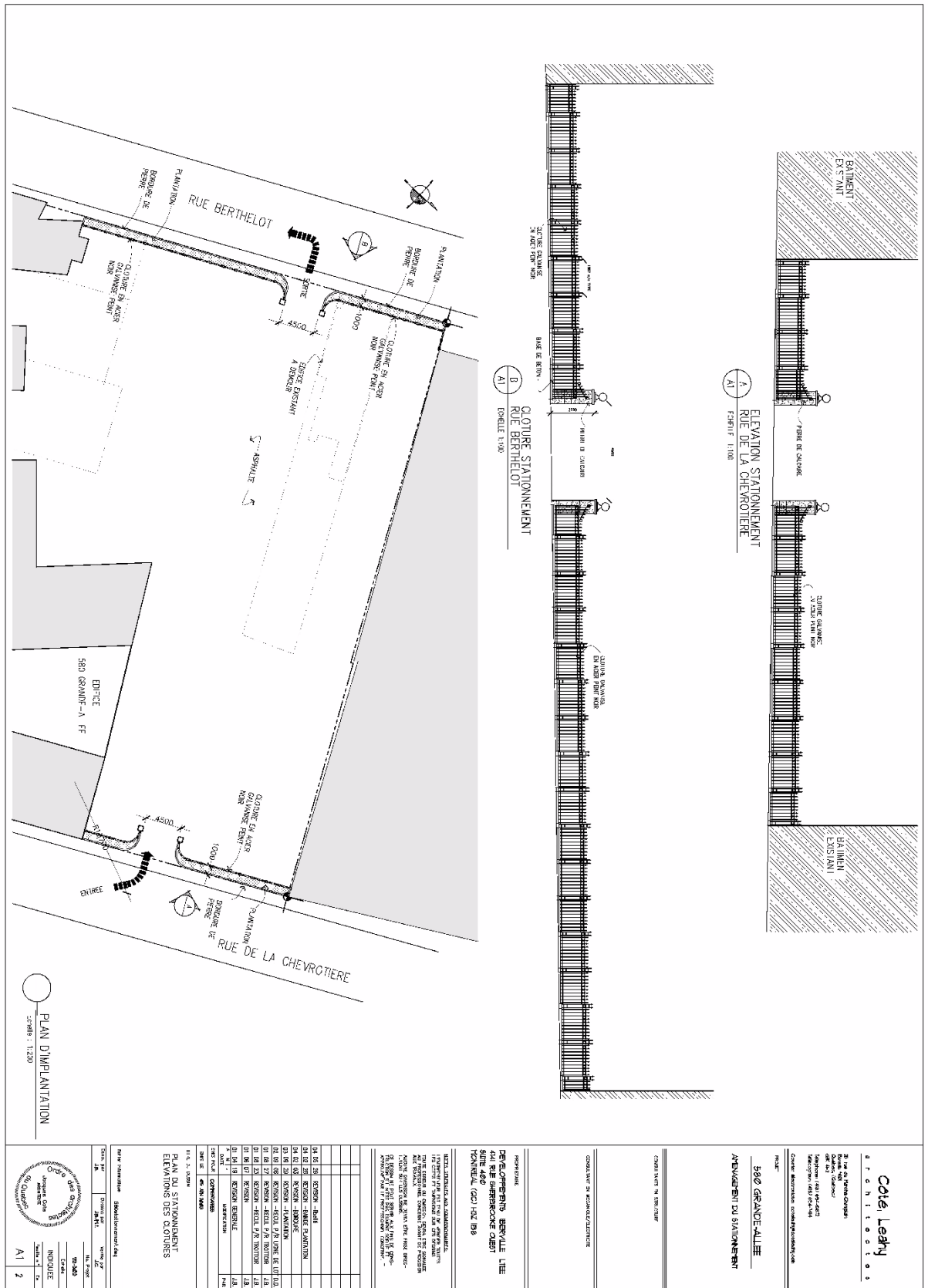
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 5

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN D'IMPLANTATION
échelle : 1:200

COLE LEAHY ARCHITECTS
 2014 RUE JACQUES-CARTIER
 QUÉBEC, QUÉBEC H3C 1S7
 TEL: 418 538-1200
 WWW.COLELEAHYARCHITECTS.COM
 Québec (Québec)
 Ingénieur en Architecture
 N. 18936
 04/01/2016

PROJET : STATIONNEMENT
 CLIENT : **M. M. M.**
 DATE DE DÉPART : 18/11/2015
 DATE DE FIN : 22/11/2015

PROJET : STATIONNEMENT
 CLIENT : **M. M. M.**
 DATE DE DÉPART : 18/11/2015
 DATE DE FIN : 22/11/2015

N	DESCRIPTION	DATE
01	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
02	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
03	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
04	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
05	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
06	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
07	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
08	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
09	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
10	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
11	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
12	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
13	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
14	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
15	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
16	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
17	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
18	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
19	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
20	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
21	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
22	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
23	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
24	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
25	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
26	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
27	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
28	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
29	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015
30	PROJET - STATIONNEMENT	18/11/2015


NOTES GÉNÉRALES
 1. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 2. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 3. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 4. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 5. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 6. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 7. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 8. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 9. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 10. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 11. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 12. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 13. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 14. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 15. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 16. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 17. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 18. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 19. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 20. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 21. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 22. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 23. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 24. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 25. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 26. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 27. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 28. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 29. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.
 30. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ ET CORRIGÉ.

CONSULTANT EN ARCHITECTURE
COLE LEAHY ARCHITECTS
 2014 RUE JACQUES-CARTIER
 QUÉBEC, QUÉBEC H3C 1S7
 TEL: 418 538-1200
 WWW.COLELEAHYARCHITECTS.COM

PROJET : STATIONNEMENT
 CLIENT : **M. M. M.**
 DATE DE DÉPART : 18/11/2015
 DATE DE FIN : 22/11/2015

PROJET : STATIONNEMENT
 CLIENT : **M. M. M.**
 DATE DE DÉPART : 18/11/2015
 DATE DE FIN : 22/11/2015

PROJET : STATIONNEMENT
 CLIENT : **M. M. M.**
 DATE DE DÉPART : 18/11/2015
 DATE DE FIN : 22/11/2015



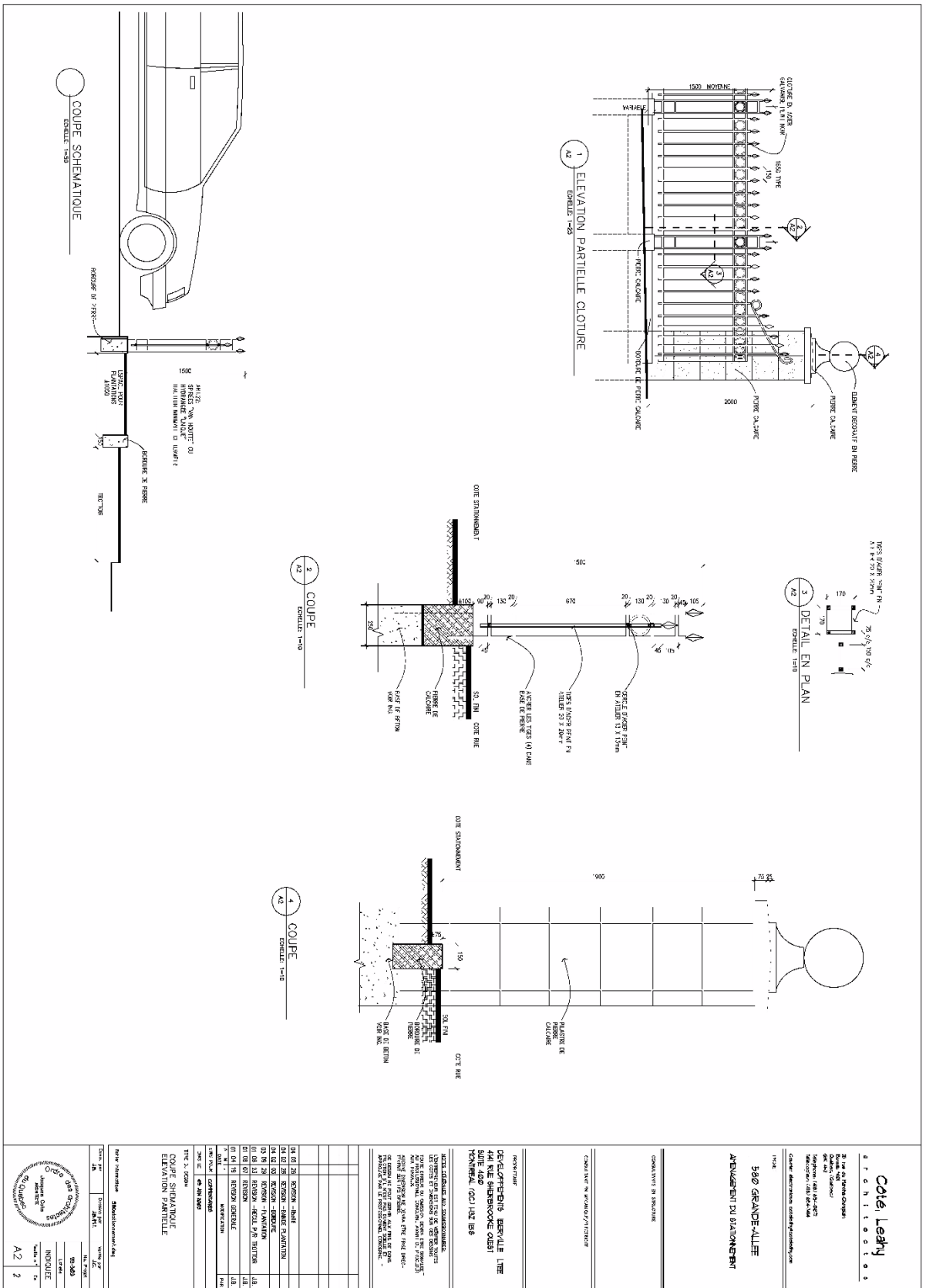
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC05A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC05B
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

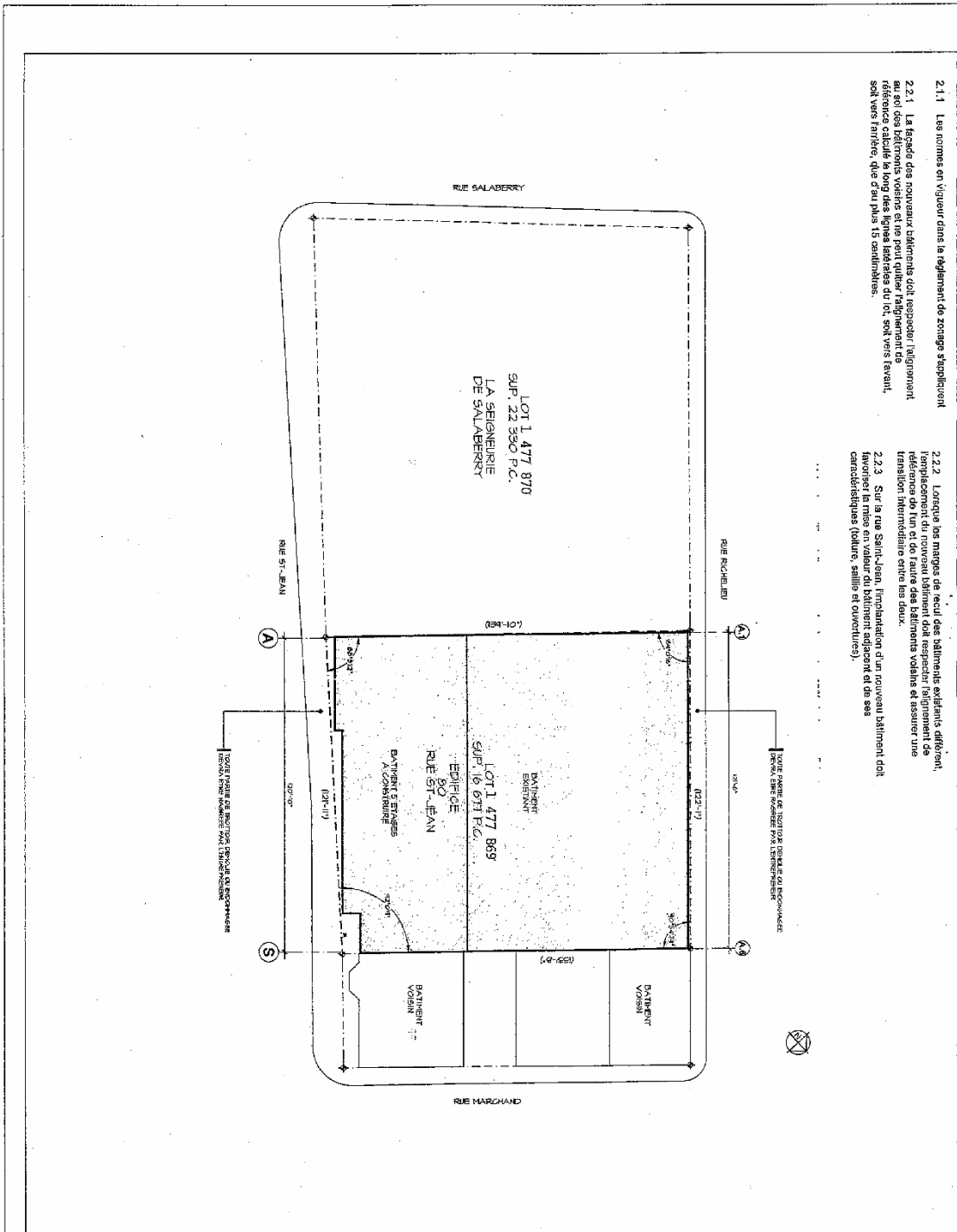
DOCUMENT NUMÉRO 6

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

2.1.1 Les normes en vigueur dans le régime de zones s'appliquent
2.2.1 La façade des nouveaux bâtiments doit respecter l'alignement
au sol des bâtiments voisins et ne peut quitter l'alignement de
référence calculé le long des lignes séparées du lot, soit vers l'avant,
soit vers l'arrière, que d au plus 10 centimètres.

2.2.2 Lorsque les marges de recul des bâtiments existants offrent,
l'emplacement du nouveau bâtiment doit respecter l'alignement de
référence du lot et de l'autre des bâtiments voisins et assurer une
transition intermédiaire entre les deux.
2.2.3 Sur la rue Saint-Jean, l'implantation d'un nouveau bâtiment doit
favoriser la mise en valeur du bâtiment adjoquant et de ses
caractéristiques (toiture, sillon et ouvertures).



0 0 0
EDIFICE
80
RUE ST-JEAN
LA SEIGNEURIE DE SALABERRY
VILLE DE QUÉBEC

GAMACHE-MANTIN ARCHITECTES
1000, RUE ST-JEAN, QUÉBEC (Q.C.) H2W 1S1
TÉLÉPHONE: (514) 686-1111
FAX: (514) 686-1112
E-MAIL: g.mantin@gmarchitectes.com

PROJET 2001
PROJET DE CONSTRUCTION
PROJET DE CONSTRUCTION
PROJET DE CONSTRUCTION
PROJET DE CONSTRUCTION

PROJET 2001
PROJET DE CONSTRUCTION
PROJET DE CONSTRUCTION
PROJET DE CONSTRUCTION
PROJET DE CONSTRUCTION

0123456789
PLAN DU SITE
0123456789



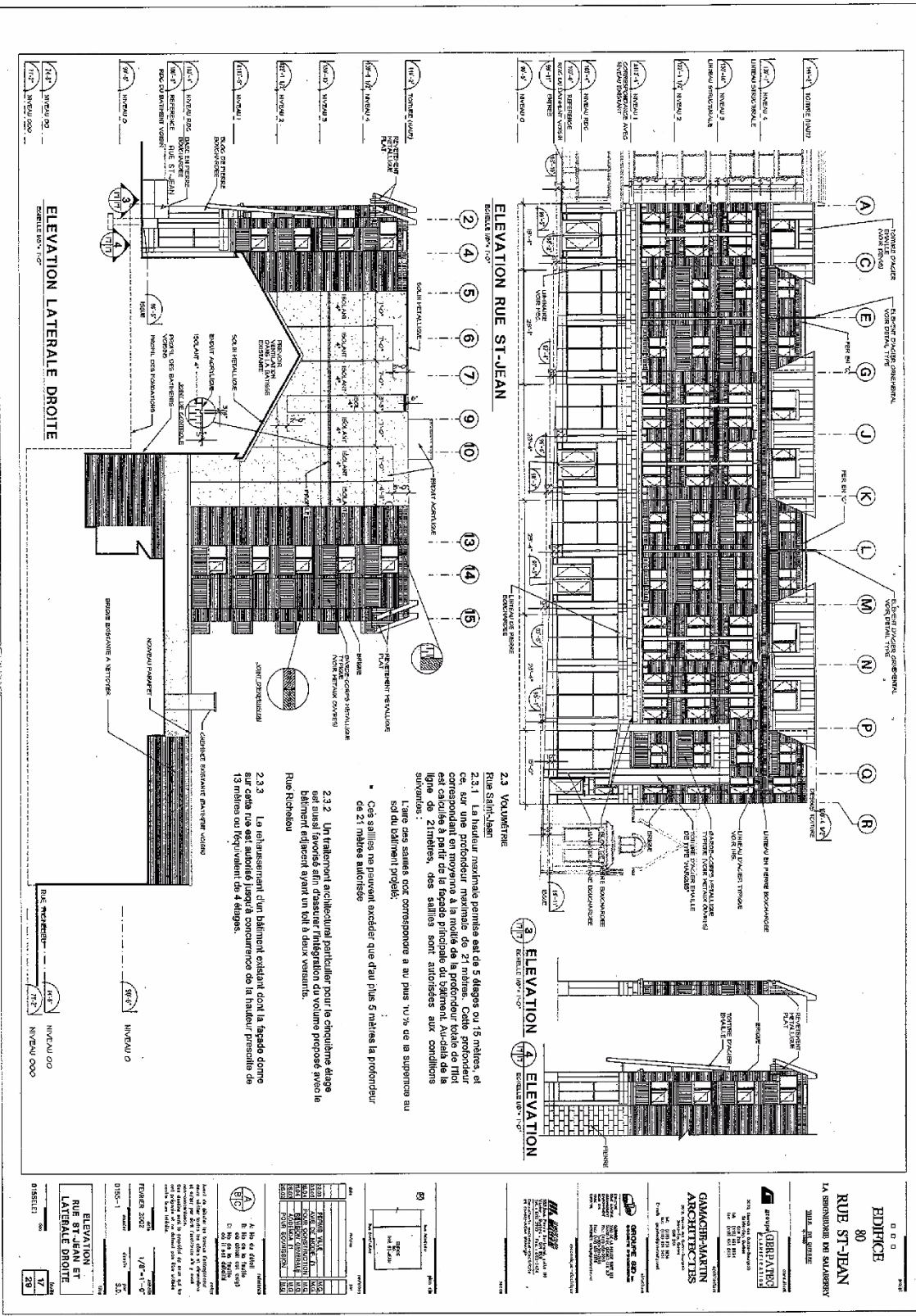
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

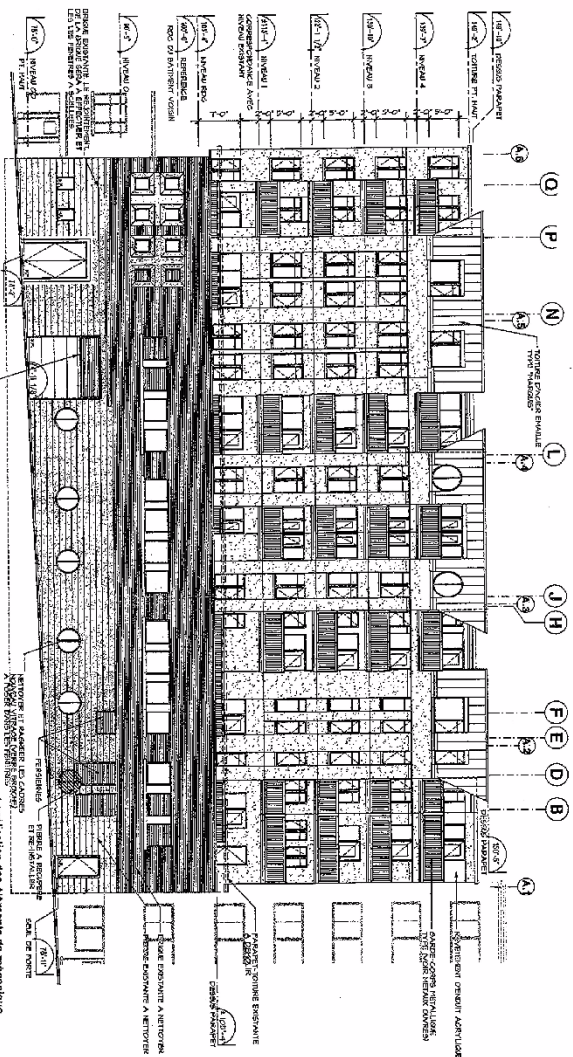
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- Architecture
 - L'architecture des nouvelles constructions doit s'harmoniser avec celle du rebourc, notamment par :
 - le rattachement des formes;
 - le respect de l'échelle;
 - l'empacement, les dimensions et la typologie des ouvertures;
 - le choix des matériaux et des couleurs;
 - le respect des détails ornementaux comme les corniches, les puits de brique, les ormes, les nouilles, la forme de la toiture;
- 2.4.2. Une approche facilitant l'expression contemporaine de l'architecture traditionnelle du quartier est favorisée.
- La composition des façades
 - 2.4.3. L'appellation des qualités des nouvelles constructions est basée sur la compatibilité, et non sa conformité avec la contexte environnant. Cette compatibilité est fonction de son rapport avec la mémoire de la ville par le respect de certains éléments de langage ainsi qu'au milieu des constructions existantes et la proposition dans la composition des façades.
 - 2.4.4. Cette recherche de compatibilité ne doit pas se traduire par une facile reproduction des formes anciennes ou par la reprise systématique de certains composés architecturaux observés sur les constructions existantes.
 - 2.4.5. Éviter l'effet de masse : l'insertion d'un nouveau bâtiment doit établir la continuité de l'effet de masse provoqué par la présence du bâtiment commercial voisin, recyclé pour une fonction résidentielle.
 - 2.4.6. Respect des caractéristiques distinctives : la position, l'échelle et la typologie des volumes doivent être en harmonie avec les constructions existantes et établir la lecture des fonctions qui font.
- 2.4.7. L'utilisation de la maçonnerie, soit la pierre ou la brique d'angle, est exigée sur les façades principales sur rue. Tout autre matériau complémentaire doit respecter l'esprit de l'architecture du quartier. Les éléments en saillie peuvent être réalisés de matériaux légers.
- 2.4.8. Le stationnement individuel dans s'harmoniser à l'architecture du bâtiment et son traitement architectural doit être soigné. Un seul nouveau accès au stationnement est autorisé sur la rue Richelieu. Une solution privilégiant l'utilisation de l'ancien existant du bâtiment voisin est favorisée.
- 2.5. Les aires de changement et de dédoublement pour les commerces doivent être localisés sur la rue Saint-Jean.
- 2.5.1. Les normes en vigueur dans le règlement de zonage s'appliquent.
- 2.5.2. La pourcentage de dédoublement doit être de 25 %. Ce pourcentage comprend l'aire d'engrainement au sol, l'aménagement des terrasses et l'aires sur les toits et les balcons.
- 2.5.3. Les aires de changement et de dédoublement pour les commerces doivent être localisés sur la rue Saint-Jean.
- 2.5.4. Les normes en vigueur dans le règlement de zonage s'appliquent.



<p>EDRICHCE 80 RUE ST-JEAN LA SECTEUR DE SAUMUREY</p> <p>M. M. M. S.L.</p>		<p>GAMACHE MARTIN ARCHITECTES 1250, RUE D'ARTURIEN MONTREAL, QUEBEC H3C 4K2 TEL: 514 391-1111 FAX: 514 391-1112</p>
<p>18/05/2016 19/05/2016 20/05/2016</p>	<p>21/05/2016 22/05/2016 23/05/2016</p>	<p>24/05/2016 25/05/2016 26/05/2016</p>

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



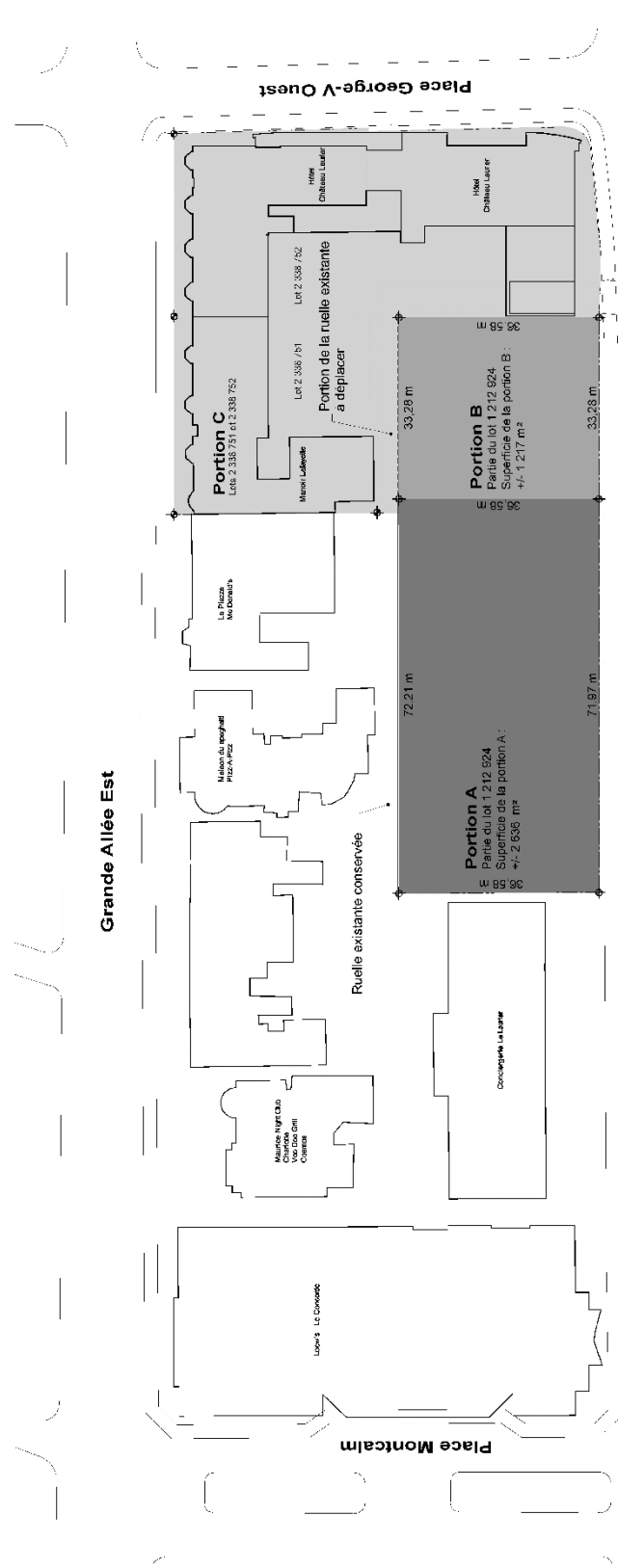
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 Juin 2009



Localisation

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

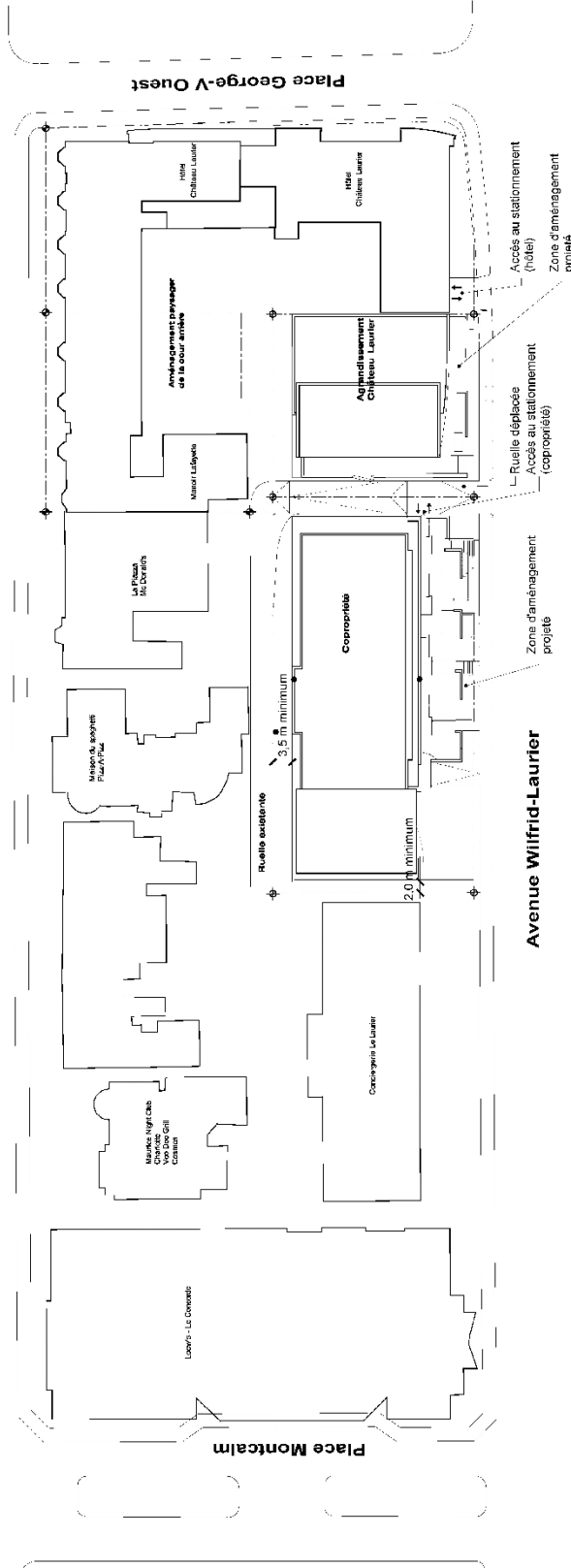
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes
Cogirès inc.

Implantation





**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

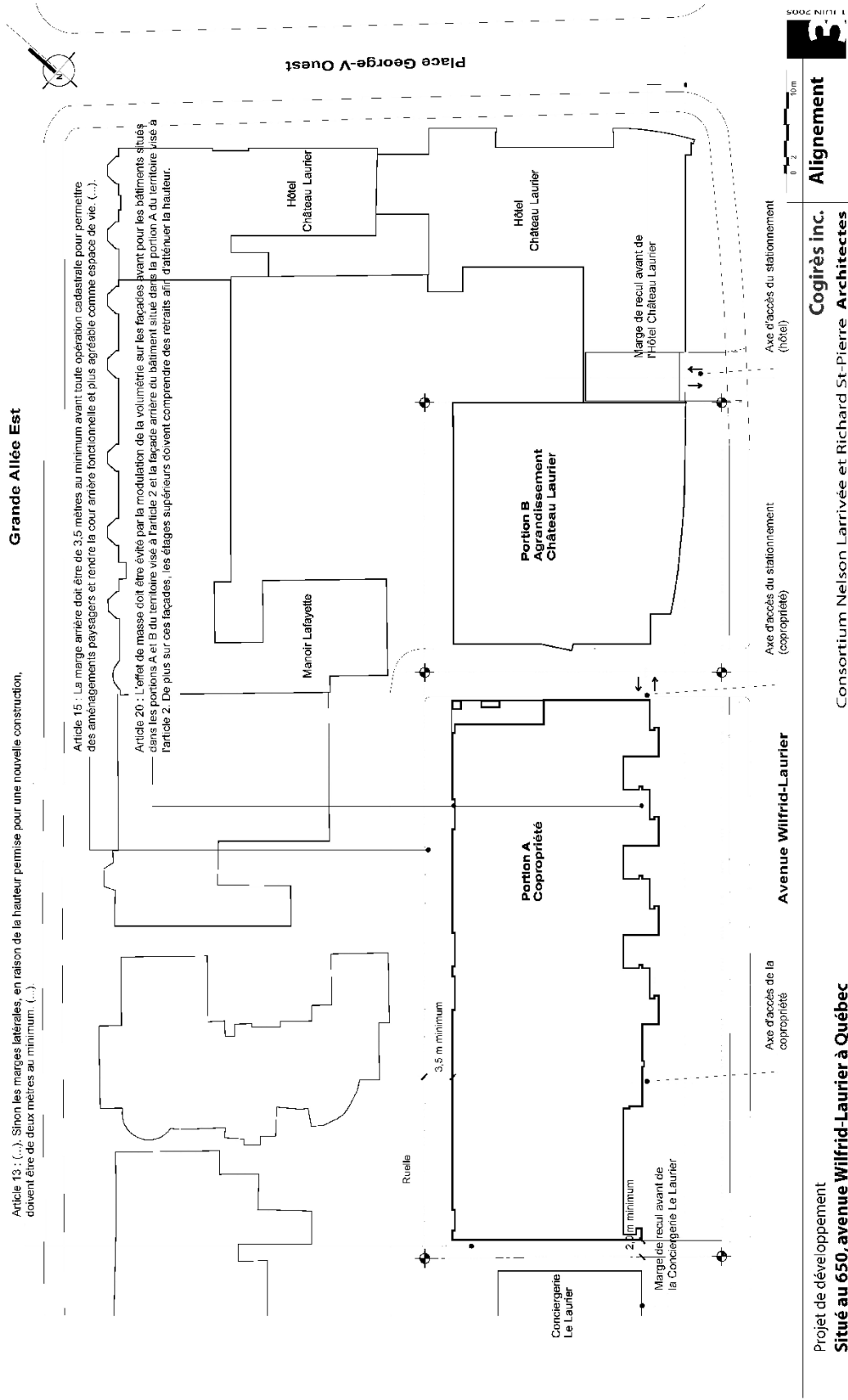
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.



Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

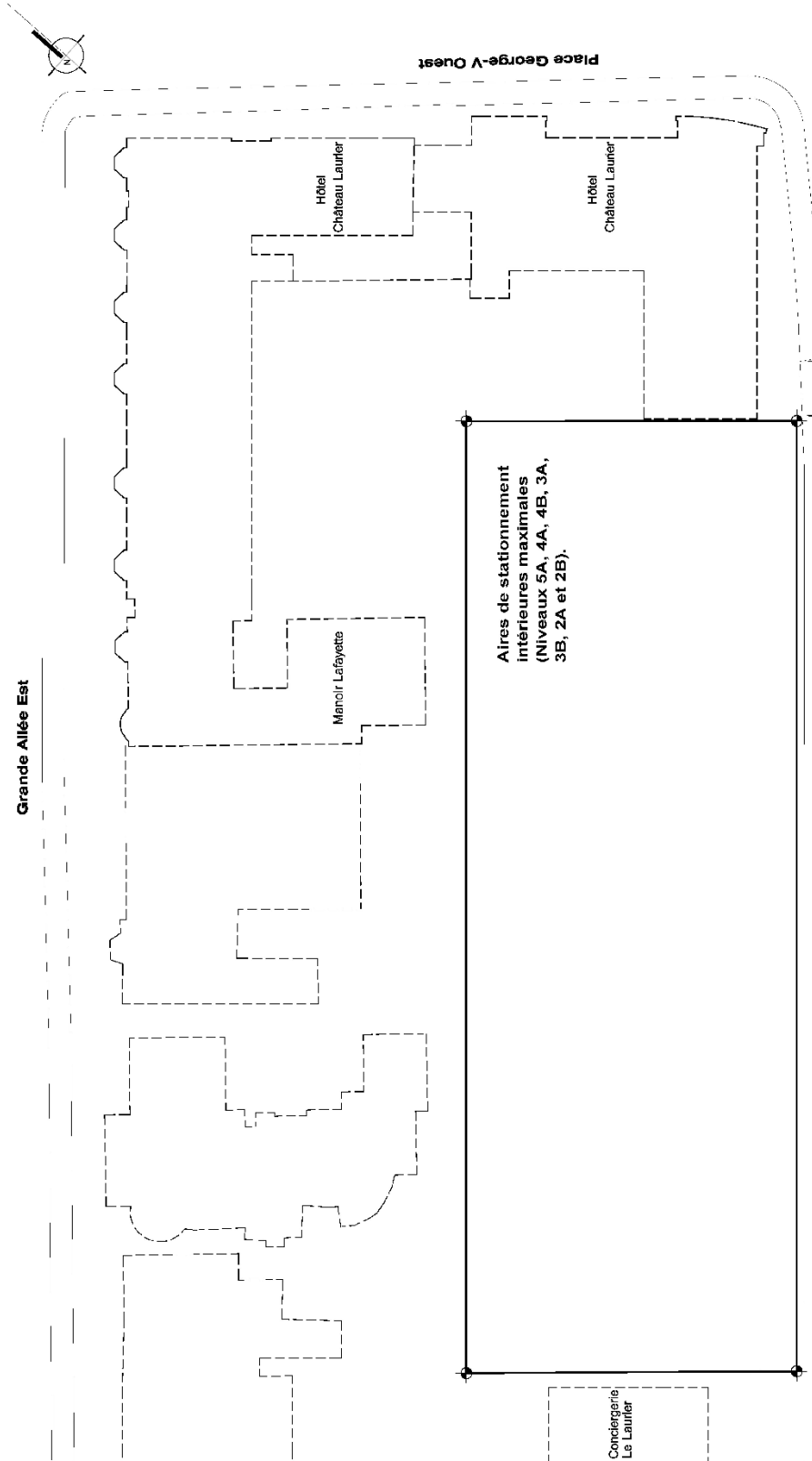
Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Alignement



1 JUIN 2005



1 JUIN 2005
4
 0 20 m

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

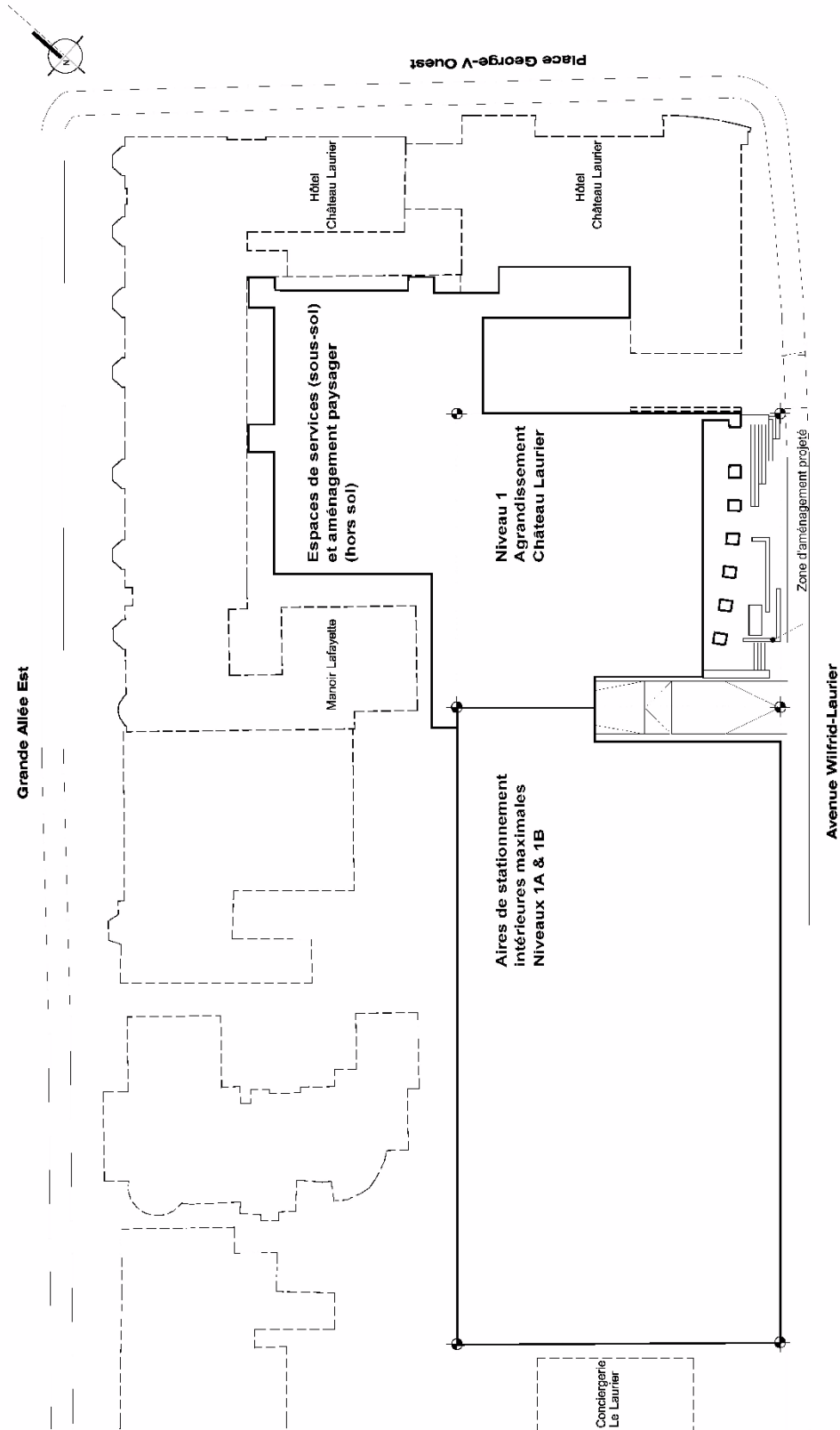


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



10m
0 2 4 6 8

Cogirès inc.
Niveau 1A & 1B
Niveau 1
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

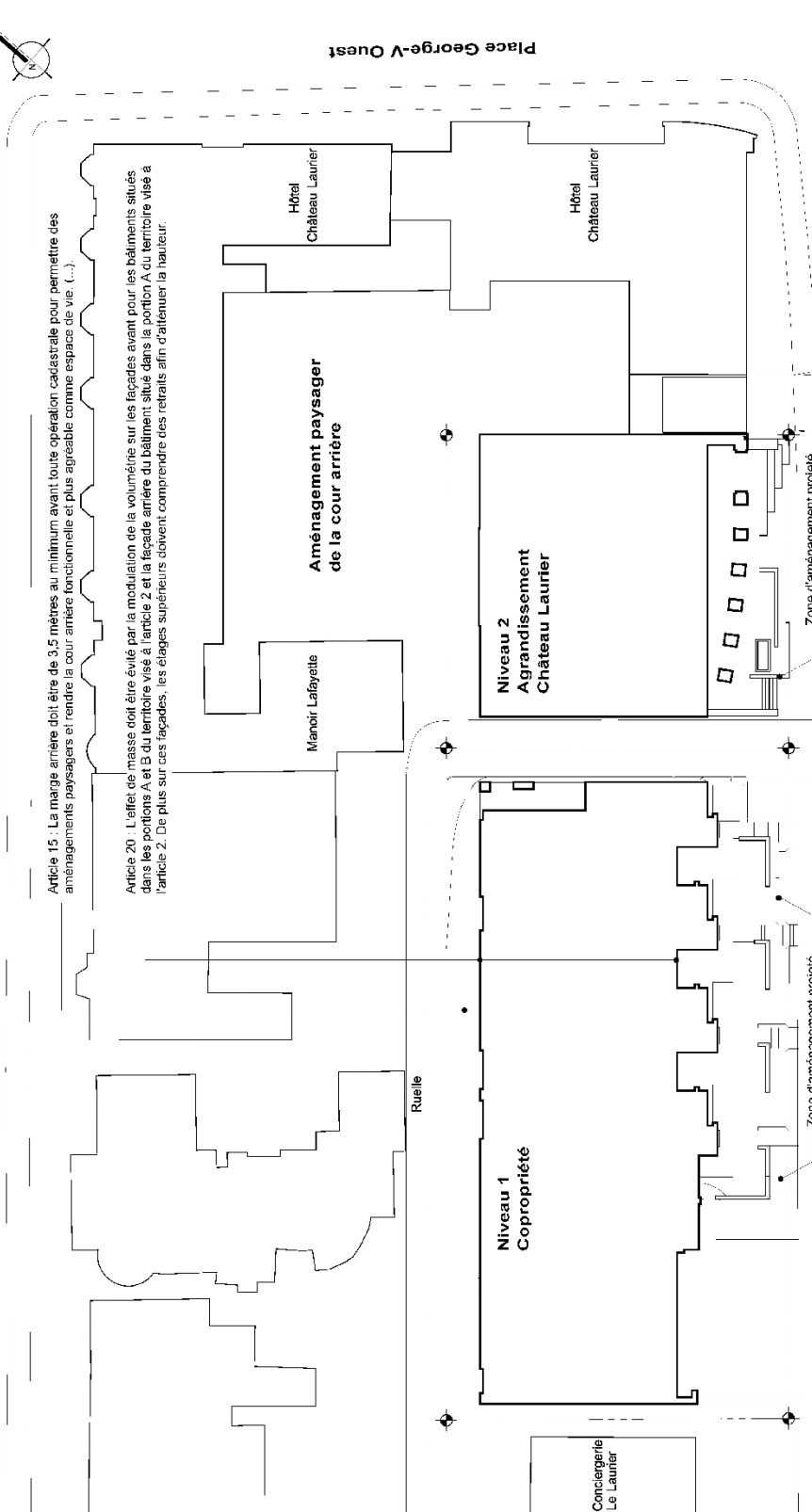
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

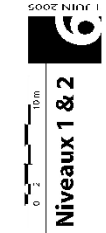
Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

0 10 m
1 JUNI 2005
Niveaux 2 & 3

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Manoir
Lafayette

Niveau 4
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 3
Copropropriété

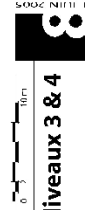
Condégarie
Le Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest



Niveaux 3 & 4

Cogirés inc.

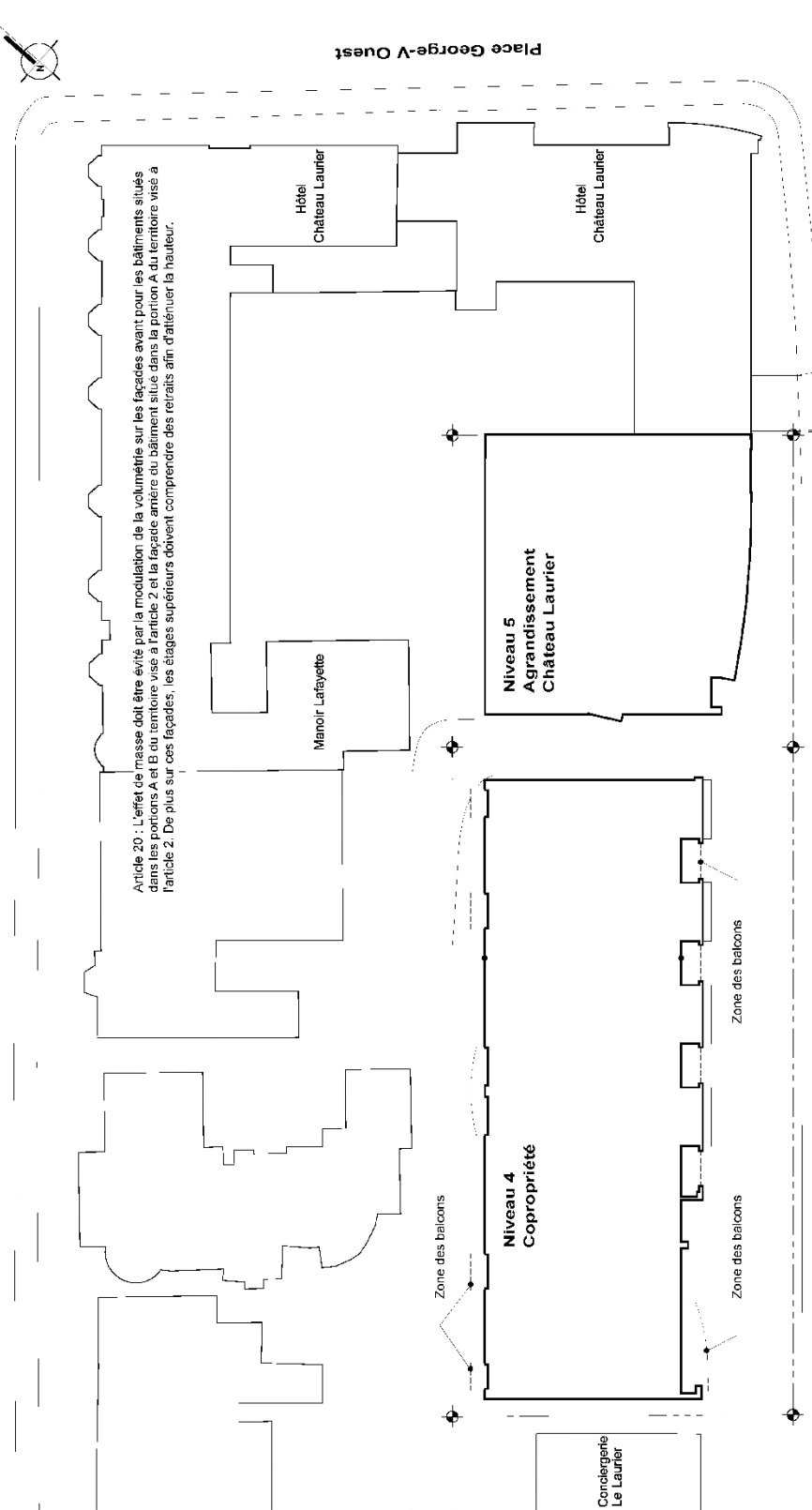
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



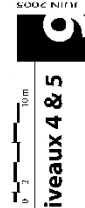
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

Grande Allée Est



Place George-V Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 4 & 5
Cogirés inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

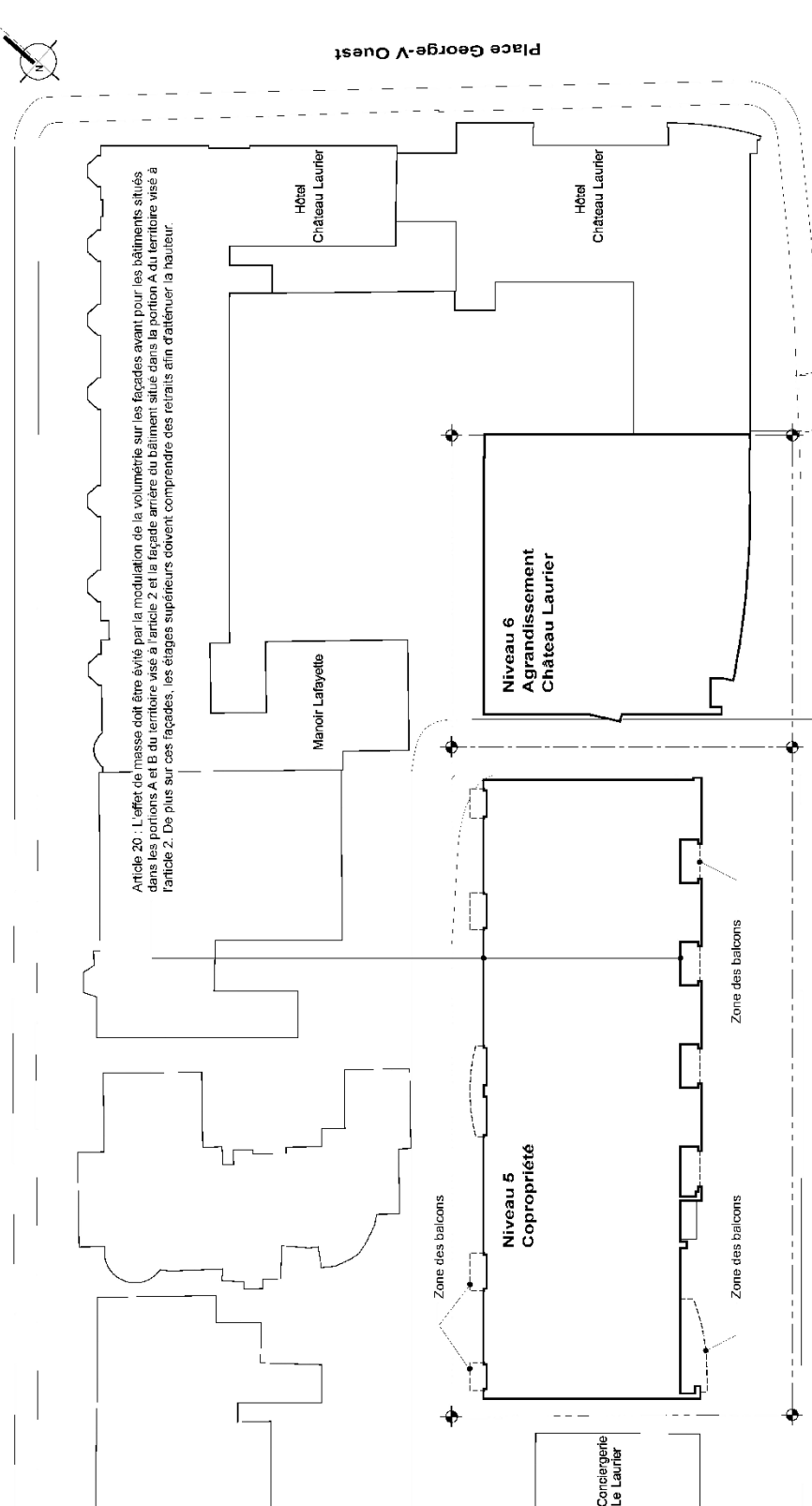
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.

Avenue Wilfrid-Laurier

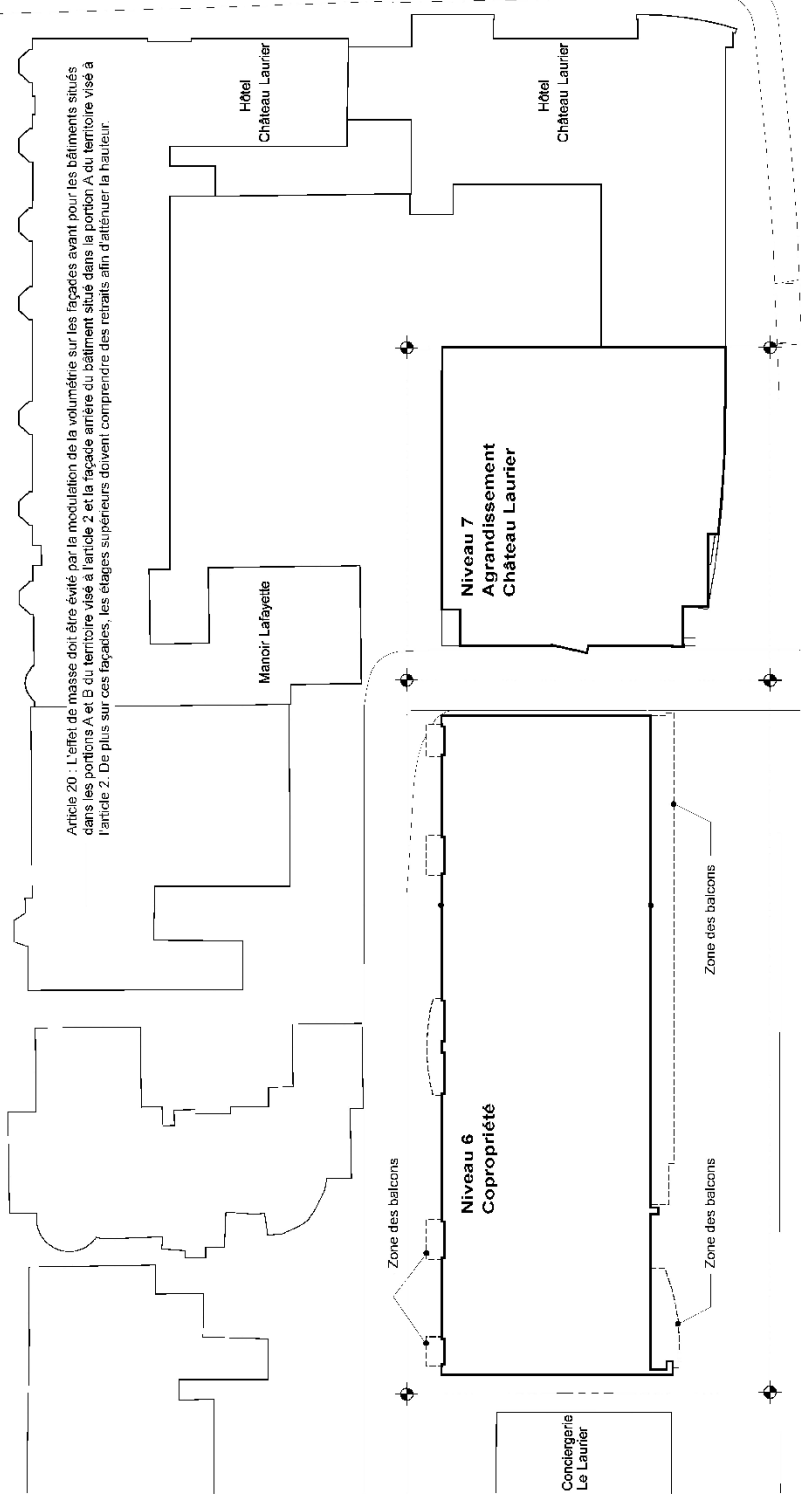
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes
Cogirés inc. Architectes

Niveaux 5 & 6
10
1 JUNI 2007

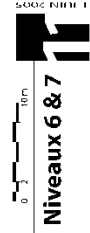
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Manoir
Lafayette

Niveau 8
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 7
Copropriété

Zone des balcons

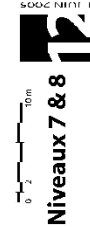
Zone des balcons

Zone des balcons

Conciergerie
Le Laurier

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

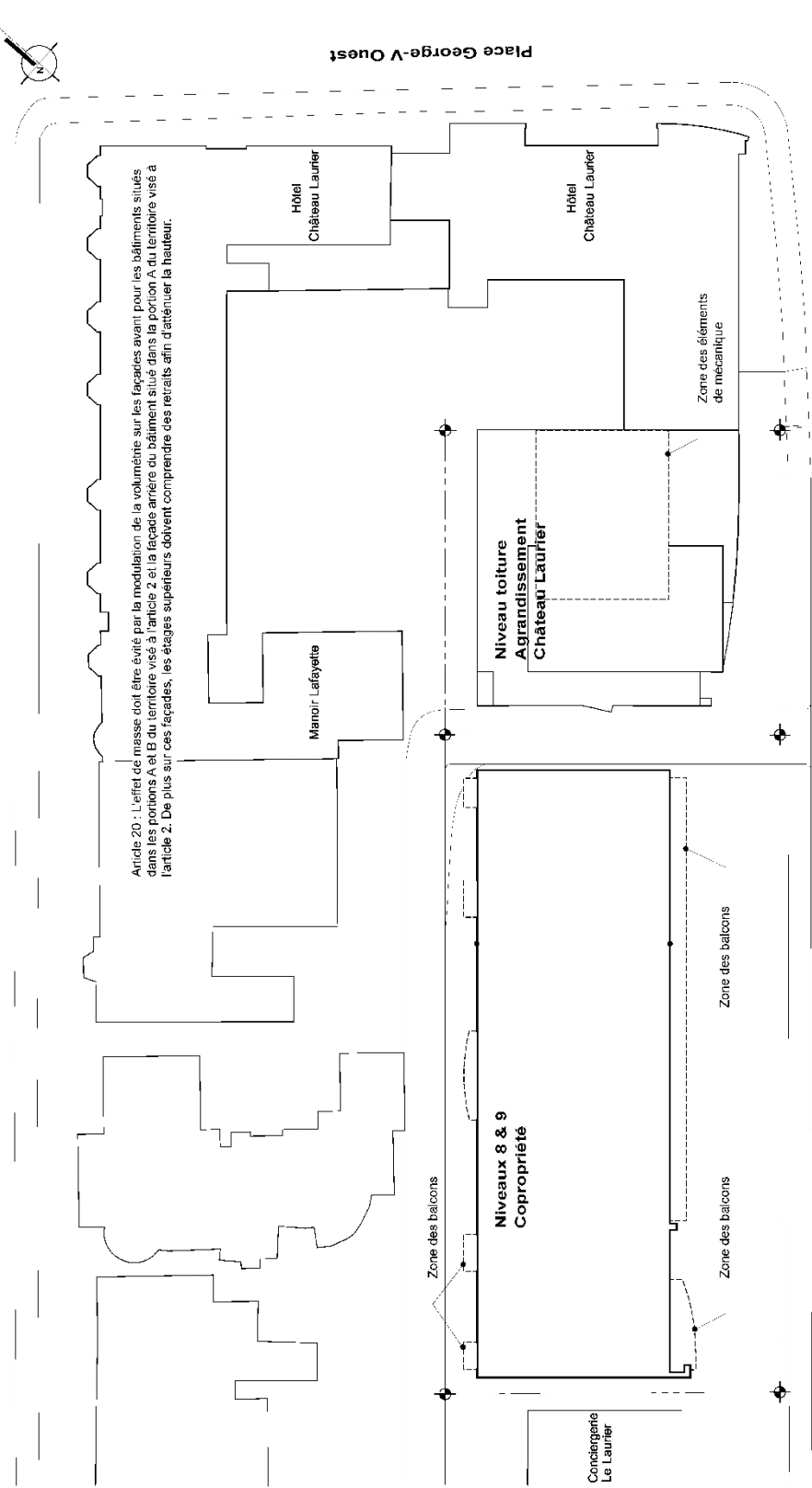
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Niveau toiture
Agrandissement
Château Laurier

Zone des éléments
de mécanique

Mansoir Lafayette

Niveaux 8 & 9
Copropriété

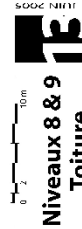
Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Condominium
Le Laurier

Avenue Wilfrid-Laurier



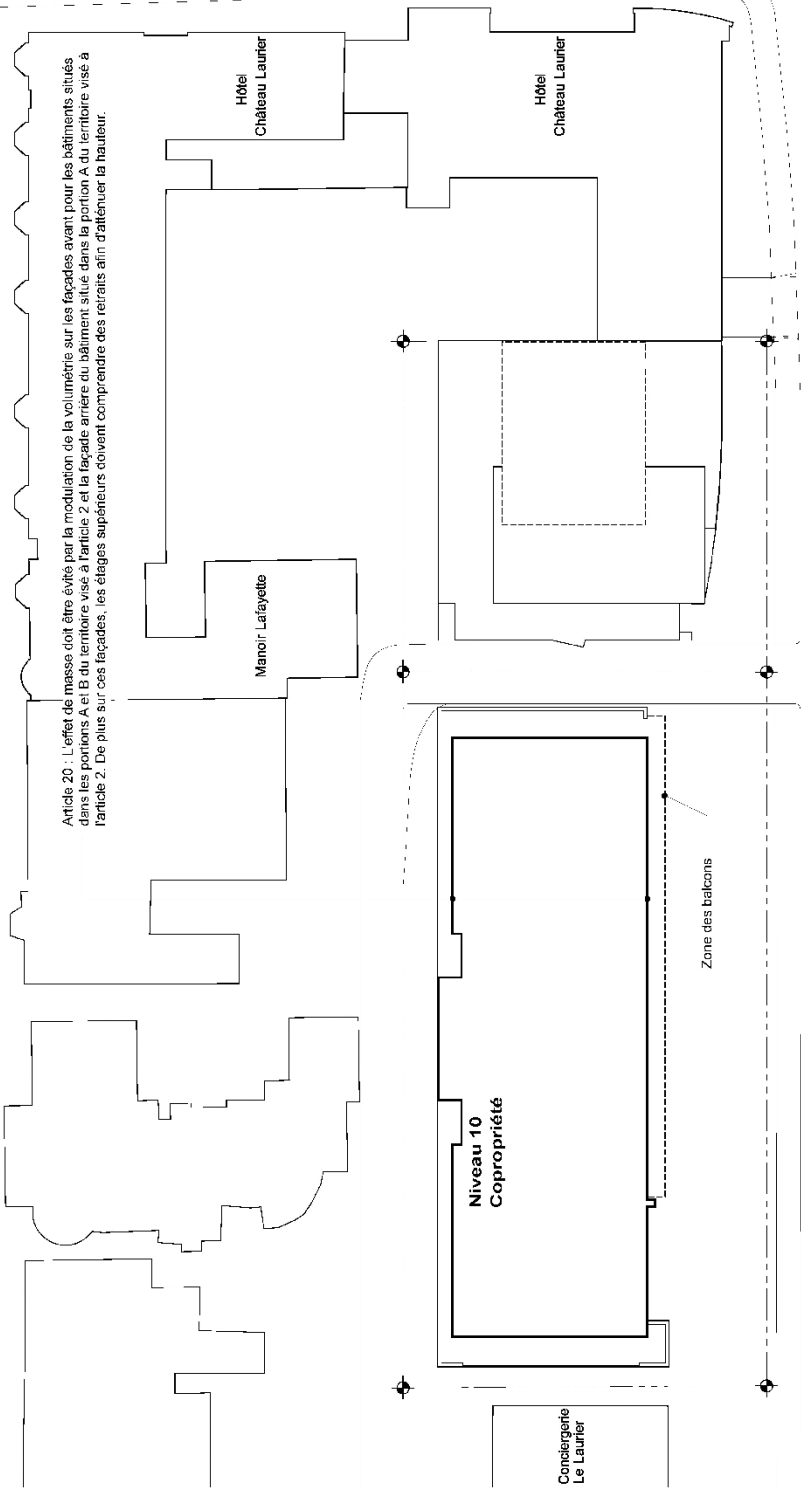
Cogirès inc.
Niveaux 8 & 9
Toiture

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - Architectes

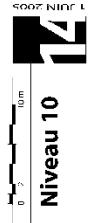
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



VILLE DE QUÉBEC

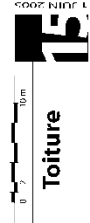
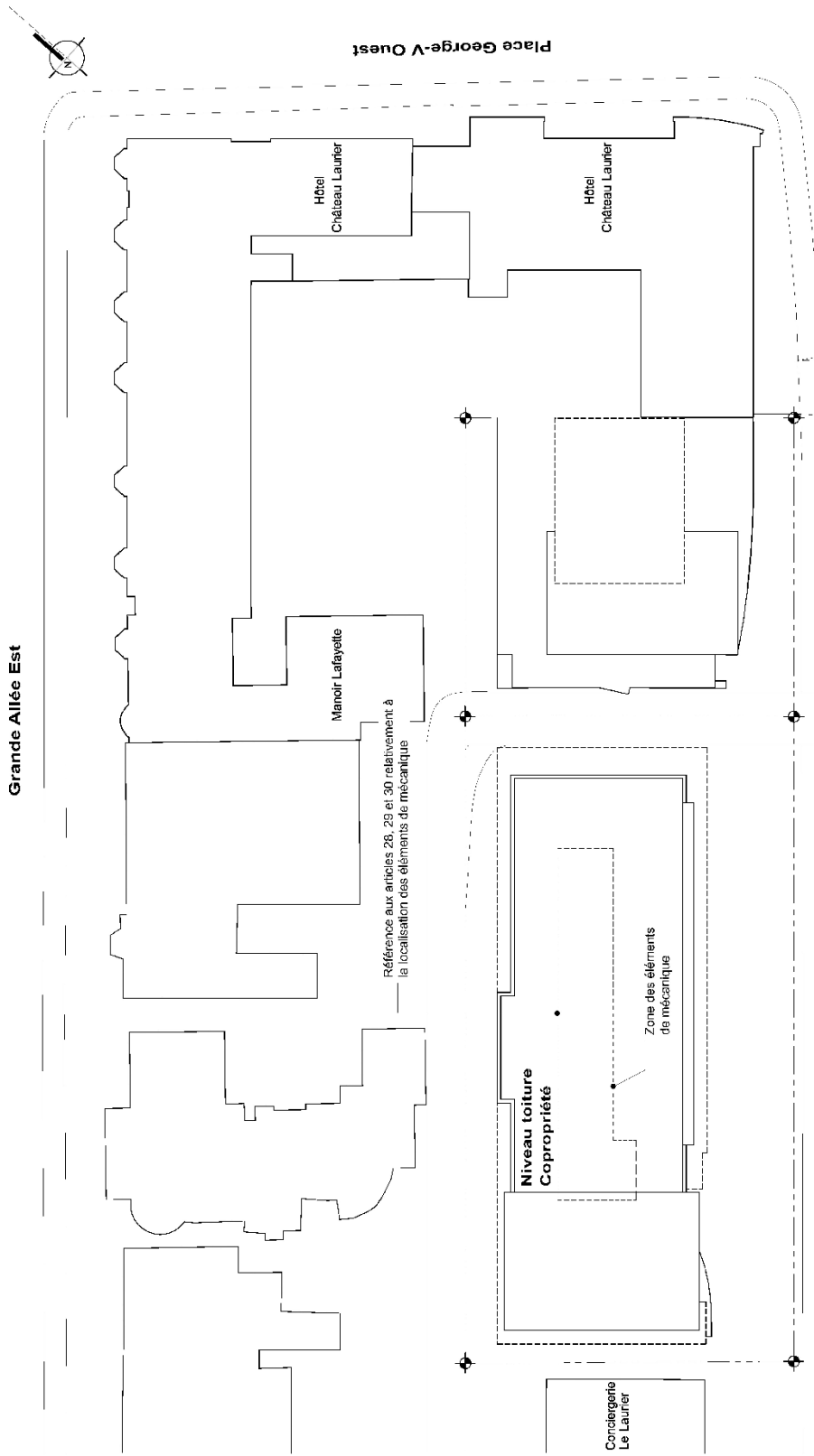
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

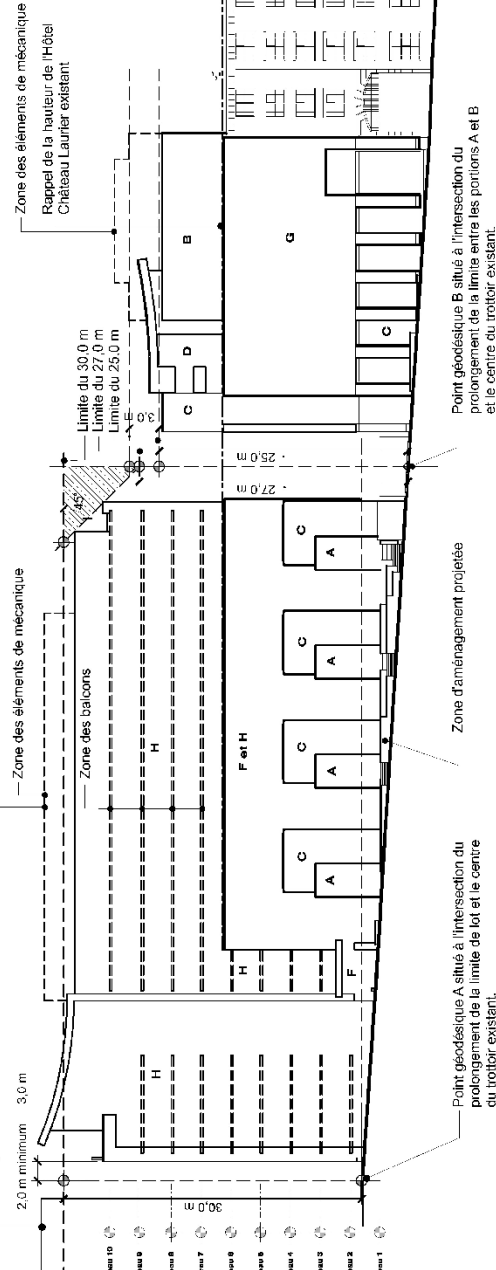
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

Condérgerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m



- Mur 7
- Mur 6
- Mur 5
- Mur 4
- Mur 3
- Mur 2
- Mur 1



Cogirès inc.

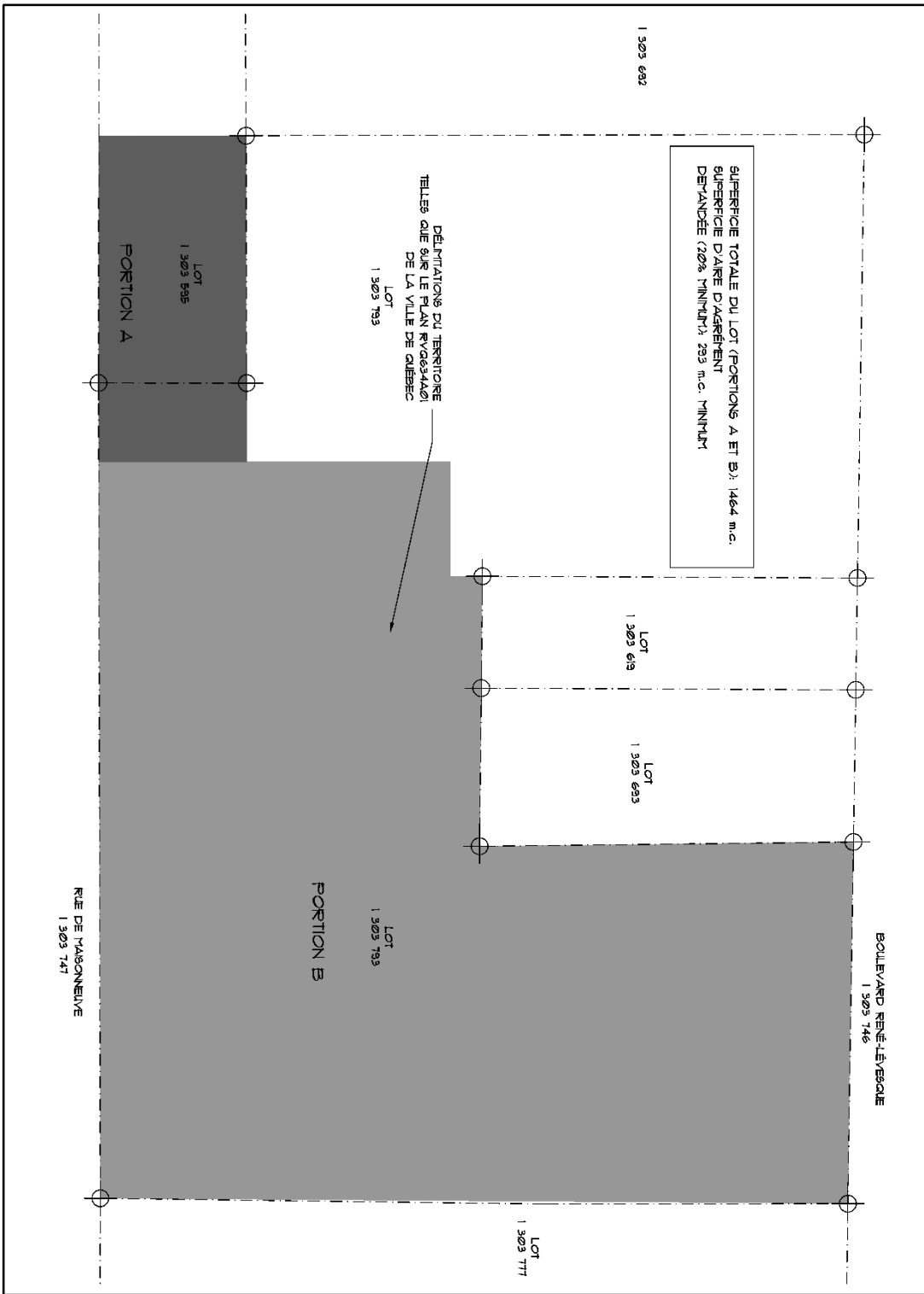
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 138 de Montmorency Québec	
Type de bâtiment	
MATRIATION MULTIFAMILIAIRE	
Dossier n°	03-891

LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (418) 596-1111 Fax (418) 596-1112 E-mail: info@lesarchitectes.com	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (418) 596-1111 Fax (418) 596-1112 E-mail: info@lesarchitectes.com	
PLAN DE CONSTRUCTION TERRITOIRE Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
NOTES L'ingénieur géométrique a vérifié les bornes de la parcelle et les a trouvées conformes au plan de subdivision. Les bornes ont été matérialisées par des bornes en acier inoxydable. Les bornes ont été vérifiées et trouvées conformes au plan de subdivision. Aucune déviation de bornes n'a été constatée. Les bornes ont été matérialisées par des bornes en acier inoxydable. Les bornes ont été vérifiées et trouvées conformes au plan de subdivision. Aucune déviation de bornes n'a été constatée.	
ÉLÈGE APPROBATION À LA VILLE Spécialité:	
Scellés:	

Matériau	1	Familiaire	1
Genre par	0	Bonus	1
Demandé par	A. CHEMNERET		13



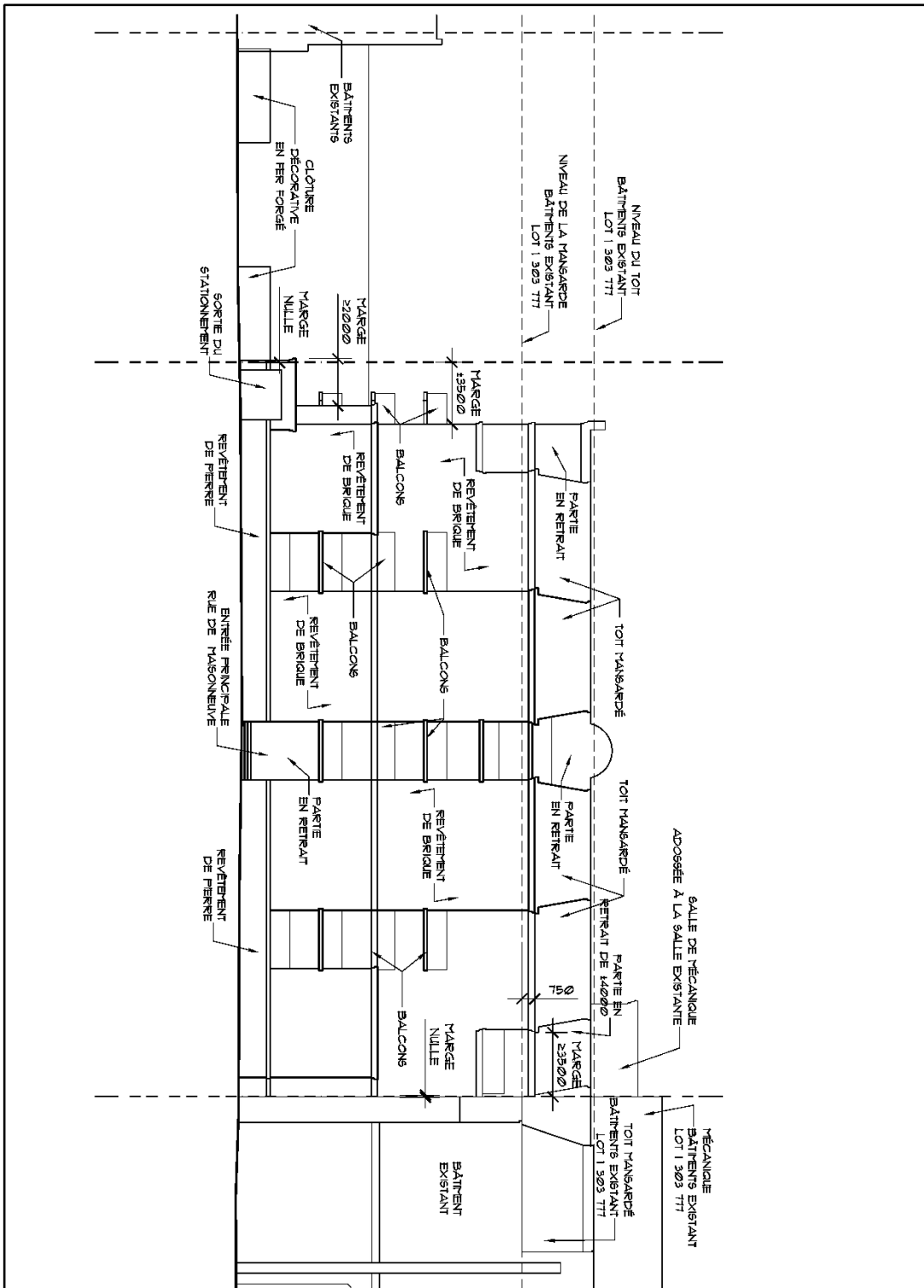
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire:	
Site: 138 de Maisonneuve	
Type: 424 - Québec	
Nature: MONTION MULTIFAMILIALE	
Dossier: 03491	

JEAN R. CÔTÉ GILLES BOUQUÉ SÉBASTIEN GOSSELIN ARCHITECTURE EN CONSULTATION INC. 1111, rue Saint-Jacques, 111 Québec (Québec) G1K 3W2 Tél.: (514) 381-1111 Fax: (514) 381-1111 E-mail: info@jeanrcothe.com	
--	--

L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 1111, rue Saint-Jacques, 111 Québec (Québec) G1K 3W2 Tél.: (514) 381-1111 Fax: (514) 381-1111 E-mail: info@jeanrcothe.com	
--	--

PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE	
Echelle: 1/200	
Date: 26 mai 2004	

Notes L'architecte architecte certifié est tenu de vérifier toutes les fondations de ce dossier. Toute erreur ou omission constatée avant dépôt de ce dossier au conseil municipal sera de la responsabilité de l'architecte. Aucune direction ne devra être donnée par le conseil municipal sur les détails.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécialité:	
Scelus:	

Architecte:	Feuille:
A. CÔTÉ	3
Conçu par:	13
O. BOUQUÉ	
Dessiné par:	
A. CHEMINEY	

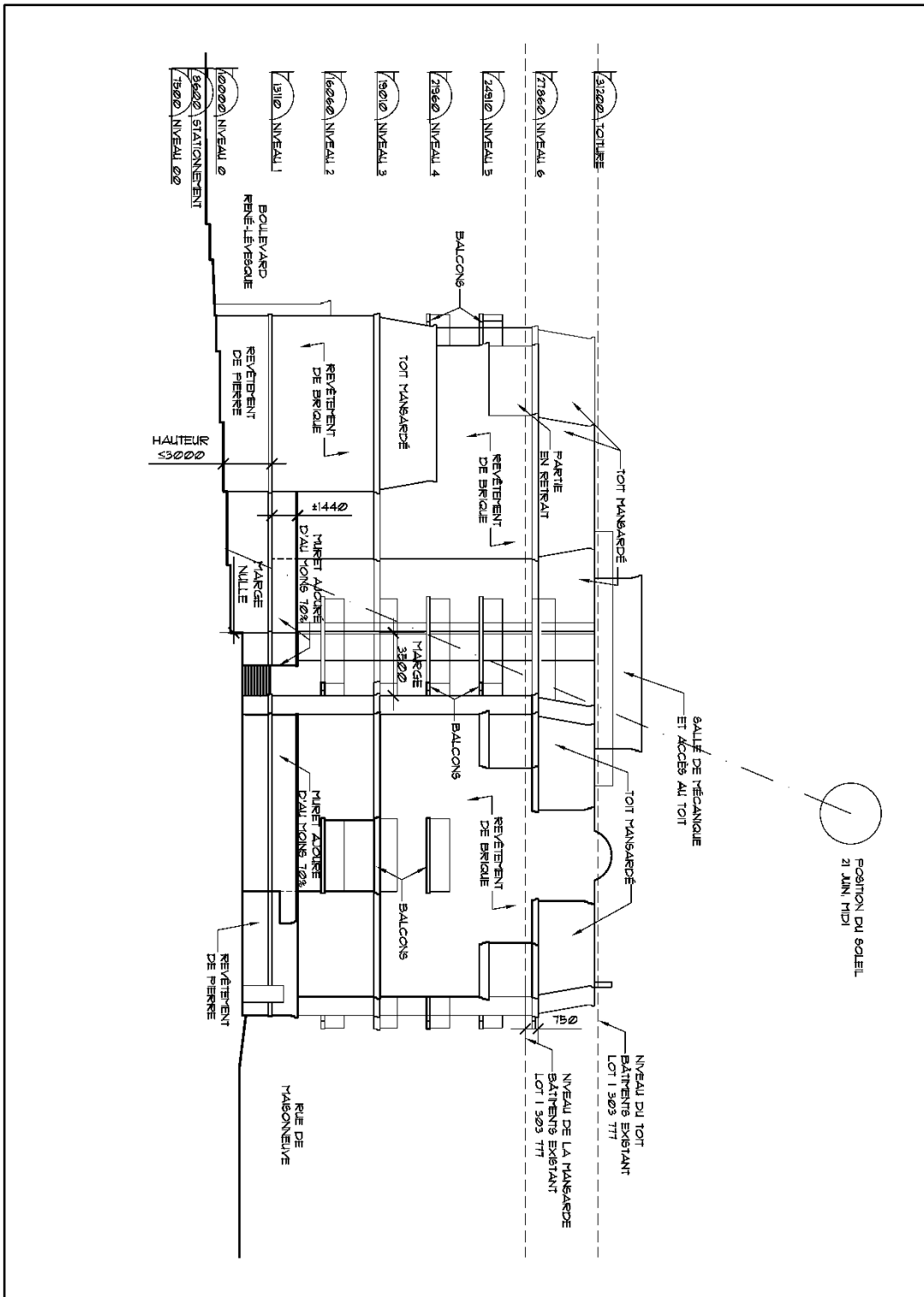


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



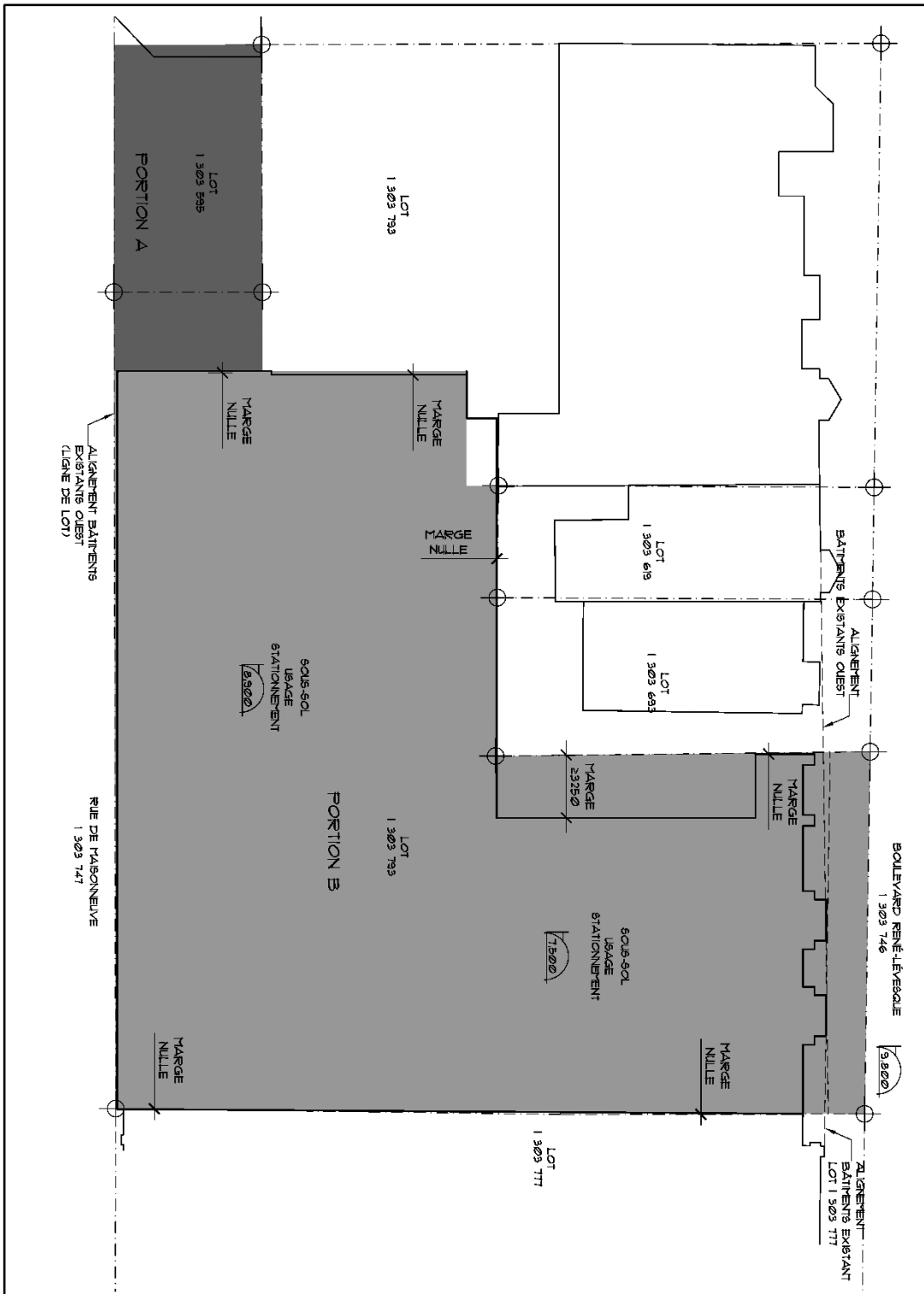
PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 138 de Saint-Jean	
Type de bâtiment	MAISONNEMENT MULTIFAMILIAL
Dossier no	03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue Saint-Jacques, 101 - Tel. (514) 981-1711 Québec (Québec) Q1K 1W2 - Fax. (514) 981-1712 E-mail: info@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR Echelle 1/200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'entrepreneur s'engage à respecter les conditions de construction indiquées sur les plans et à obtenir les permis nécessaires avant de commencer les travaux.	
ESQUISSE APPROBATION A LA VILLE Spécificité Scale	
Approuvé	Feuille
Le Chef de Projet	4
Le Dessinateur	13

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS


VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNEMENT MULTIFAMILIAL Dossier n° 03.851	
Architecture I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax: (514) 861-1111 E-mail: info@ipsarchitecths.com	
NOTES Les renseignements indiqués sur les plans de vérification sont indicatifs et ne sont pas garantis. Toute erreur ou omission dans les plans de vérification est de la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être prescrite d'ici l'obtention de l'avis de permis.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité Dessiné par A. CHEMNERET	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00 Echelle 1/200 Date 28 mai 2004	
Agrandissement A. CÔTE Dessiné par O. BOUTUC Dessiné par A. CHEMNERET Feuille 5 13	



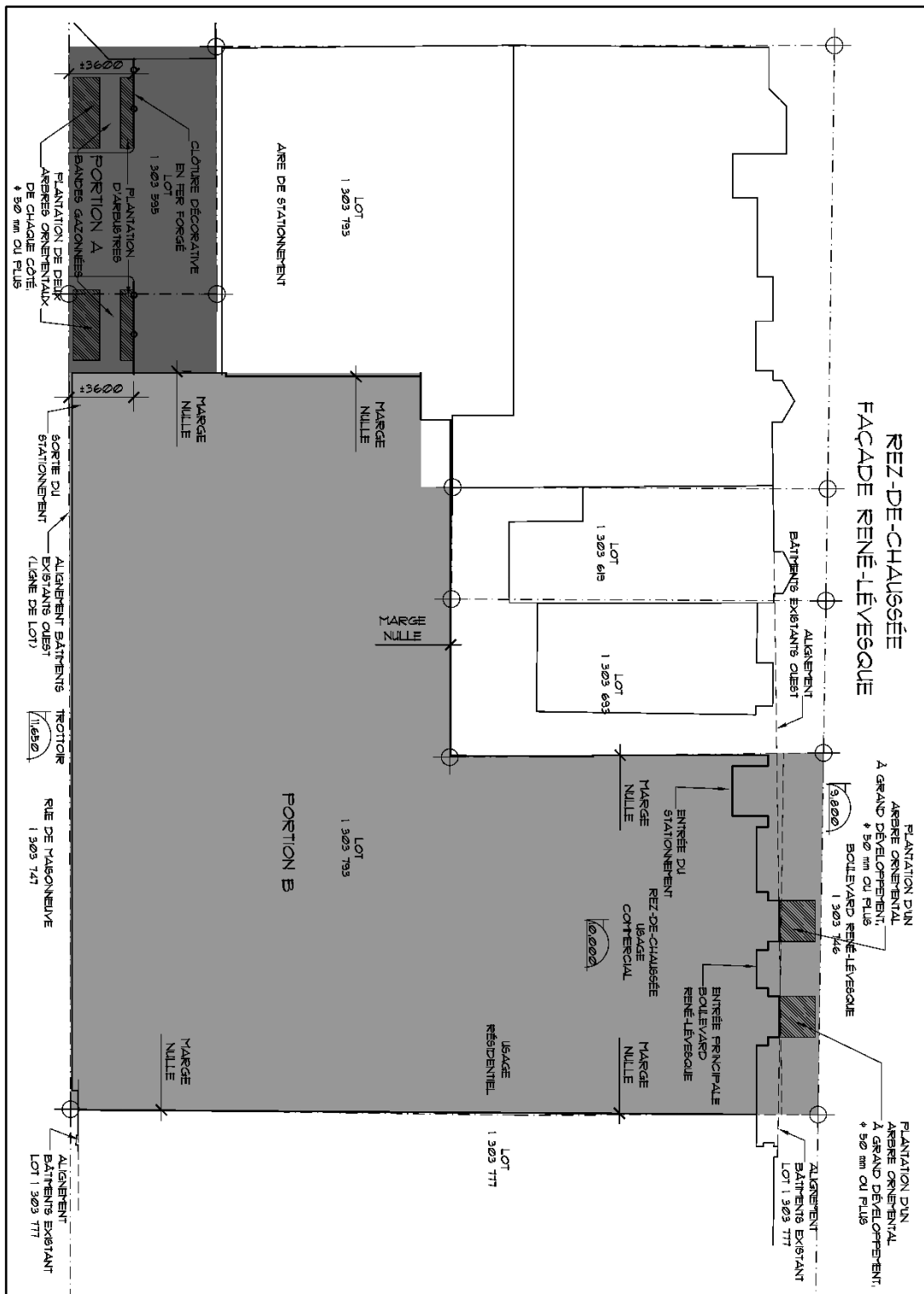
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Montmorency Québec	Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851
Architecte L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@jesarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0 Echelle: 1/200 Date: 28 mai 2004	
Notes 1. Le plan est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas prise en compte par la Ville de Québec. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
13	



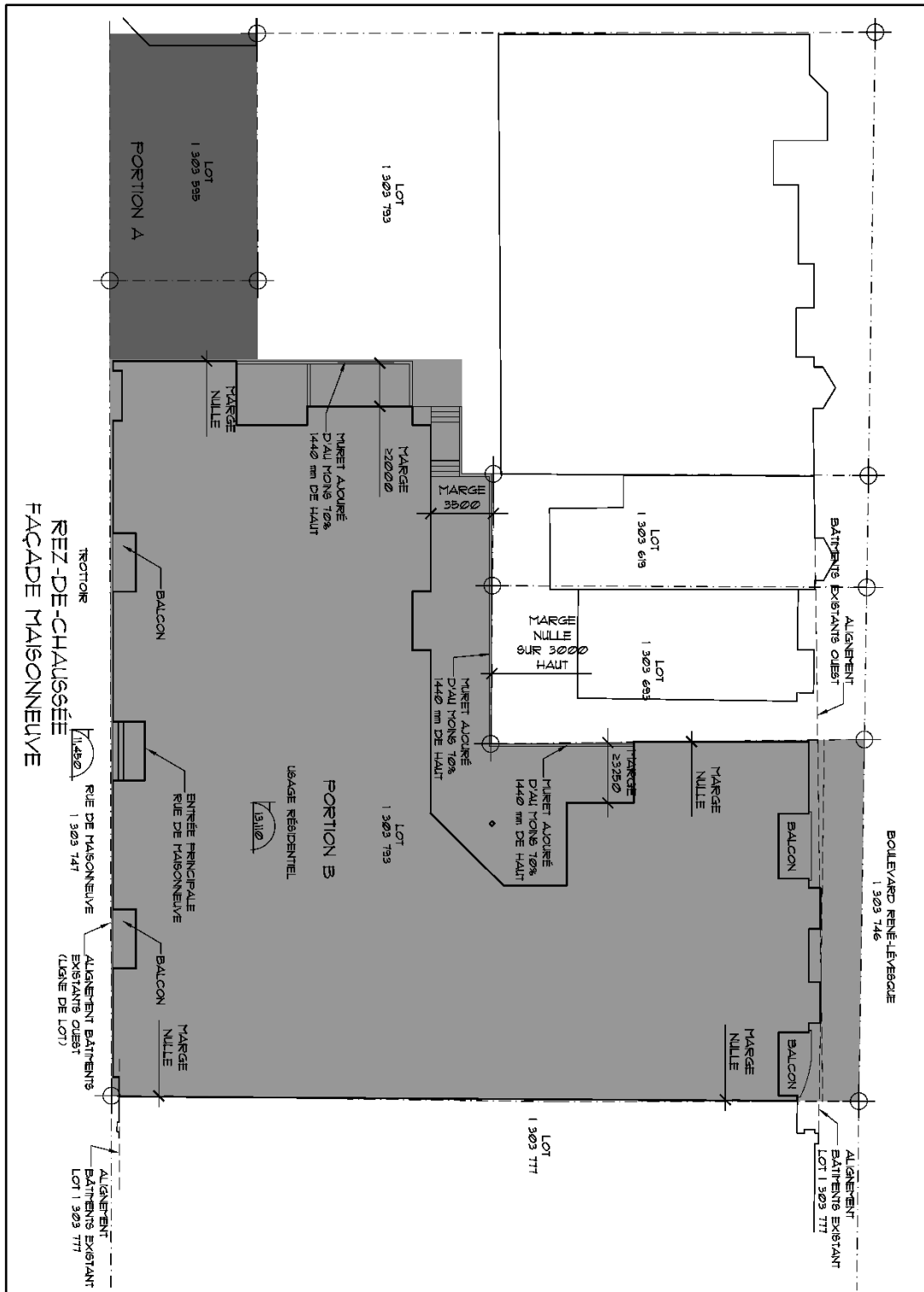
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
 Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@lascote.com	
Architecte JEAN CÔTE GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ SÉBASTIEN GAGNON MICHEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 1000, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@consultants.ca	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	
Echelle : 1/200 Date : 28 mai 2004	
NOTES 1. Le plan est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Toute modification doit être soumise à l'approbation de la Ville de Québec. 2. Les dimensions indiquées sont en millimètres. 3. Les dimensions indiquées sont en mètres. 4. Les dimensions indiquées sont en centimètres. 5. Les dimensions indiquées sont en décimètres. 6. Les dimensions indiquées sont en mètres. 7. Les dimensions indiquées sont en mètres. 8. Les dimensions indiquées sont en mètres. 9. Les dimensions indiquées sont en mètres. 10. Les dimensions indiquées sont en mètres.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Grécaux	
Approuvé par : O. BOULOC Dessiné par : A. CHEMENEY	



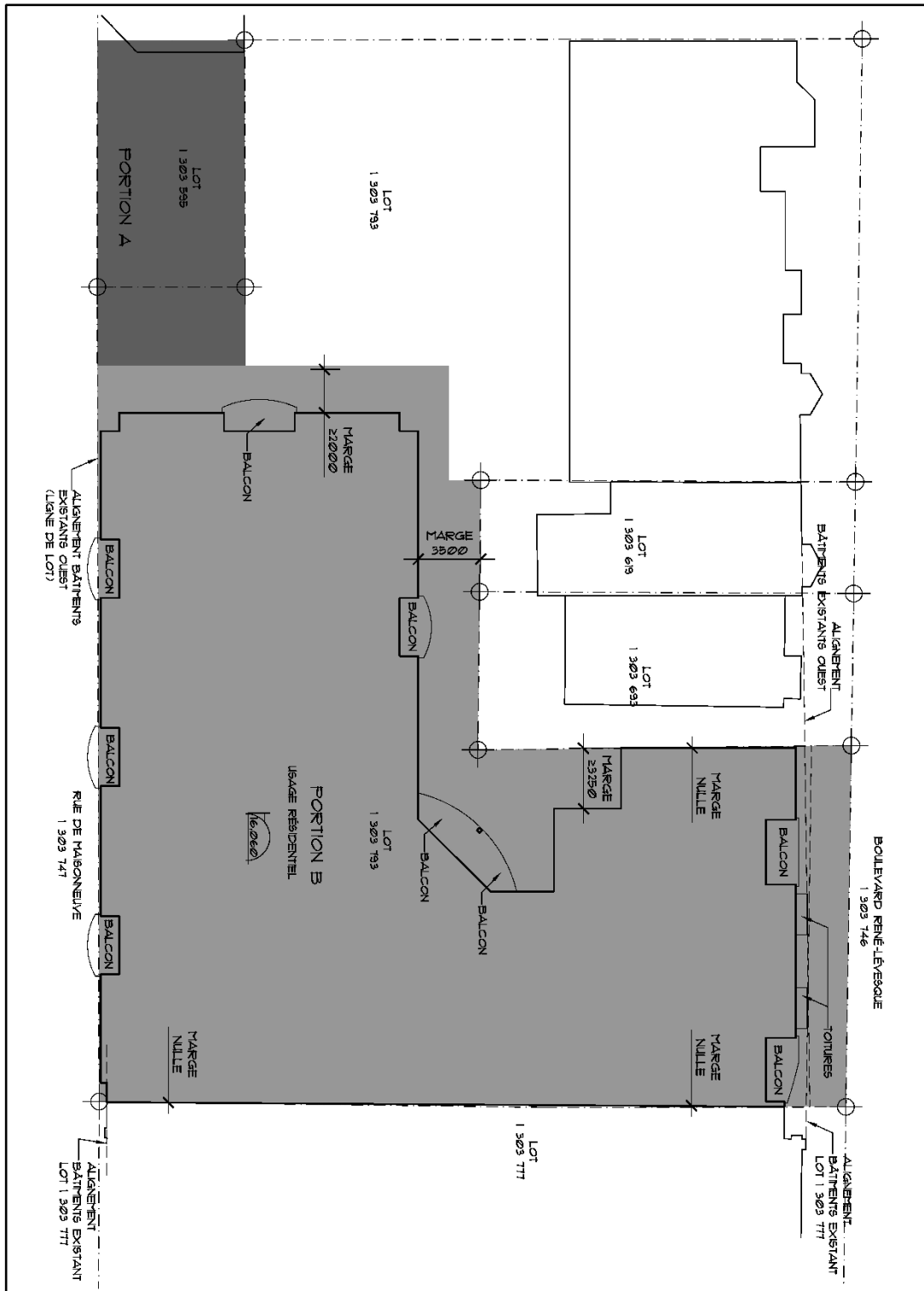
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 148 de Maitland Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier no 03-891	JEAN CÔTE CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101 - Tel: 514-961-8861 Québec (Québec) Q1K 3W2 - Fax: 514-961-8866 www.jcarchitecte.com
Architecture LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - Tel: 514-961-8861 Québec (Québec) Q1K 3W2 - Fax: 514-961-8866 www.jcarchitecte.com	Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2 Echelle 1/80 Date 26 mai 2004
Notes L'interprète graphique est tenu de vérifier toutes les dimensions de ce plan de construction et de s'assurer qu'elles sont conformes à celles indiquées sur les plans de construction et qu'elles sont conformes à la réglementation en vigueur. Toute modification doit être faite par écrit et doit être approuvée par l'architecte. Toute modification doit être faite par écrit et doit être approuvée par l'architecte.	Étage APPROBATION À LA VILLE Spécificité Scellé
Approuvé À COÛT PAR Q. MILION 8 Dépensé par A. CHEFFERT 13	



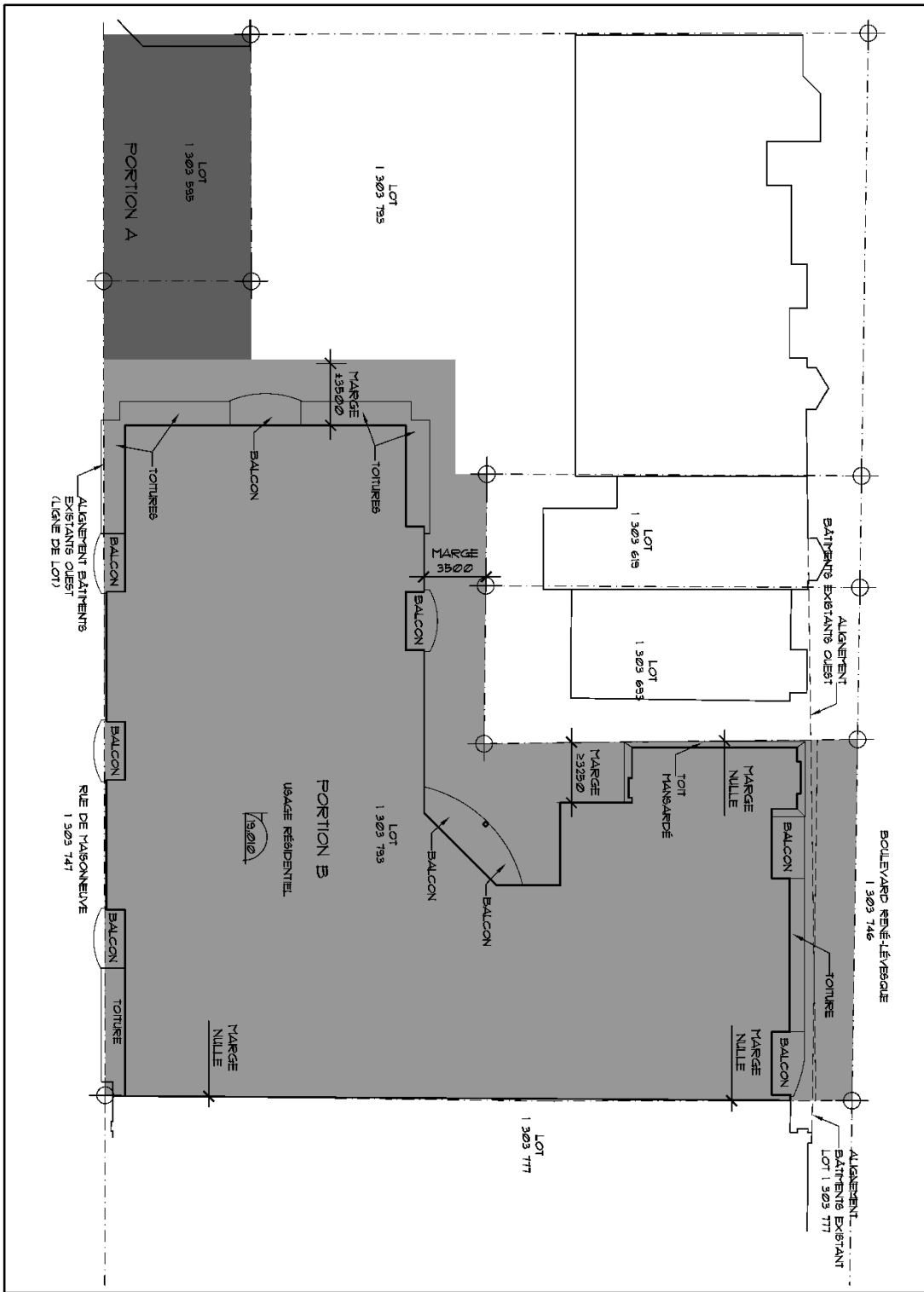
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIAIRE Dossier n° 03-891	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 5W2 Tél. (514) 392-3366 Fax (514) 392-3366 E-mail: atelier@jeancote.com	
TITRE PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3	
Echelle 1/200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'entrepreneur doit se tenir de la responsabilité de la conception et de la construction de l'ouvrage. Il doit respecter les dispositions de la réglementation en vigueur. Les modifications apportées à ce plan de construction doivent être approuvées par la Ville de Québec.	
ÉLÈGE APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Scellés 9 / 13	



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

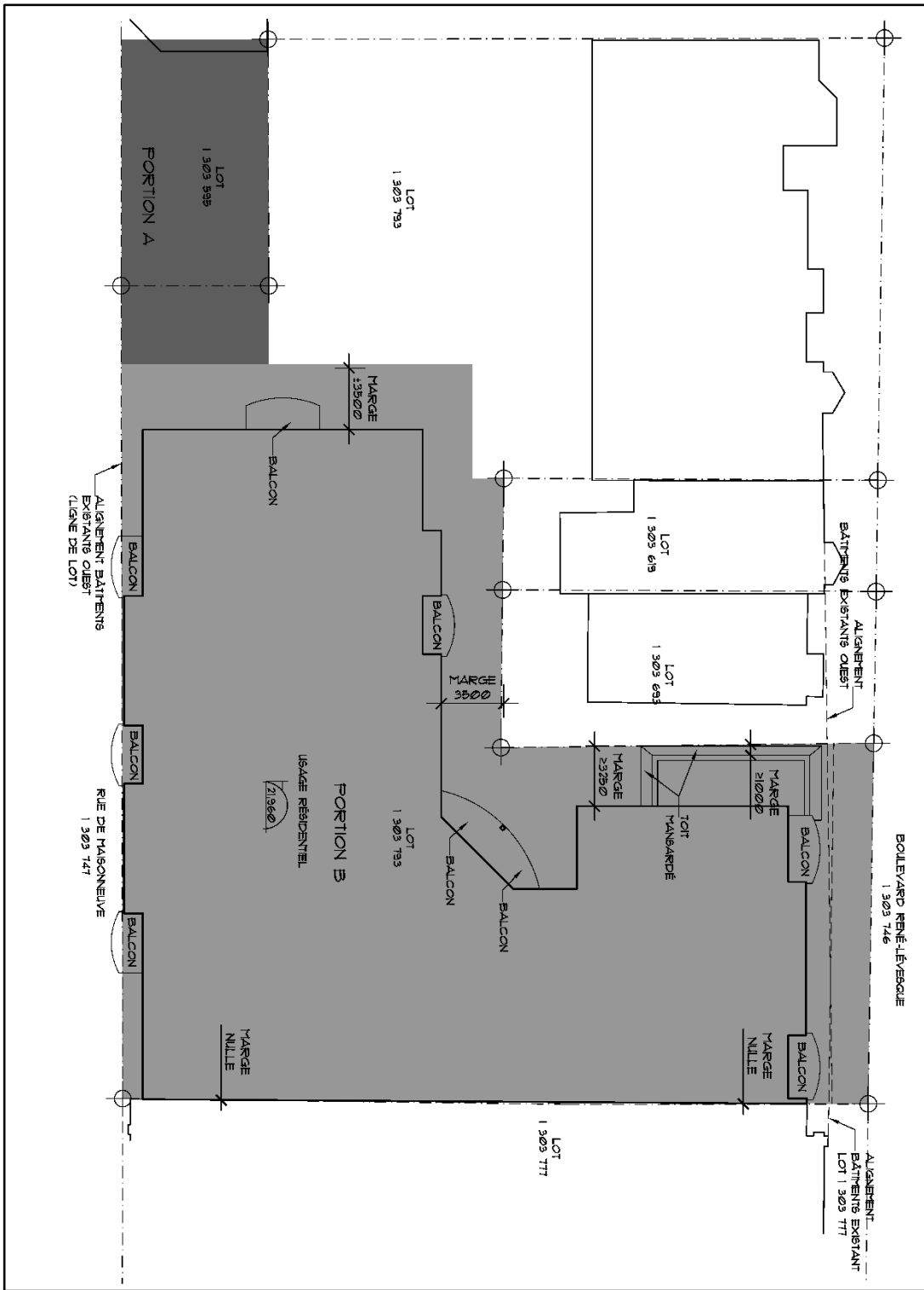
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101

Préparé par : M.M. Échelle :

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire État 13 de Maisonneuve	Québec
Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE	Dossier n° 03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W2 Tel. 692-3066 Fax 692-3066 Email: info@jeancote.com	
PROJETANT GILLES ROY SÉBASTIEN GAGNON MICHEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W2 Tel. 692-3066 Fax 692-3066 Email: info@jeancote.com	
TITRE PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4	
Echelle 1:200	Date 26 mai 2004
NOTES L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des fondations existantes et les dimensions des poteaux existants avant de commencer les travaux de construction. Les dimensions des fondations et des poteaux doivent être indiquées sur le plan de construction. Le plan de construction doit être soumis à l'approbation de la Ville de Québec avant de commencer les travaux de construction.	
ÉTAPE APPROBATION À LA VILLE	
Spécifications	
Scellés	
Approuvé par G. BOULOUX	Date 10/13



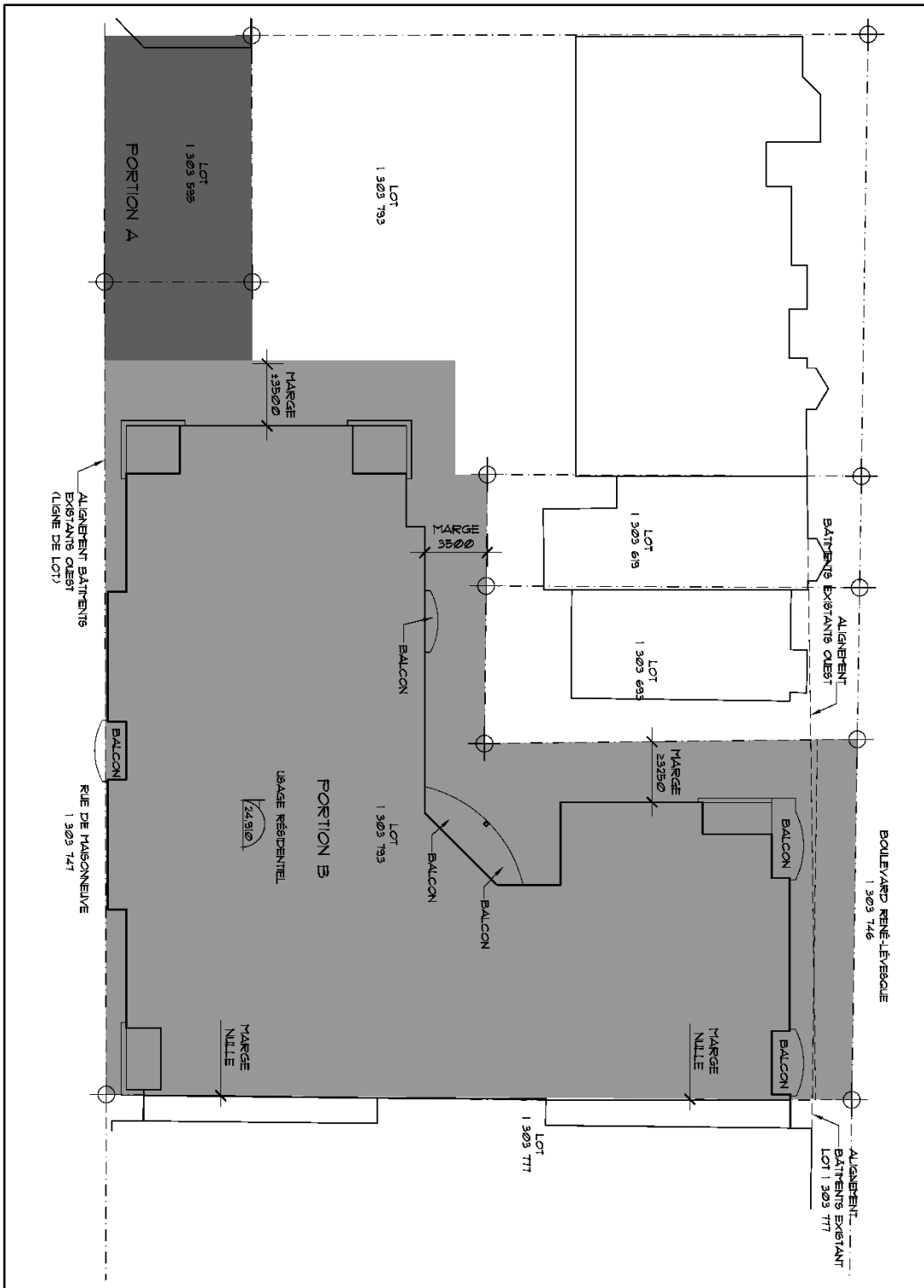
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 198 de Montmorency Parc de la Gaspésie Mairie de Montmorency	
Document Dossier n° 03491	
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 1171, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Québec) G1R 1A1 Téléphone: (418) 693-3900 Télécopieur: (418) 693-3900 Courriel: info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Toute modification ou suppression de ce plan doit être faite par écrit et approuvée par le maître d'ouvrage. Aucune érection ne devra être faite sans l'approbation écrite de la Ville de Québec.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité Spécificité	
Statut Statut	
Approuvé À côté Contre par O. BOULOUX Dessiné par A. CHEMNERET	Feuille 11 13



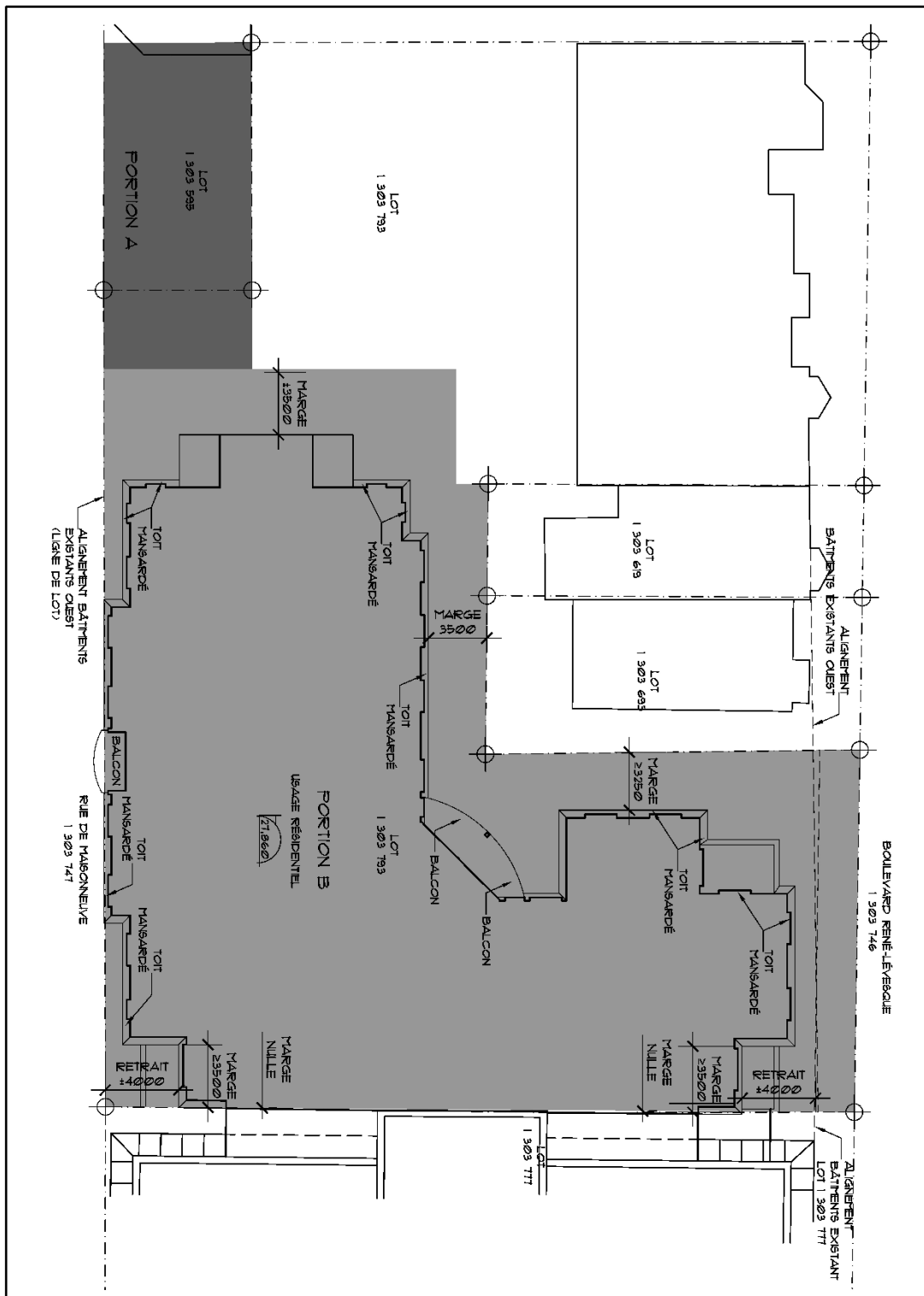
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Population Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNETTE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851	
ARCHITECTURE L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1000 Québec (Q.C.) G1K 3W6, fax (514) 861-1001 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1002 E-mail: info@lascote.com	
CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. JEAN B. CÔTE GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ MARCEL RICHARD 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1000 Québec (Q.C.) G1K 3W6, fax (514) 861-1001 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1002 E-mail: info@lascote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6 Echelle: 1/200 Date: 28 mai 2004	
NOTES 1. Vérifier que les dimensions indiquées sur le plan correspondent à celles indiquées sur les plans de référence. 2. Vérifier que les dimensions indiquées sur le plan correspondent à celles indiquées sur les plans de référence. 3. Vérifier que les dimensions indiquées sur le plan correspondent à celles indiquées sur les plans de référence. 4. Vérifier que les dimensions indiquées sur le plan correspondent à celles indiquées sur les plans de référence. 5. Vérifier que les dimensions indiquées sur le plan correspondent à celles indiquées sur les plans de référence.	
ÉDGE APPROBATION À LA VILLE Spécialité Date:	
Approuvé par: [Signature] Date: [Date]	



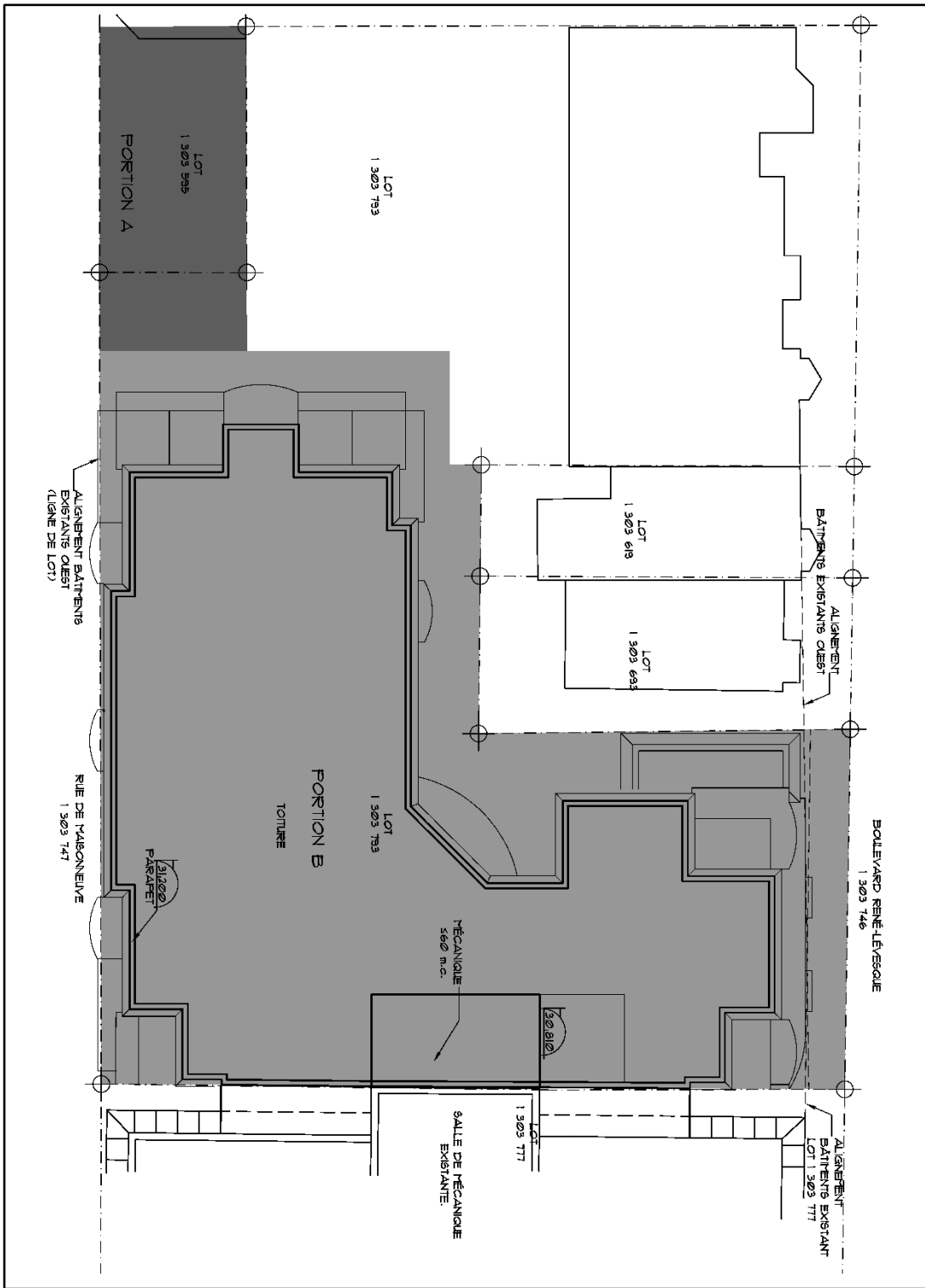
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 130 de Montmorency Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-891	
PRINCE-ÉDOUARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. GILLES RICHARD MICHEL RICHARD 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3V2 Tel. 672-2866 Téléc. 672-2867 Fax 672-2868 E-mail: info@princeeduard.com	
Architecture LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3V2 Tel. 672-2866 Téléc. 672-2867 Fax 672-2868 E-mail: info@jeancote.com	
Titre PLANE DE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'entrepreneur doit se tenir de l'existence de la structure existante de la structure existante et de son état de conservation. Il doit vérifier que les fondations existantes sont suffisantes pour supporter le poids de la nouvelle structure et être revues, discutées et approuvées par le désigné.	
Étapes APPROBATION A LA VILLE Spécificatio	
Scale	
Travaux A. CÔTE Dessiné par O. BOUDUC Vérifié par A. CHÉREVERT	Feuille 13 13



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

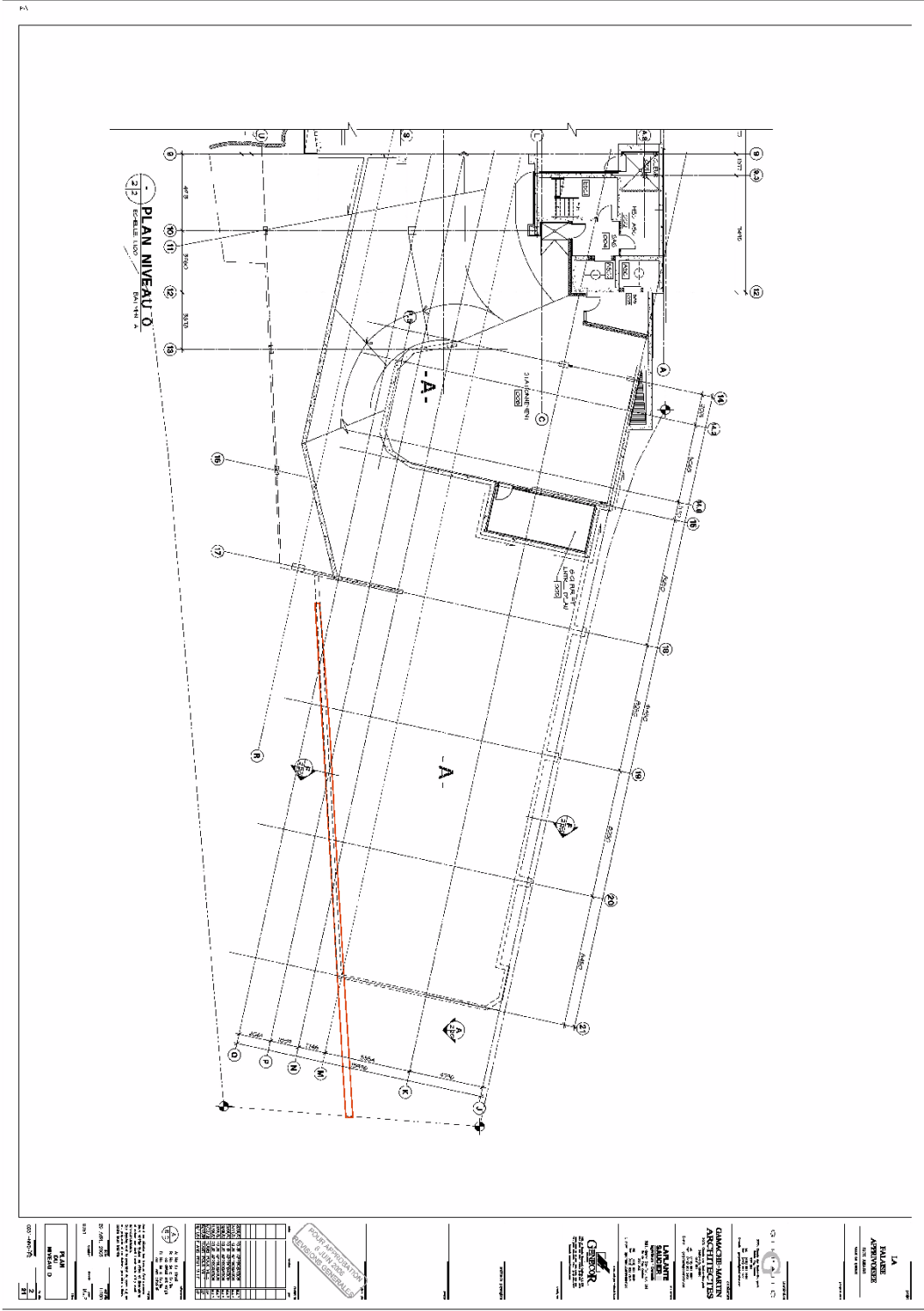
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



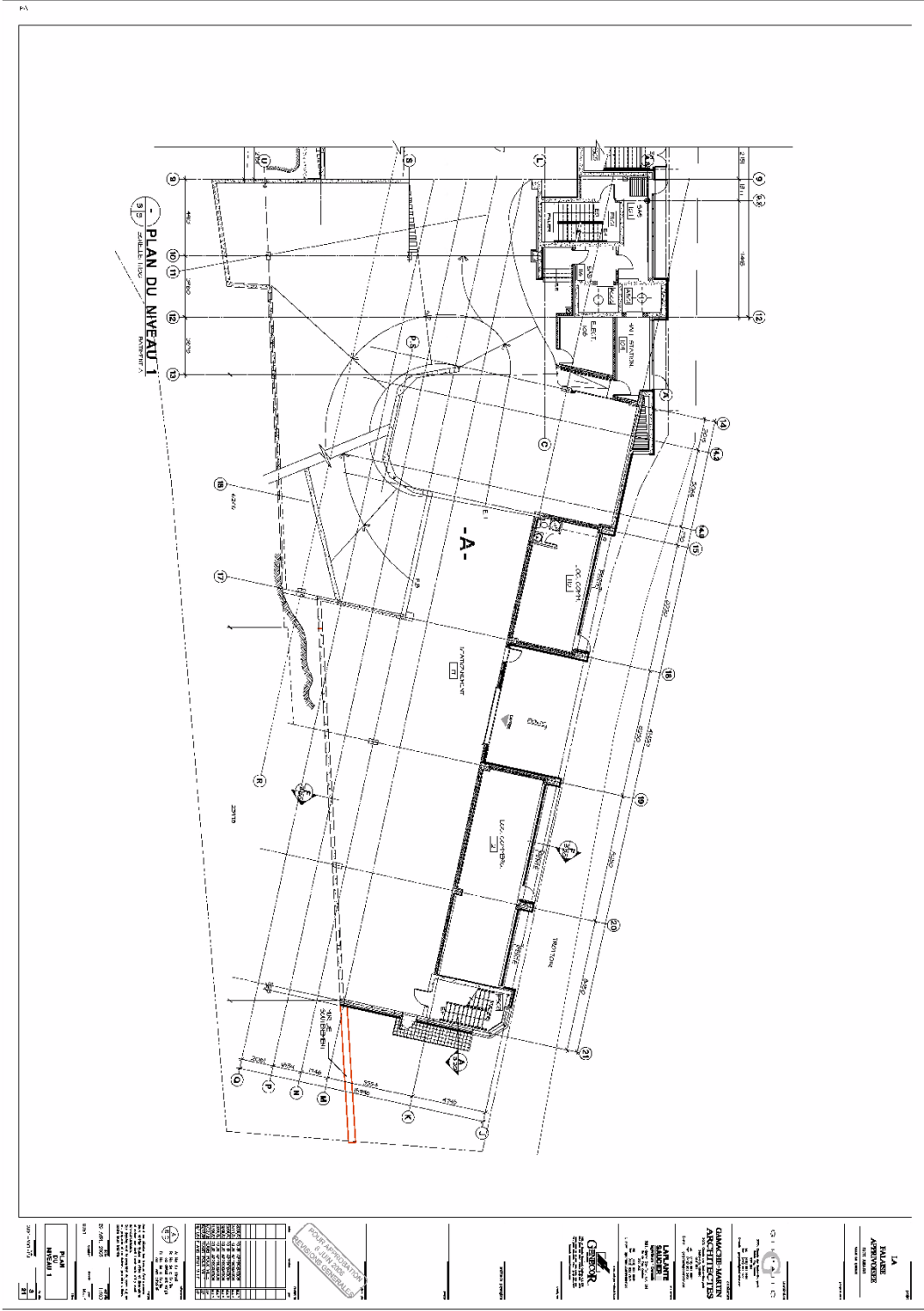
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

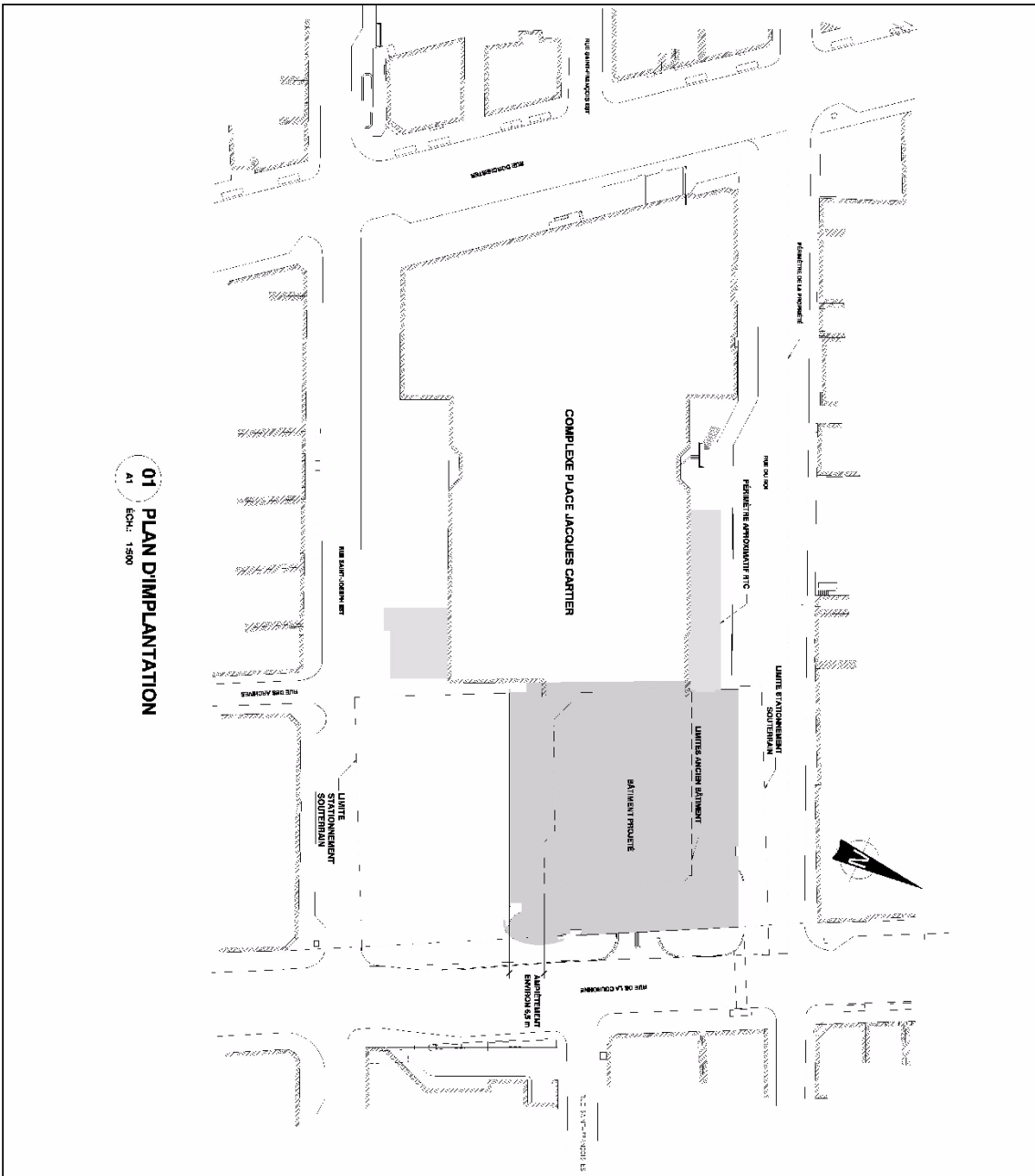
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



01 PLAN D'IMPLANTATION
A1 ECH: 1/500

STGM

55, rue de la Rivière
 Québec, Québec G1R 1R1
 Téléphone: 418 336 2222
 Télécopieur: 418 336 2222
 Fax: 418 336 2222
 Adresse électronique: info@stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la substructure, c'est-à-dire à 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol (ce qui équivaut à la hauteur du bâtiment à approuver de manière égale à 37 mètres).

Utilisation de matériaux nobles et durables, ainsi qu'écologiques et respectueux.

REVISIONS	DATE	DESCRIPTION
01	2008-11-07	Version initiale
02	2009-01-15	Modification des limites de construction
03	2009-03-20	Intégration des commentaires de la commission
04	2009-05-10	Version finale pour approbation

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC (ZONE OMBRAGÉE)

PROJET: 2008-11-07

PROJETANT: STGM

PROJETÉ: M.M.

PROJETÉ PAR: M.M.

PROJETÉ POUR: 1500

PROJETÉ À: 81385

PROJETÉ EN: A1

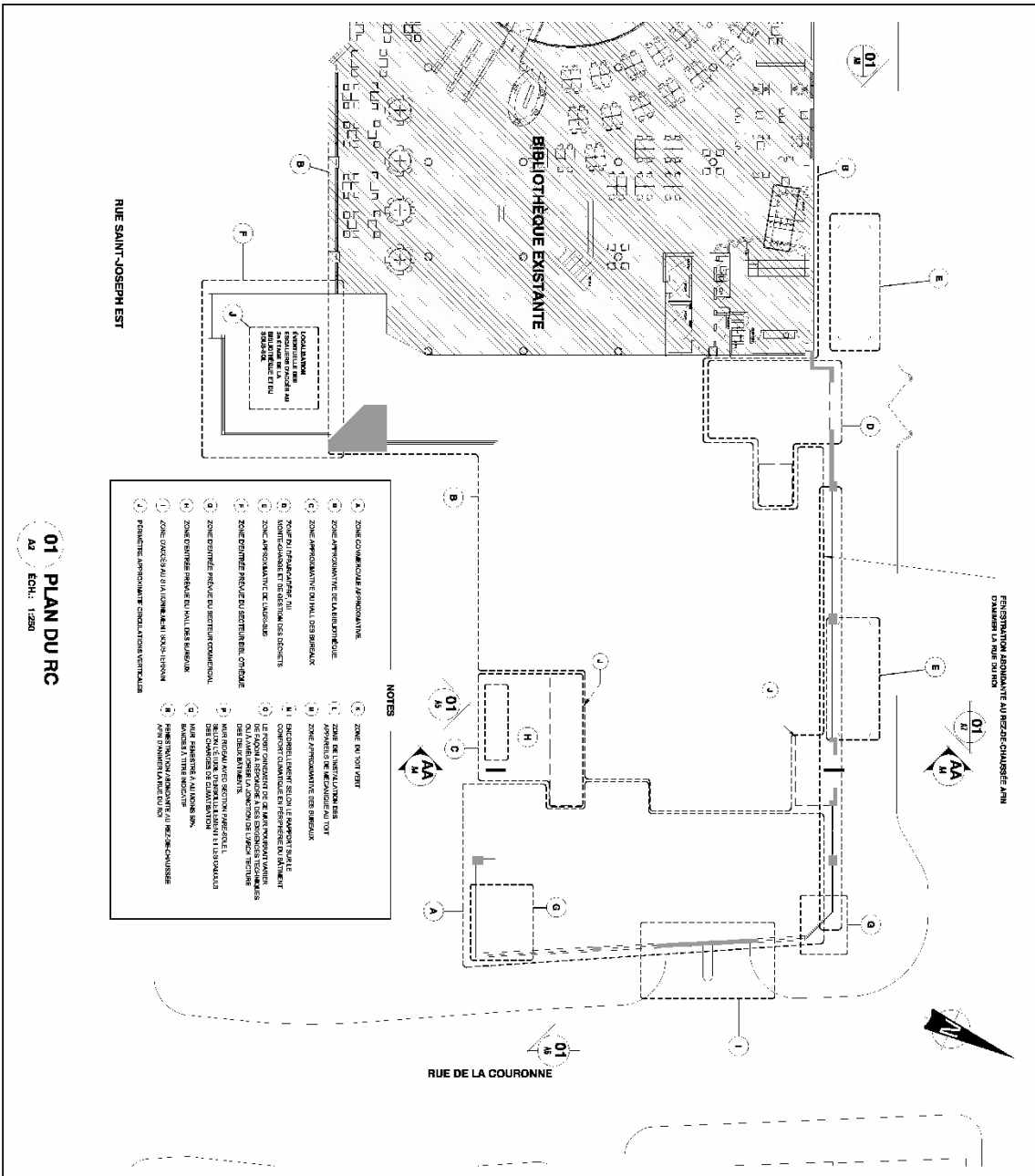


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



01 PLAN DU RC
 ÉCH. : 1/250
 A2

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROPRIÉE
 - 2. ZONE EN VOIE D'EST
 - 3. ZONE DE L'URBANISME EN TRANSITION
 - 4. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU DENSE
 - 5. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSE
 - 6. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSE
 - 7. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSE
 - 8. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSE
 - 9. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSE
 - 10. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSE
 - 11. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSE

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMBERT

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

REVISIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET INITIAL
2	2008-11-17	CHANGEMENTS
3	2008-11-17	CHANGEMENTS
4	2008-11-17	CHANGEMENTS
5	2008-11-17	CHANGEMENTS
6	2008-11-17	CHANGEMENTS
7	2008-11-17	CHANGEMENTS
8	2008-11-17	CHANGEMENTS
9	2008-11-17	CHANGEMENTS
10	2008-11-17	CHANGEMENTS
11	2008-11-17	CHANGEMENTS

FORMAT RÉDUIT

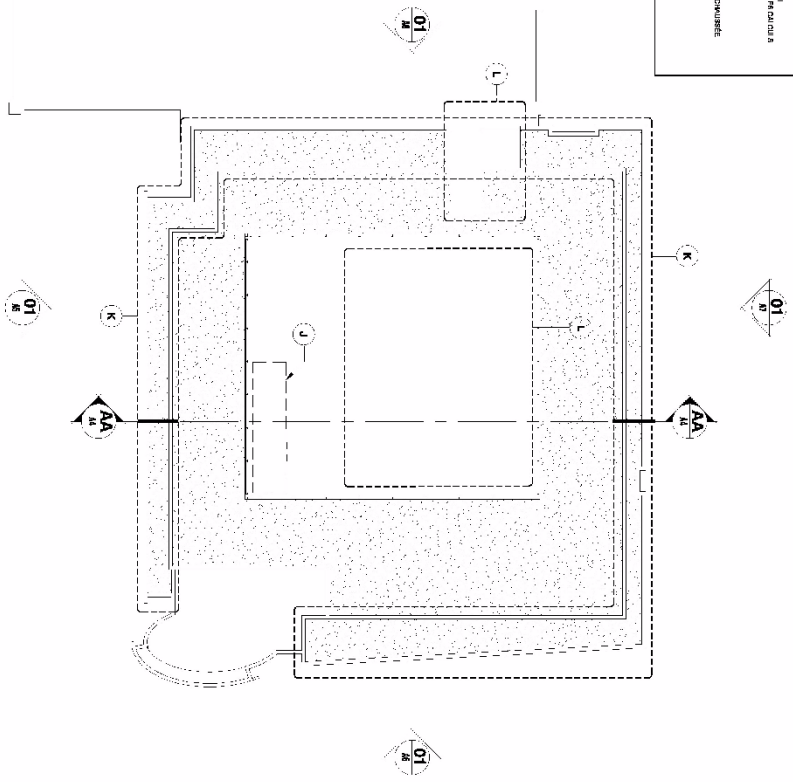
La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les sites visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du socle-chaussée de la bibliothèque, comme à 9,2 mètres (40 pieds) au-dessus du niveau du socle-chaussée de la bibliothèque existante. Ce mandat n'autorise que les hauteurs de construction sur le terrain.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs lisses et transparents.

STGM

55, rue St-Joseph
 Québec, Québec G1R 1H1
 Téléphone : 418 398 2000
 Télécopieur : 418 398 2002
 Site Web : www.stgm.com

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE DE LA ZONE D'UNION JP
 - C ZONE APPROPRIATIVE DU PAVILLON BUREAUX
 - D ZONE D'INDUSTRIE
 - E ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - F ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - G ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - H ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - I ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - J ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - K ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - L ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - M ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - N ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - O ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - P ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - Q ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - R ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - S ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - T ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - U ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - V ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - W ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - X ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - Y ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
 - Z ZONE D'INDUSTRIE PRÉVUE EN UN PLAN D'AMÉNAGEMENT



01 PLAN DE TOITURE
AS
ECH. : 1:250

STGM

55, rue St-Alexandre
Montréal, Québec H2Y 1K5
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2223
www.stgm.com

PROJ. 2014-11-17
Cahier de charges
11/11/17
4115 2014

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la bâtisse existante, ce qui équivaut à 39,5 mètres (niveau géodésique), ce qui équivaut à hauteur de toiture à équipements de ventilation sur la toiture.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs légers et imperméables.

REVISIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2014-11-17	PROJET
2	2014-11-17	PROJET
3	2014-11-17	PROJET
4	2014-11-17	PROJET
5	2014-11-17	PROJET
6	2014-11-17	PROJET
7	2014-11-17	PROJET
8	2014-11-17	PROJET
9	2014-11-17	PROJET
10	2014-11-17	PROJET
11	2014-11-17	PROJET
12	2014-11-17	PROJET
13	2014-11-17	PROJET
14	2014-11-17	PROJET
15	2014-11-17	PROJET
16	2014-11-17	PROJET
17	2014-11-17	PROJET
18	2014-11-17	PROJET
19	2014-11-17	PROJET
20	2014-11-17	PROJET
21	2014-11-17	PROJET
22	2014-11-17	PROJET
23	2014-11-17	PROJET
24	2014-11-17	PROJET
25	2014-11-17	PROJET
26	2014-11-17	PROJET
27	2014-11-17	PROJET
28	2014-11-17	PROJET
29	2014-11-17	PROJET
30	2014-11-17	PROJET
31	2014-11-17	PROJET
32	2014-11-17	PROJET
33	2014-11-17	PROJET
34	2014-11-17	PROJET
35	2014-11-17	PROJET
36	2014-11-17	PROJET
37	2014-11-17	PROJET
38	2014-11-17	PROJET
39	2014-11-17	PROJET
40	2014-11-17	PROJET
41	2014-11-17	PROJET
42	2014-11-17	PROJET
43	2014-11-17	PROJET
44	2014-11-17	PROJET
45	2014-11-17	PROJET
46	2014-11-17	PROJET
47	2014-11-17	PROJET
48	2014-11-17	PROJET
49	2014-11-17	PROJET
50	2014-11-17	PROJET

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LAUREN

NOUVEAUX 380 TOIT
1:250
2014-11-17 514 388-8888 A3

FORMAT RÉDUIT



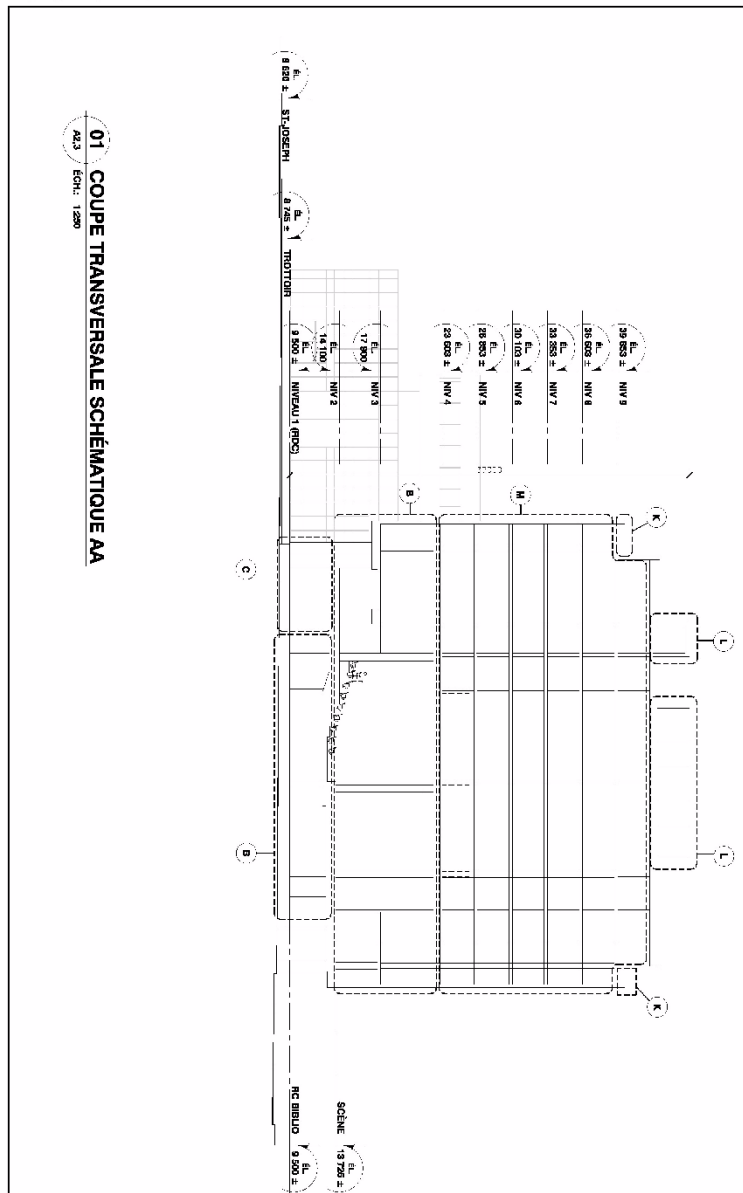
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
 2. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 3. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 4. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 5. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 6. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 7. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 8. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 9. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 10. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 11. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 12. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 13. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 14. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 15. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 16. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 17. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 18. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 19. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 20. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 21. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 22. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 23. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 24. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 25. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 26. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 27. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 28. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 29. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 30. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 31. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 32. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 33. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 34. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 35. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 36. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 37. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 38. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 39. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 40. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 41. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 42. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 43. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 44. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 45. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 46. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 47. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 48. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 49. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 50. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 51. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 52. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 53. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 54. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 55. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 56. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 57. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 58. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 59. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 60. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 61. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 62. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 63. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 64. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 65. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 66. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 67. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 68. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 69. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 70. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 71. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 72. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 73. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 74. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 75. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 76. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 77. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 78. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 79. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 80. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 81. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 82. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 83. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 84. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 85. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 86. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 87. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 88. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 89. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 90. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 91. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 92. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 93. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 94. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 95. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 96. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 97. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 98. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 99. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 100. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.



01 COUPE TRANSVERSALE SCHEMATIC AA
 A3.3
 ÉCH. 1:200

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

FORMAT RÉDUIT

NO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	REMARQUES
1	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
2	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
3	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
4	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
5	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
6	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
7	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
8	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
9	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
10	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	

STQM
 33, LAUREN 14-15
 QUÉBEC (Q.C.) H2L 2L6
 TEL: 514 399-1111
 FAX: 514 399-1112
 WWW.STQM.COM

Le hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 27 mètres au-dessus du niveau de base des constructions existantes, ou qui établit le niveau du bâtiment à 46,5 mètres +/- (niveau géodésique). Ce niveau inclut les équipements de hauteurs sur sa dalle.

Utilisateur de planches maillées et d'armes, murs rideaux et murets.



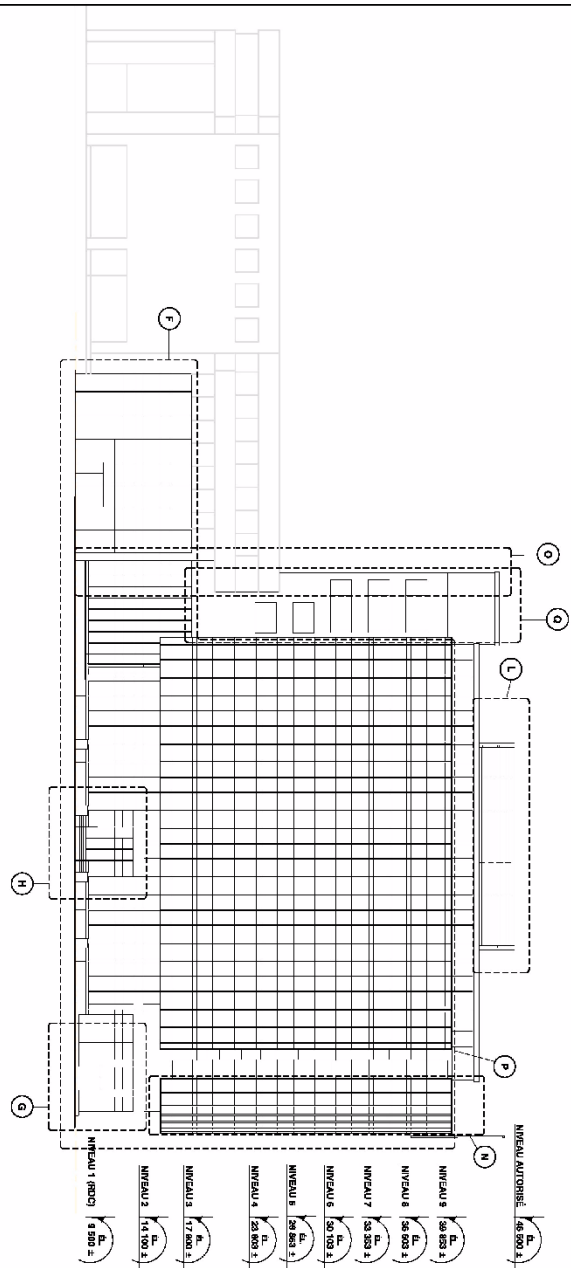
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - 3 ZONE APPROXIMATIVE CIVILITAIRE, JARDINERIE
 - 4 ZONE DES JARDINAGES, AU MONTENOTREMENT ET DE CERTAINS BÂTIMENTS
 - 5 ZONE APPROXIMATIVE DE L'ÉCRÉPIS
 - 6 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 7 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 8 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 9 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 10 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 11 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 12 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 13 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 14 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 15 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 16 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 17 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 18 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 19 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 20 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 21 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 22 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 23 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 24 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 25 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 26 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 27 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 28 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 29 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 30 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 31 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 32 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 33 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 34 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 35 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 36 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 37 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 38 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 39 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 40 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 41 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 42 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 43 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 44 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 45 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 46 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 47 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 48 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 49 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 50 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 51 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 52 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 53 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 54 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 55 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 56 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 57 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 58 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 59 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 60 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 61 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 62 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 63 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 64 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 65 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 66 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 67 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 68 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 69 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 70 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 71 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 72 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 73 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 74 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 75 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 76 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 77 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 78 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 79 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 80 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 81 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 82 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 83 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 84 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 85 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 86 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 87 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 88 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 89 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 90 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 91 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 92 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 93 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 94 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 95 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 96 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 97 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 98 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 99 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS
 - 100 ZONE D'ARTS ET MÉTIERS, D'ARTS ET MÉTIERS



1 ÉLEVATION SUD
A2.3
Ech. : 1 : 250

Architecture :

STGM

55, rue de la Rivière
Montréal, Québec H3T 1V1
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2222
www.stgm.com

ST-G & S VOYAGER
Architectes Associés Inc.
55, rue de la Rivière
Montréal, Québec H3T 1V1
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2222
www.stgm.com

Le présent permis est accordé pour des travaux de construction sur les lots visés ci-dessous, à condition que les travaux soient effectués conformément aux règlements de zonage et de construction de la Ville de Québec, ainsi qu'à la condition que les travaux soient effectués dans un délai de six (6) mois à compter de la date de délivrance du présent permis.

Utilisation de matériaux nobles et durables, mais sans exiger l'impression.

N°	DESCRIPTION	REVISION	DATE	INITIALES
1	PROJET			
2	PROJET			
3	PROJET			
4	PROJET			
5	PROJET			
6	PROJET			
7	PROJET			
8	PROJET			
9	PROJET			
10	PROJET			
11	PROJET			
12	PROJET			
13	PROJET			
14	PROJET			
15	PROJET			
16	PROJET			
17	PROJET			
18	PROJET			
19	PROJET			
20	PROJET			
21	PROJET			
22	PROJET			
23	PROJET			
24	PROJET			
25	PROJET			
26	PROJET			
27	PROJET			
28	PROJET			
29	PROJET			
30	PROJET			
31	PROJET			
32	PROJET			
33	PROJET			
34	PROJET			
35	PROJET			
36	PROJET			
37	PROJET			
38	PROJET			
39	PROJET			
40	PROJET			
41	PROJET			
42	PROJET			
43	PROJET			
44	PROJET			
45	PROJET			
46	PROJET			
47	PROJET			
48	PROJET			
49	PROJET			
50	PROJET			
51	PROJET			
52	PROJET			
53	PROJET			
54	PROJET			
55	PROJET			
56	PROJET			
57	PROJET			
58	PROJET			
59	PROJET			
60	PROJET			
61	PROJET			
62	PROJET			
63	PROJET			
64	PROJET			
65	PROJET			
66	PROJET			
67	PROJET			
68	PROJET			
69	PROJET			
70	PROJET			
71	PROJET			
72	PROJET			
73	PROJET			
74	PROJET			
75	PROJET			
76	PROJET			
77	PROJET			
78	PROJET			
79	PROJET			
80	PROJET			
81	PROJET			
82	PROJET			
83	PROJET			
84	PROJET			
85	PROJET			
86	PROJET			
87	PROJET			
88	PROJET			
89	PROJET			
90	PROJET			
91	PROJET			
92	PROJET			
93	PROJET			
94	PROJET			
95	PROJET			
96	PROJET			
97	PROJET			
98	PROJET			
99	PROJET			
100	PROJET			

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

FORMAT RÉDUIT

STATION	DATE	REVISION
STATION 1	11-17-11	A5



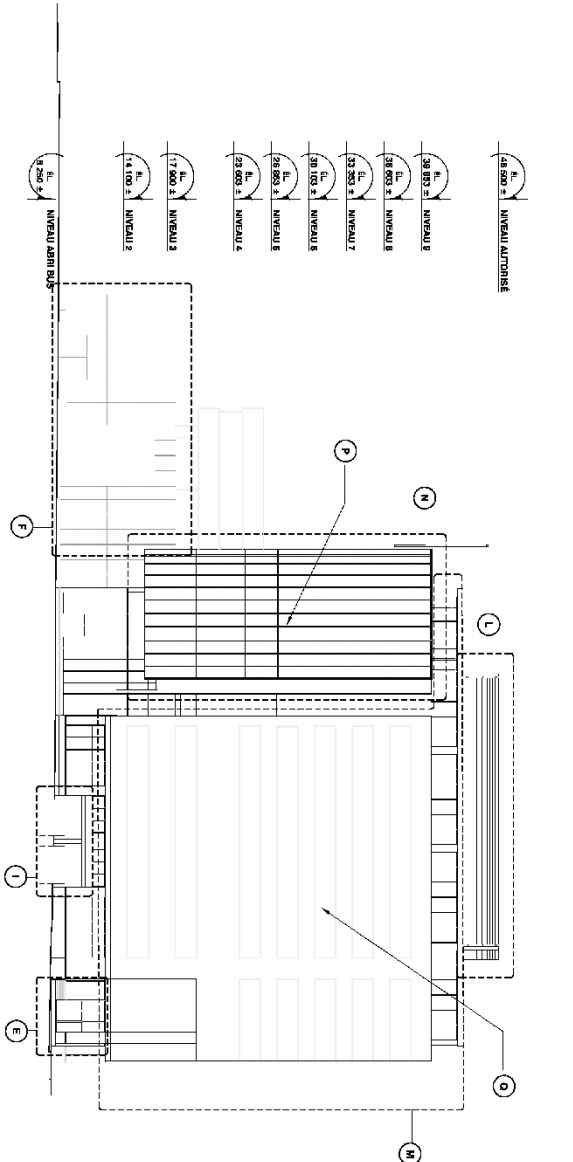
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE D'UNION VERT
 - 3 ZONE DE LIMITATION DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 4 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 5 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 6 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 7 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 8 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 9 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 10 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 11 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 12 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 13 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 14 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 15 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 16 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 17 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 18 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 19 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 20 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 21 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 22 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 23 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 24 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 25 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 26 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 27 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 28 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 29 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 30 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 31 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 32 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 33 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 34 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 35 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 36 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 37 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 38 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 39 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 40 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 41 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 42 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 43 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 44 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 45 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 46 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 47 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 48 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 49 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 50 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 51 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 52 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 53 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 54 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 55 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 56 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 57 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 58 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 59 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 60 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 61 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 62 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 63 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 64 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 65 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 66 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 67 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 68 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 69 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 70 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 71 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 72 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 73 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 74 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 75 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 76 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 77 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 78 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 79 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 80 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 81 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 82 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 83 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 84 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 85 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 86 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 87 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 88 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 89 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 90 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 91 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 92 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 93 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 94 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 95 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 96 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 97 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 98 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 99 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION
 - 100 ZONE D'AMÉNAGEMENT DES ANNÉES DE CONSTRUCTION



1 ÉLEVATION EST
A2.3 ECH.: 1:250

Architecture :

STGM

25, rue de la Gare
Québec, Québec G1R 5K1
Téléphone : 418 399 2222
Fax : 418 399 2222
www.stgm.com

ST-CAS, VOYAGEUR
25, rue de la Gare
Québec, Québec G1R 5K1
Téléphone : 418 399 2222
Fax : 418 399 2222
www.stgm.com

Le titulaire mandataire autorisé pour de nouvelles constructions du rez-de-chaussée de la bâtisse, conformément à la loi 46.5 (niveau géométrique), ce qui établit le hauteur du bâtiment à 46.5 mètres +/- (niveau géométrique). Ce niveau sera basé sur le nivellement de référence sur le terrain.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et moutonnerie

REVISIONS	DATE	DESCRIPTION
5	07/06/14	DEPOI A A VIL E DE QJ38C
4	07/05/14	DEPOI A A VIL F DE QJ38C
3	07/01/14	DEPOI A A VIL E DE QJ38C
2	09/19/08	DEPOI A A VIL E DE QJ38C
1	09/17/07	DEPOI A A VIL E DE QJ38C
NB	09/17/07	DESCRIPTION
Scale :		

FORMAT RÉDUIT

STPMU LUVIEN	SL
STPMU LUVIEN	SL
2008-11-07	1200
SL-881	A6

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC



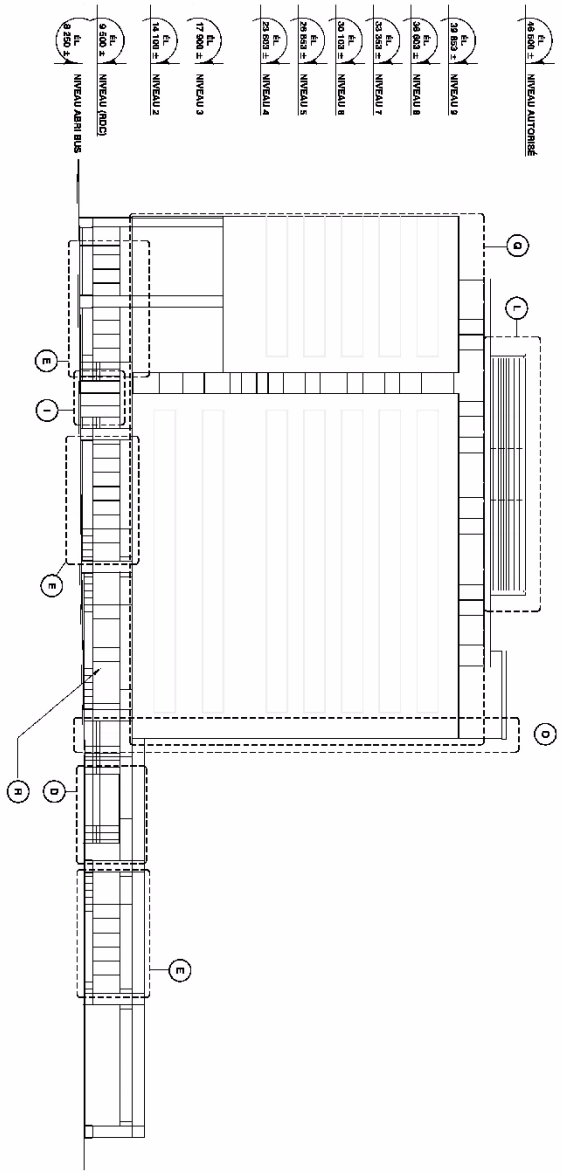
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE D'APPROPRIATION
 - 2 ZONE D'UN TOIT VERT
 - 3 ZONE D'APPROPRIATION DE LA MÉRIDIENNE
 - 4 ZONE D'APPROPRIATION DE LA MÉCANIQUE AU TOIT
 - 5 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 6 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 7 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 8 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 9 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 10 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 11 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 12 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 13 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 14 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 15 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 16 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 17 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 18 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 19 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES
 - 20 ZONE D'APPROPRIATION DE LA ZONE D'APPROPRIATION DES BARRIÈRES



1
ÉLEVATION NORD
A2.3
ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392 2222
Téléfax : 514 392 2222
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments commerciaux sur les lots visés comprendra 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée et la hauteur commerciale, comprise à 3,2 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée, ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment à l'exception des hauteurs sur le toit.

Utiliser des matériaux nobles et durables, mais éviter les matériaux trop coûteux.

FORMAT RÉDUIT

NO	DESCRIPTION	DATE	ÉTAT
5	07/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	48
4	07/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	48
3	07/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	48
2	07/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	48
1	07/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	48

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STATION LÉGENDAIRE	SL	1200
2008-11-17	SR-30	A7



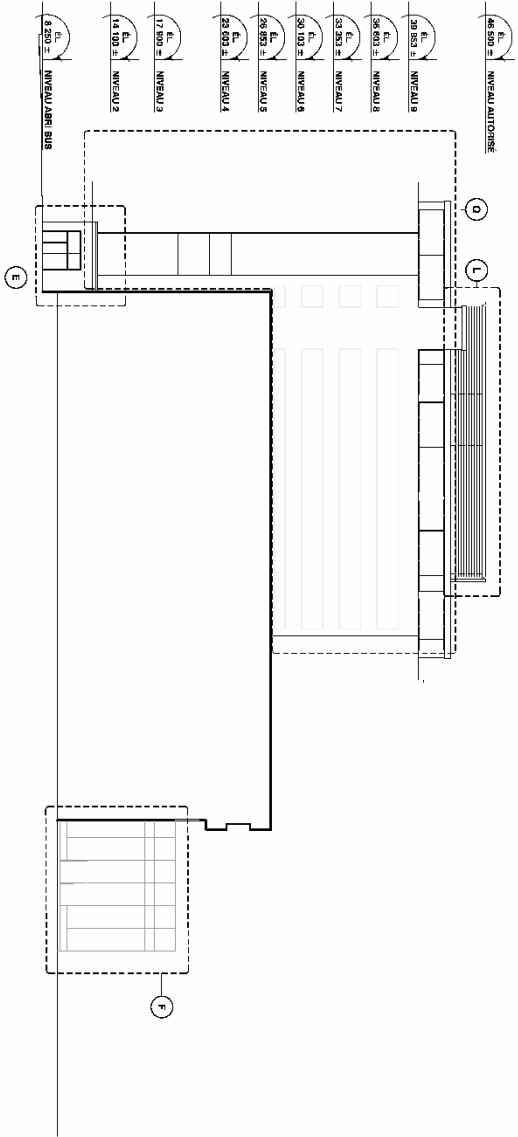
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS


No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RENDITION DE
 - 3 ZONE APPROXIMATIVE D'UN I.C.E. SURCUL
 - 4 ZONE D'ORDONNANCE DU
 - 5 MONTICOMME ET DE GESTION DES ÉPARGES
 - 6 ZONE APPROXIMATIVE DE MONTICOMME
 - 7 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 8 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 9 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 10 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 11 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 12 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 13 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 14 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 15 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 16 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 17 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 18 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 19 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME
 - 20 ZONE D'ÉPARGES MONTICOMME



1
ÉLEVATION OUEST
ÉCH. : 1 : 250

Architecture :

 5200, boulevard de la Vallée, Québec, Québec
 Québec, Québec
 514 382-1200
 514 382-1201
 514 382-1202
 514 382-1203
 514 382-1204
 514 382-1205
 514 382-1206
 514 382-1207
 514 382-1208
 514 382-1209
 514 382-1210

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la destination, converti à 5,5 mètres (18 pieds) pour les constructions de destination résidentielle et les équipements de récréation sur le bloc.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs magnésiens

Stade :

No	Isol./m/m/[]	Description	Por
1	0,07/0,2/1,8	STÉFANT A LA V.I. F. DE QUÉBEC	M.C.
2	0,07/0,2/1,8	STÉFANT A LA V.I. F. DE QUÉBEC	M.C.
3	0,07/0,2/1,8	STÉFANT A LA V.I. F. DE QUÉBEC	M.C.
4	0,07/0,2/1,8	STÉFANT A LA V.I. F. DE QUÉBEC	M.C.
5	0,07/0,2/1,8	STÉFANT A LA V.I. F. DE QUÉBEC	M.C.

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉFANT LAMBERT	S.I.
STÉFANT LAMBERT	391 C2
2024-11-17	88-388
	A8



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

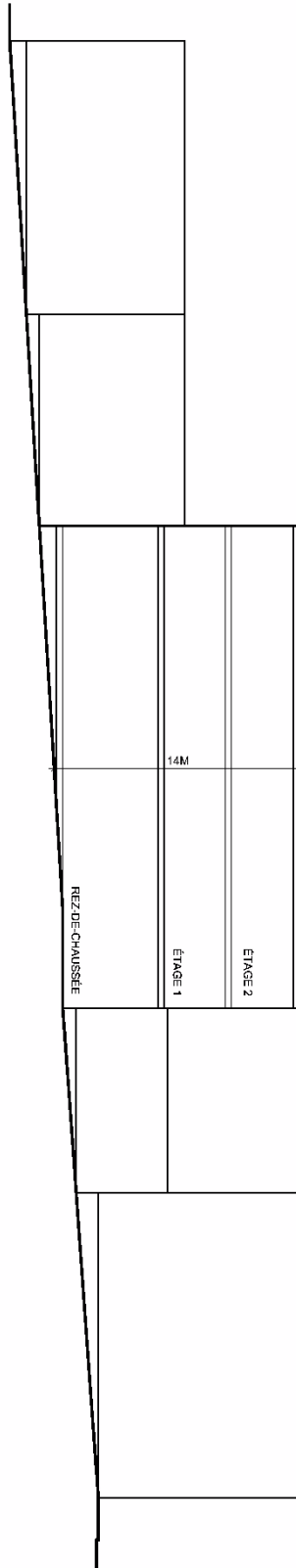
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2



EQUIPEMENT MECANIQUE PERMIS DANS LA
REGLEMENTATION AU DELA DE LA HAUTEUR
PERMISE



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

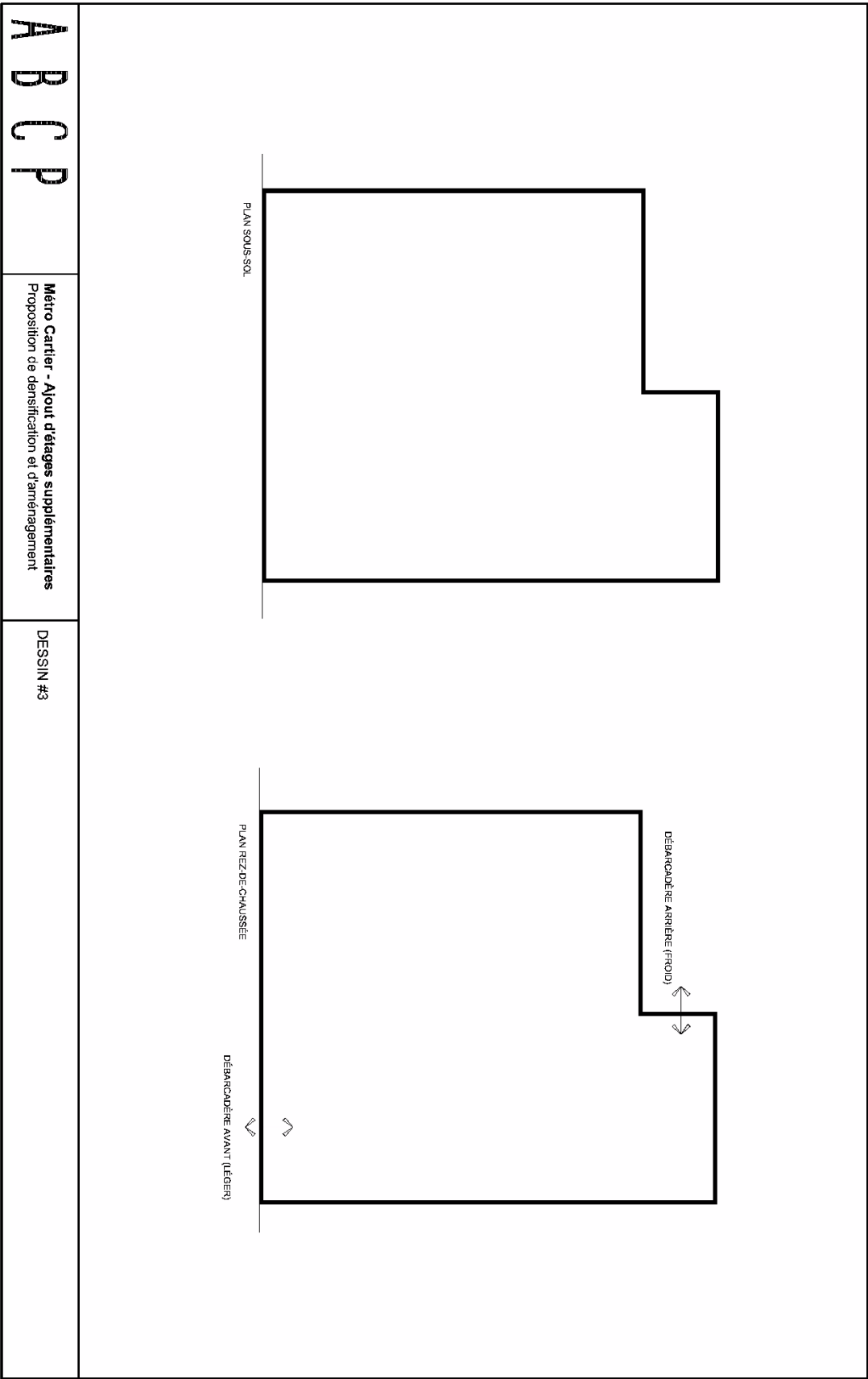
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13B

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**A
B
C
P**

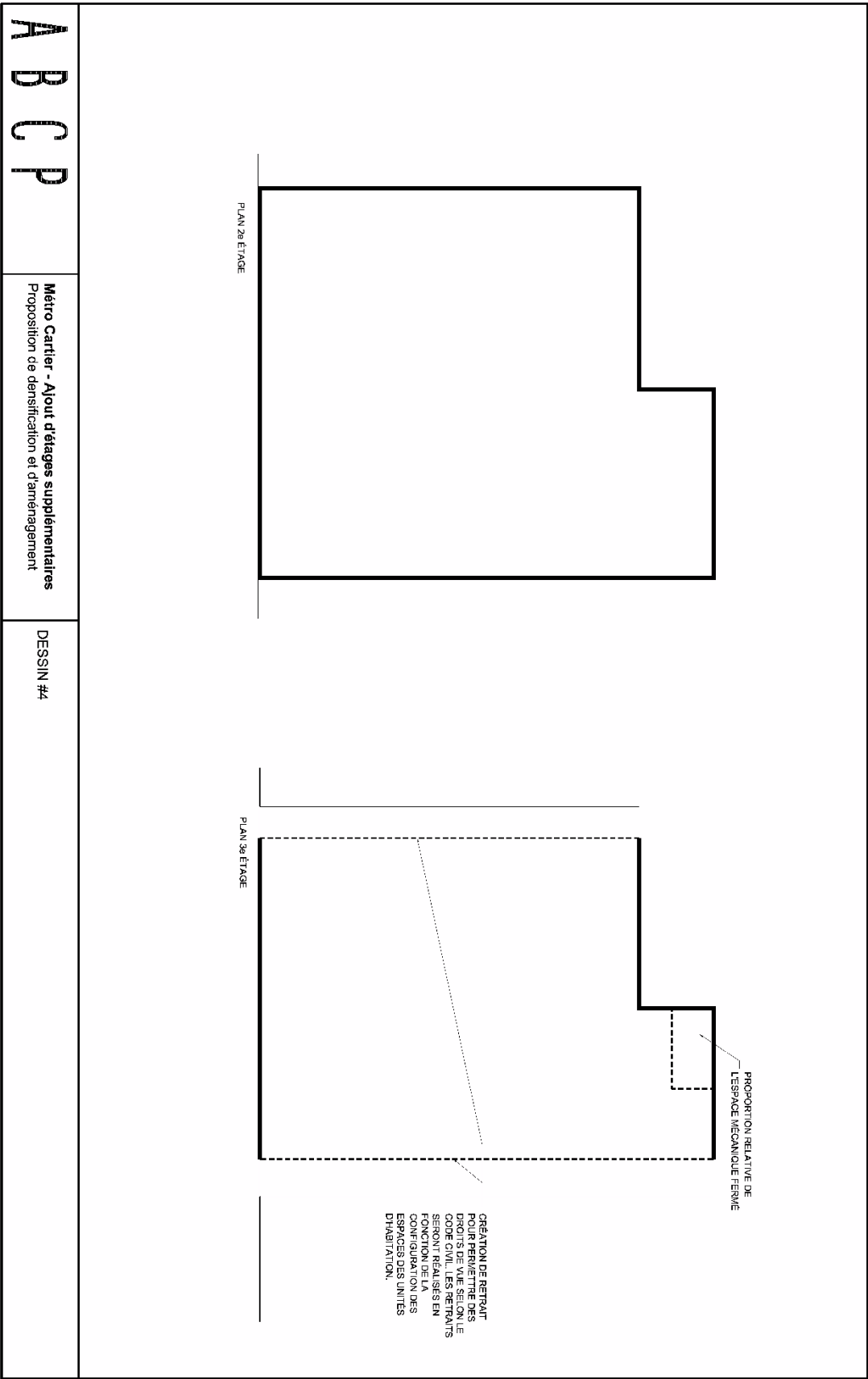
Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

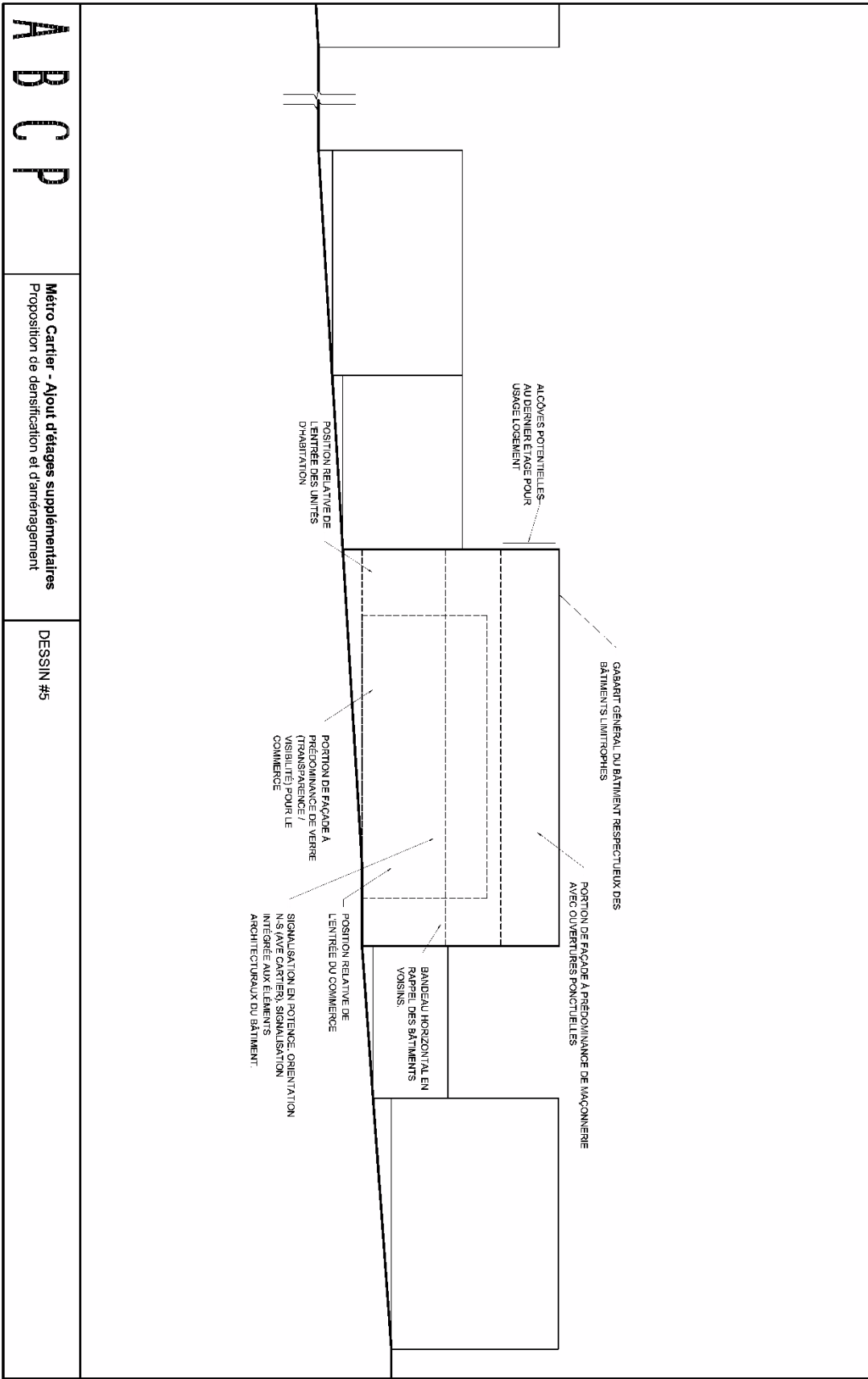


A B C P	Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires Proposition de densification et d'aménagement	DESSIN #4
------------------	---	-----------

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

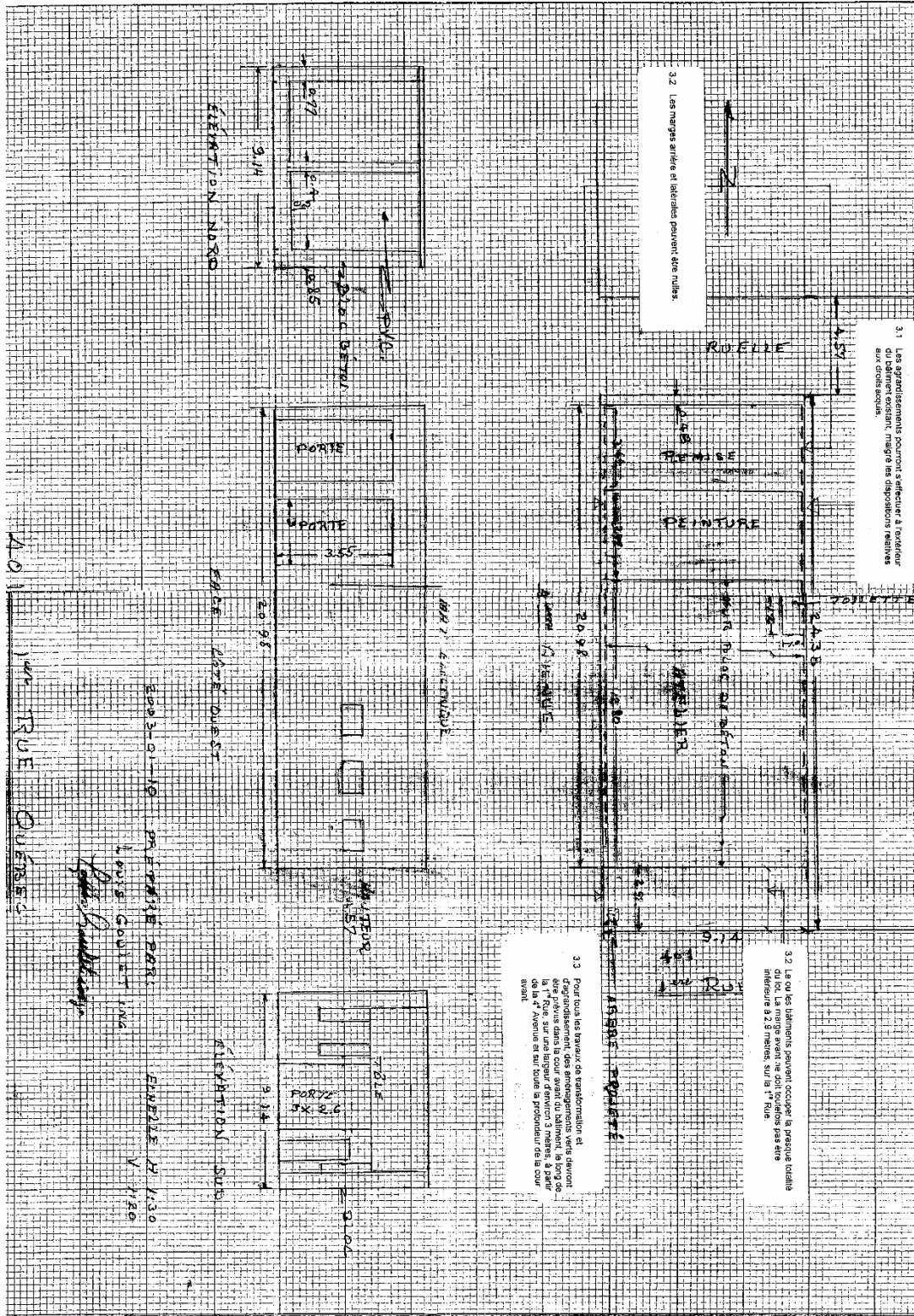
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



3.2 Les marges arrière et latérales peuvent être nulles.

3.1 Les agrandissements pourront s'effectuer à l'extérieur du bâtiment existant, malgré les dispositions relatives aux états acquis.

3.2 Le ou les bâtiments peuvent occuper la presque totalité du lot. La marge avant ne doit toutefois pas être inférieure à 2,9 mètres, sur la 1^{re} Rue.

3.3 Pour tous les travaux de transformation et d'agrandissement, les travaux de fondation devront être réalisés dans le cour avant du bâtiment, le long de la 1^{re} Rue, sur une largeur d'environ 3 mètres, à partir de la 4^e Avenue et sur toute la profondeur de la cour avant.



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

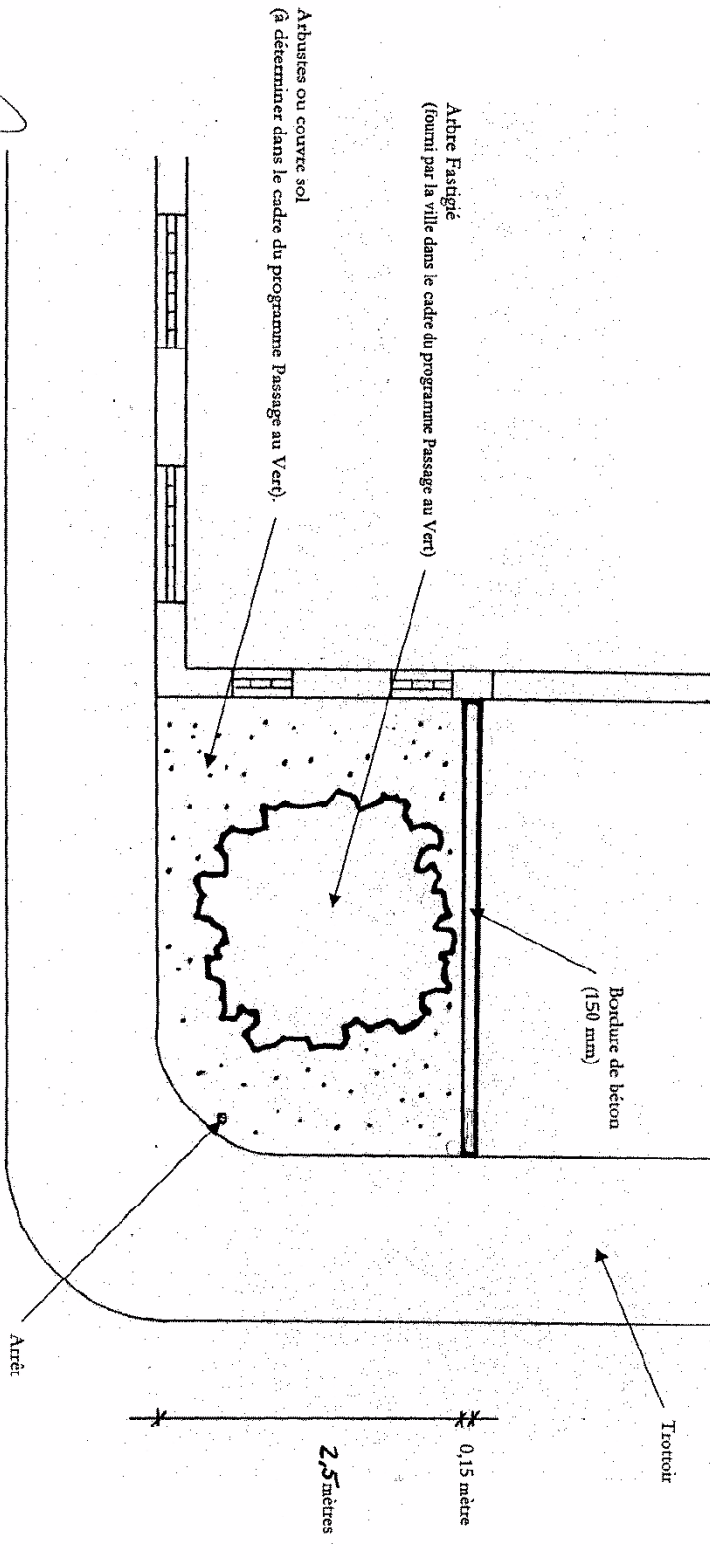
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Plan d'aménagement – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Gaha
 Date 11 10 04

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

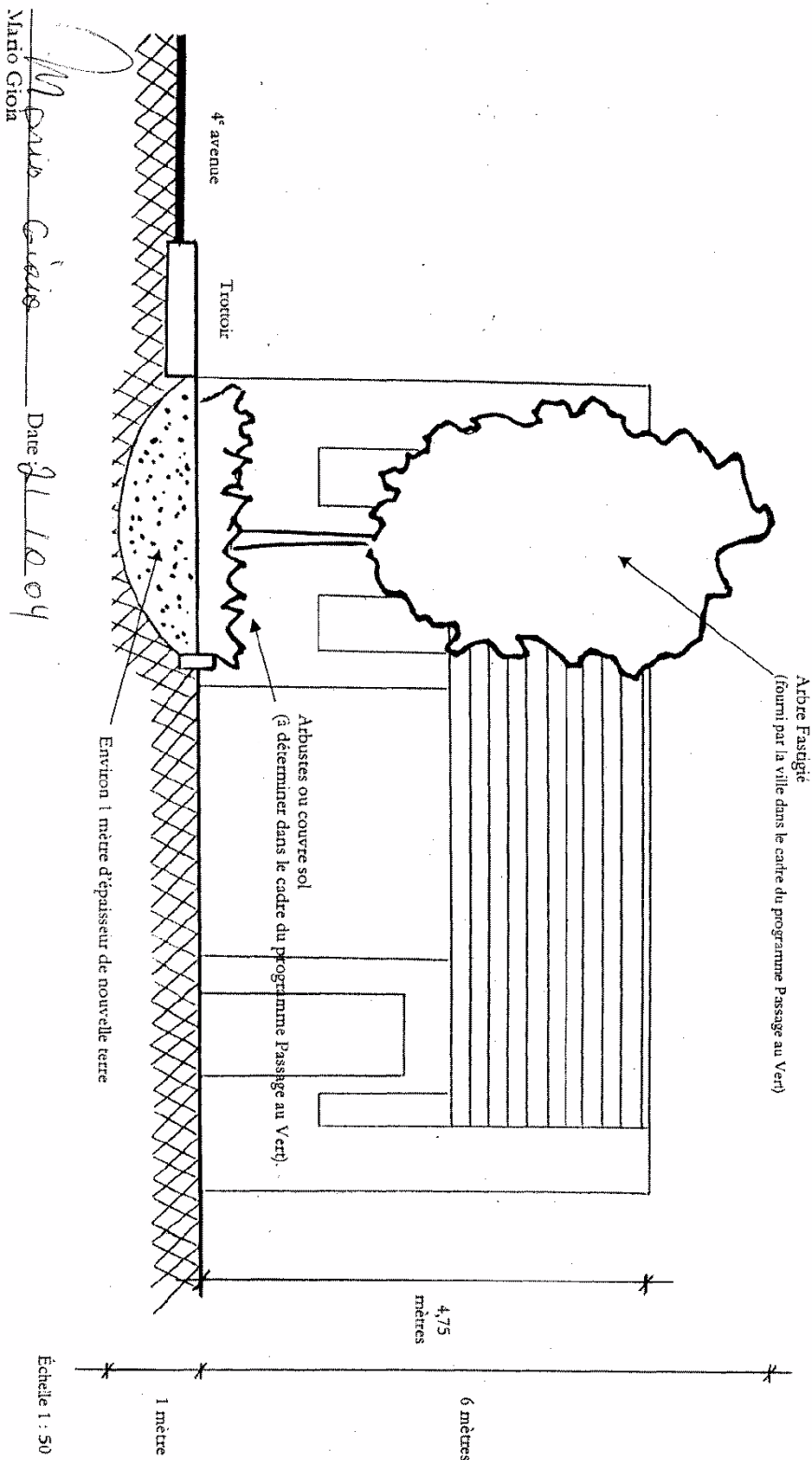
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



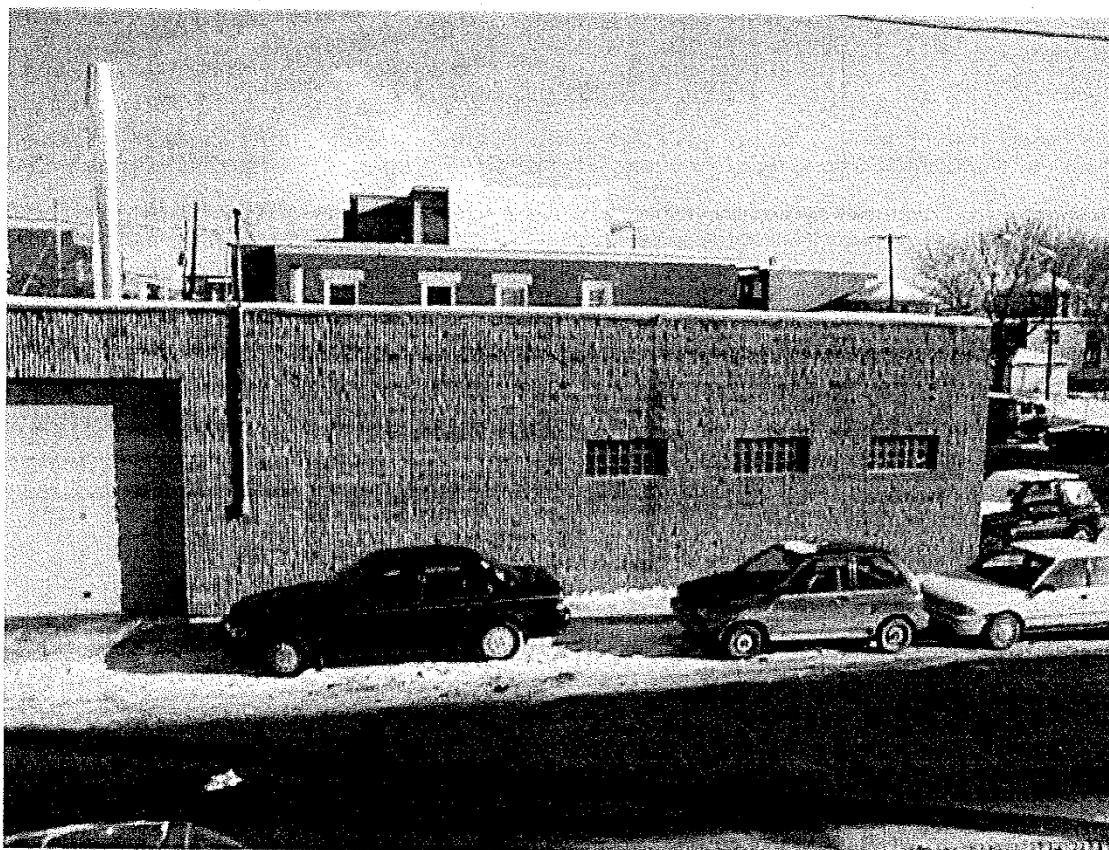
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



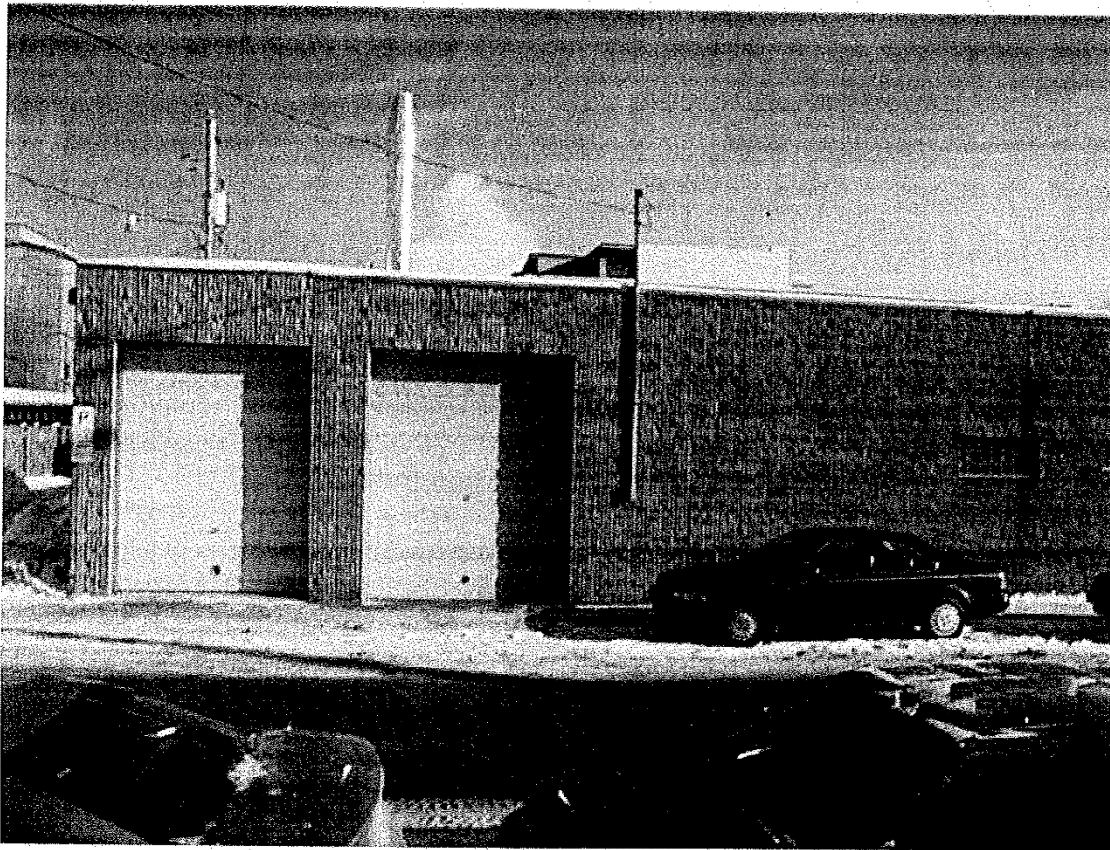
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10

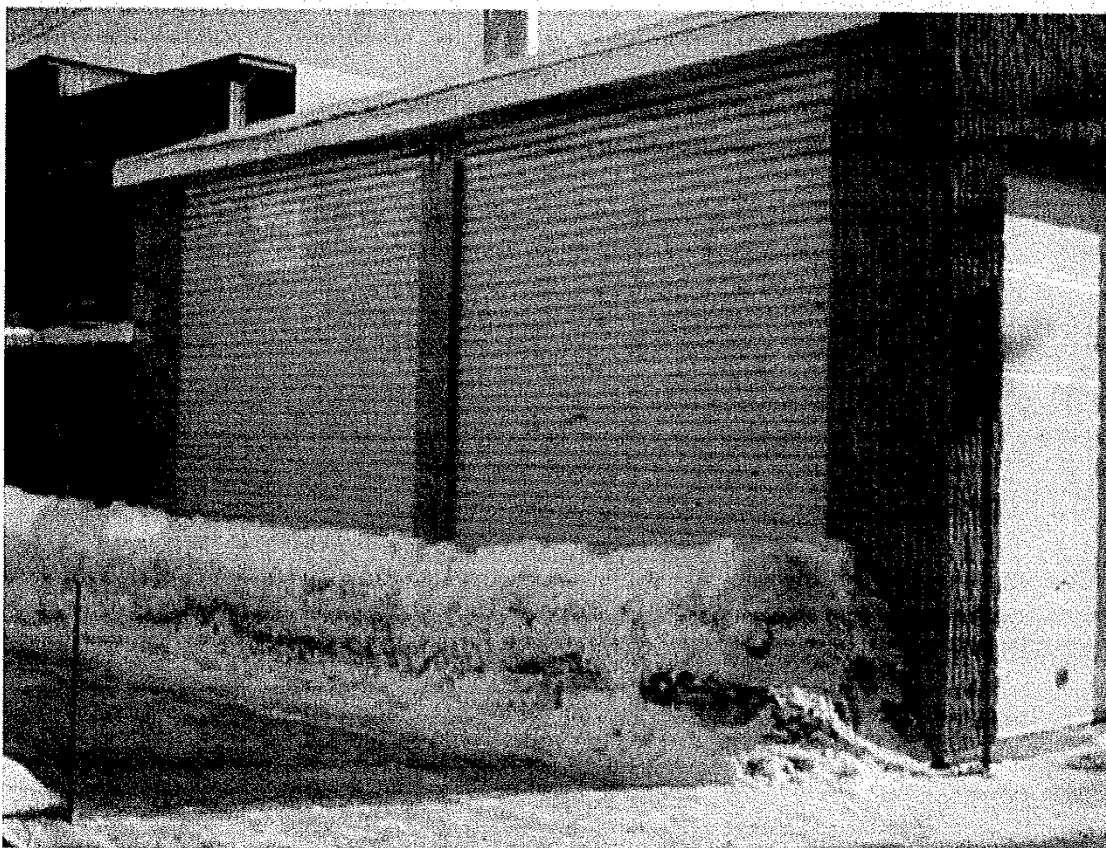


ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

Louis Hoult inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



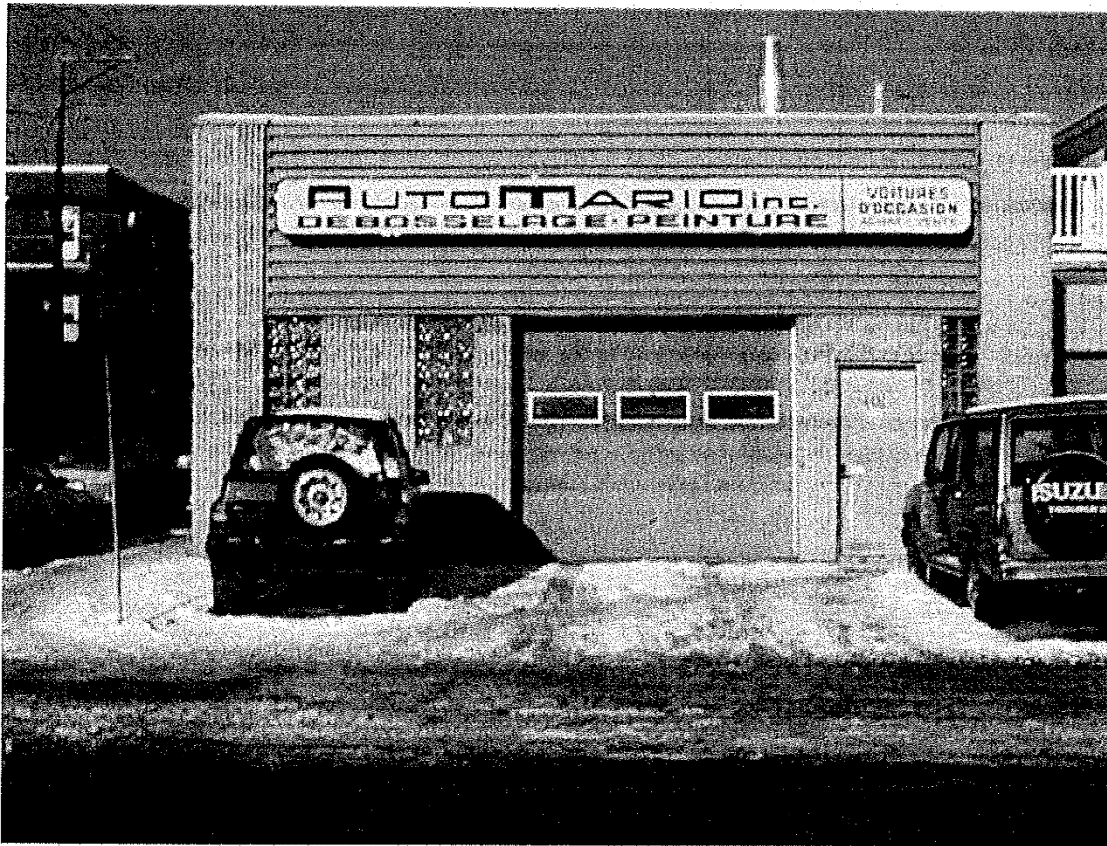
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLEVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16

